

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

# ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité

*Spécialité : Monnaie Finance et Banque*

**Thème :**

**Le développement de la FinTech en Algérie :**

**Apports, limites et perspectives**

**Elaborée par :**  
ZERDOUM Rania

**Encadré par :**  
Dr. BENILLES Billel

**Lieu du stage :** L'entreprise Guiddini

**Durée du stage :** du 25 Janvier au 15 Mars

*2022/2023*



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

# ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité

*Spécialité : Monnaie Finance et Banque*

**Thème :**

**Le développement de la FinTech en Algérie :**

**Apports, limites et perspectives**

**Elaborée par :**  
ZERDOUM Rania

**Encadré par :**  
Dr. BENILLES Billel

**Lieu du stage :** L'entreprise Guiddini

**Durée du stage :** du 25 Janvier au 15 Mars

**2022/2023**

## ***Remerciements***

*Au titre de ce mémoire, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail.*

*En premier lieu, j'exprime mes vifs remerciements, ma profonde gratitude et ma reconnaissance à mon encadrant Monsieur Billel BENILLES pour l'intérêt qu'il a porté à mon travail, sa disponibilité à mon égard ainsi que ses précieux conseils.*

*Mes remerciements s'adressent également à tous les professeurs de l'école supérieure de commerce qui m'ont transmis le savoir nécessaire tout au long de ma formation.*

*J'adresse également mes sincères remerciements pour toutes personnes qui m'ont reçu au sein de mon entreprise de stage « GUIDDINI ». Mes remerciements les plus distingués s'adressent à ma tutrice de stage Mme Nayla HADJ MOHAMED pour son accueil chaleureux, sa disponibilité et ses remarques judicieuses qui m'ont été d'une grande aide.*

*Je tiens aussi à remercier les membres du Jury pour l'honneur qu'ils me font en acceptant d'évaluer ce travail.*

*Je termine avec de grands remerciements à toute ma famille pour son soutien et son aide précieuse, en particulier ma mère et mon père.*

## ***Dédicaces***

***Je dédie ce mémoire :***

***A toute ma famille***

*A ma chère maman,*

*A mon cher papa,*

*Qui n'ont jamais cessé, de formuler des prières à mon égard, de me soutenir et de m'épauler  
pour que je puisse atteindre mes objectifs.*

*A mes frères, A ma petite sœur*

*Pour leurs soutiens moraux et leurs conseils précieux tout au long de mes études.*

*A mes chers amies Amel et Lina*

*Pour leur aide et supports dans les moments difficiles*

## Sommaire

|  |             |
|--|-------------|
| <b>Liste des tableaux</b>  | <b>II</b>   |
| <b>Liste des figures</b>   | <b>III</b>  |
| <b>Liste des acronymes</b>   | <b>V</b>    |
| <b>Liste des annexes</b>   | <b>VII</b>  |
| <b>Résumé</b>  | <b>VIII</b> |
| <b>INTRODUCTION GENERALE</b>   | <b>A-E</b>  |
| <b>Chapitre 01 : Généralités sur la FinTech</b>  |             |
| <b>Section 01 : FinTech : origine, définition et évolution, typologies et caractéristiques</b> | <b>3</b>    |
| <b>Section 02 : FinTech et développement des services financiers</b>                           | <b>12</b>   |
| <b>Section 03 : FinTech et cadre réglementaire</b>   | <b>23</b>   |
| <b>Chapitre 02 : FinTech et modification du paysage financier</b>                              |             |
| <b>Section 01 : La FinTech dans le monde : indicateurs chiffrés</b>                            | <b>34</b>   |
| <b>Section 02 : FinTech : Apports, limites et perspectives</b>                                 | <b>45</b>   |
| <b>Section 03 : FinTech et banques traditionnelles : concurrentes ou complémentaires ?</b>     | <b>62</b>   |
| <b>Chapitre 03 : Développement de la FinTech en Algérie : étude empirique</b>                  |             |
| <b>Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil</b>                                      | <b>70</b>   |
| <b>Section 02 : Méthodologie de l'étude qualitative</b>  | <b>74</b>   |
| <b>Section 03 : Analyse et interprétation des résultats</b>                                    | <b>82</b>   |
| <b>CONCLUSION GENERALE</b>   | <b>123</b>  |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b>   | <b>128</b>  |
| <b>ANNEXES</b>   | <b>135</b>  |
| <b>TABLE DES MATIERES</b>  | <b>142</b>  |

## Liste des tableaux

| N° Tableau | Titre  | Page |
|------------|--|------|
| Tableau 1  | Les services de paiements proposés par les FinTech     | 17   |
| Tableau 2  | L'offre de gestion des comptes offerts par les FinTech | 18   |
| Tableau 3  | L'offre de financement et d'épargne des FinTech        | 22   |
| Tableau 4  | Les lois applicables aux FinTech dans l'UE             | 30   |
| Tableau 5  | La liste des principales questions de l'entretien      | 76   |
| Tableau 6  | La population interviewé                               | 77   |
| Tableau 7  | Les caractéristiques des personnes interviewés         | 78   |

## Liste des figures

| N° de Figure | Titre   | Page |
|--------------|---|------|
| Figure 1     | Les cinq éléments de l'écosystème FinTech   | 23   |
| Figure 2     | Taux d'adoption FinTech dans 20 marchés en (2017)   | 35   |
| Figure 3     | Taux d'adoption FinTech dans 27 marchés en 2019   | 36   |
| Figure 4     | Résultats de l'enquête « FinTech adoption » d'EY  | 37   |
| Figure 5     | Comparaison d'adoption des FinTech sur 6 marchés de 2015 à 2019                               | 37   |
| Figure 6     | Comparaison des catégories de FinTech classée par taux d'adoption de 2015 à 2019              | 38   |
| Figure 7     | L'impact du Covid-19 sur l'adoption de la FinTech   | 39   |
| Figure 8     | Taux d'adoption FinTech par les PME   | 39   |
| Figure 9     | Investissement dans la FinTech de 2014 à 2019   | 41   |
| Figure 10    | Investissement dans la FinTech de 2019 à 2020   | 41   |
| Figure 11    | Les prestataires clés de services de la FinTech   | 42   |
| Figure 12    | Les meilleurs marchés de la FinTech islamique en termes de volume de transactions en 2021     | 43   |
| Figure 13    | Les 20 meilleurs marchés selon l'indice GIFT  | 44   |
| Figure 14    | Réseau Blockchain   | 49   |
| Figure 15    | Le nombre de propriétaires de comptes bancaires selon revenu des pays                         | 52   |
| Figure 16    | Le nombre de compte d'argent mobile entre 2014 et 2017  | 54   |
| Figure 17    | Le nombre de start-ups FinTech par région   | 62   |
| Figure 18    | Le taux d'adoption des services FinTech par les consommateurs dans le monde entre 2015et 2019 | 63   |
| Figure 19    | Le logo de l'entreprise   | 70   |
| Figure 20    | L'organigramme de l'entreprise d'accueil  | 71   |

|           |  |     |
|-----------|--|-----|
| Figure 21 | Les étapes de l'analyse de contenu   | 79  |
| Figure 22 | Etape de l'analyse à l'aide du logiciel Nvivo12plus  | 81  |
| Figure 23 | Perception de la définition de la FinTech  | 82  |
| Figure 24 | Divergences et convergences des perceptions des interviewés quant à la notion de Fintech   | 84  |
| Figure 25 | Perception de l'innovation technologique dans le secteur financier Algérien  | 87  |
| Figure 26 | La définition de l'innovation-Aperçu des résultats   | 87  |
| Figure 27 | Divergences et convergences des perceptions des interviewés quant à la notion de l'innovation technologique dans le secteur financier Algérien | 89  |
| Figure 28 | Le secteur le plus touché par la FinTech   | 92  |
| Figure 29 | La différence entre institutions traditionnels et FinTech  | 95  |
| Figure 30 | Les conditions du développements des FinTech en Algérie  | 98  |
| Figure 31 | Les principales conditions de développement des FinTech en Algérie selon les réponses des interviewés  | 101 |
| Figure 32 | L'écosystème FinTech   | 102 |
| Figure 33 | La place de la réglementation dans le développement des FinTech en Algérie   | 104 |
| Figure 34 | Les facteurs d'acceptations de la FinTech  | 107 |
| Figure 35 | Les retombées de la FinTech  | 109 |
| Figure 36 | Les retombées de la FinTech  | 112 |
| Figure 37 | L'impact de la FinTech sur l'inclusion financière  | 114 |
| Figure 38 | La dynamique de la relation entre les FinTech et les institutions financières traditionnels  | 116 |
| Figure 39 | Les principales retombées de la FinTech sur le secteur bancaire et financier Algérien  | 118 |

## Liste des acronymes

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>FinTech</b>     | Technologie financière                                      |
| <b>CSF</b>         | Conseil de stabilité financière                             |
| <b>TIC</b>         | Technologie de l'information et de communication            |
| <b>LDX</b>         | Long Distance Xerography                                    |
| <b>CHIPS</b>       | Système de paiement interbancaire clearing House            |
| <b>SWIFT</b>       | Society for worldwide Interbank Financial Telecommunication |
| <b>DSP</b>         | La directive sur les services de paiement                   |
| <b>E-commerce</b>  | Le commerce électronique                                    |
| <b>B to C</b>      | Business to consumer  |
| <b>B to B</b>      | Business to Business  |
| <b>B to B to C</b> | Business to Business to Consumer                            |
| <b>U2P</b>         | Union des entreprises de proximité                          |
| <b>mPOS</b>        | Mobile point of sale  |
| <b>TPE</b>         | Terminal de paiement électronique                           |
| <b>CLO</b>         | Card linked offer   |
| <b>E-wallet</b>    | Electronique wallet   |
| <b>DLT</b>         | Distributed ledger technology                               |
| <b>TPP</b>         | Third party process   |
| <b>PME</b>         | Petite et les moyennes entreprises                          |
| <b>PEA</b>         | Plan d'épargne en action                                    |
| <b>FCA</b>         | Financial Conduct Authority                                 |
| <b>FINMA</b>       | L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers  |
| <b>FIC</b>         | FinTech, Innovation et compétitivité                        |
| <b>MAS</b>         | Monetary Authority of Singapore                             |
| <b>AMF</b>         | Autorité des marchés financiers français                    |

|               |  |
|---------------|--|
| <b>ACPR</b>   | Autorité de contrôle prudentiel et de résolution |
| <b>IFP</b>    | L'intermédiaire en financement participatif      |
| <b>CIP</b>    | Le conseil en investissement participatif        |
| <b>P to P</b> | FiPeer to Peer                                   |
| <b>SME</b>    | Small and Medium entreprises                     |
| <b>OCI</b>    | L'Organisation de coopération islamique          |
| <b>GIFT</b>   | L'Indice global de la FinTech islamique          |
| <b>IT</b>     | Les technologies d'informations                  |
| <b>IA</b>     | Intelligence artificielle                        |
| <b>IoT</b>    | Internet of things                               |
| <b>GAFA</b>   | Google, Amazon,                                  |
| <b>CIO</b>    | Initial coin offering                            |
| <b>IPO</b>    | Initial public offering                          |
| <b>FMI</b>    | Fonds monétaire international                    |
| <b>AFES</b>   | Algeria FinTech and e-commerce Summit            |
| <b>DAB</b>    | Distributeur automatique de billet               |
| <b>ATM</b>    | Automated Teller Machines                        |

## Liste des Annexes

| <b>Annexe</b>   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| <b>Annexe N° 01</b> : Le guide d'entretien                  | 135         |
| <b>Annexe N° 02</b> : L'interface du logiciel Nvivo 12 plus | 137         |
| <b>Annexe N° 03</b> : L'écosystème FinTech en Algérie       | 138         |

## **Résumé :**

La fusion de la technologie numérique et des services financiers a donné naissance à un concept appelé FinTech. Cette ère n'est pas définie par les produits et les services financiers fournis, mais par qui les fournit et l'application d'une technologie en développement rapide aux niveaux de détail et de gros. Cette dernière évolution de la FinTech dirigée par des start-ups pose des défis aux régulateurs, comme aux acteurs du marché. Dans certaines économies, il y'a eu une forte demande d'innovations en matière de technologie financière. Tandis que d'autre pays ont mis à disposition un environnement économique et réglementaire plus bienveillant, rendant la demande trop restrictive. Ce travail de recherche vise à déterminer les conditions de développement des FinTech en Algérie, et les apports potentiels que la FinTech peut apporter au secteur financier en générale et bancaire en particulier. À travers une analyse thématique par l'utilisation du logiciel « Nvivo12 Plus ». Cette étude est basée sur un échantillon composé de vingt responsables de différents segments du secteur financier Algérien. Les résultats de notre étude montrent comment les différents acteurs de l'écosystème FinTech et leurs interrelations permet d'accélérer l'essor du développement des FinTech en Algérie. Ainsi, que si l'Algérie, parvient à créer un écosystème FinTech et à adapter sa réglementation à ces nouvelles entités, le secteur bancaire et financier Algérien bénéficiera d'une plus grande inclusion financière et deviendra plus performant et en phase avec le contexte mondial actuel.

**Mots clés :** FinTech, Système financier Algérien, apports , limites , perspectives.

**Abstract:**

The fusion of digital technology and financial services has given rise to a concept called « FinTech ». This area is not defined by the financial products and services provided, but by who provides them and the application of rapidly developing technology to both retail and wholesale levels. This latest evolution of FinTech led by start-ups poses challenges to regulators as well as market players. In some economies, there has been a strong demand for financial technology innovations, while other countries have provided a more favorable economic and regulatory environment, making the demand too restrictive. This research aims to determine the conditions for the development of FinTech in Algeria and the potential contributions that FinTech can make to the financial sector in general, and the banking sector in particular. Through thematic analysis using « the Nvivo12 plus » software. This study is based on a sample of twenty professionals from different segments of the Algerian financial sector. The results of Our study demonstrate how the different actors in the FinTech ecosystem and their interrelationship accelerate the growth of FinTech development in Algeria. Furthermore, if Algeria manages to create a FinTech ecosystem and adapt its regulations to these new entities, the Algerian banking and financial sector will benefit from greater financial inclusion and become more efficient and aligned with the current global context.

**Key words:** FinTech , Algerian financial system , Contributions, Limitations, Perspectives.

# Introduction Générale



Au cours des dernières décennies, l'avènement d'internet et des téléphones mobiles a profondément bouleversés les habitudes de consommation . Le digital a créé un environnement où l'innovation est devenu la norme, suscitant de nouvelles idées basées sur la technologie. Les entreprises comme Amazon et Netflix ont atteint une envergure gigantesque pour une simple raison : elles ont offert aux consommateurs des modes de consommations inédits. En contournant les barrières traditionnelles du commerce, ces entreprises, ainsi que de nombreuses autres ont su dépasser les entreprises classiques qui souvent restent coincées dans leurs modes de fonctionnement obsolètes.

Si cette révolution numérique a touché tous les secteurs du commerce, certains secteurs ont cependant été récemment impactés, protégés jusque-là par un environnement réglementaire spécifique, c'est le cas du secteur financier.

La crise financière de 2008 dite des « Subprimes » a engendré une crise financière mondiale et a eu des impacts majeurs sur la société. Cette crise a sonné comme un révélateur à la transformation numérique : brisant la confiance des citoyens dans le système financier , et provoquant un énorme fossé entre les attentes des consommateurs et l'industrie financière.

La combinaison de ces facteurs a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs , connues sous «Les FinTech », c'est-à-dire les start-ups qui utilisent les nouvelles technologies afin de repenser les services financiers traditionnels . Ces jeunes pousses ont bousculé l'hémogénie des acteurs financiers traditionnels.

En s'appuyant sur les technologies de pointes les FinTech ont pu renouveler les business modèles classiques de l'industrie financière et ont su proposer des services financiers innovants. L'objectif commun de ces entités est qu'elles ne cherchent pas à être en relation avec les banques, mais bien au contraire , elles cherchent à les contourner afin de capter leurs clients en leurs offrant de nouveaux modes de relation. Généralement ces entreprises ne veulent pas proposer toutes la gamme des produits et services des institutions traditionnelles, mais seulement l'un d'entre eux dans lequel elles apportent une évolution technique. Les FinTech ont pénétré tous les domaines d'activité de la finance, à l'exception notable des dépôts bancaires, car dans la majorité des pays cette activité nécessite un agrément bancaire

Ces dernières années, les FinTech ont connu une croissance exponentielle et rapidement, elles sont devenues les préférées des consommateurs. C'est ce qui a été confirmé par le cabinet d'Ernest &Young . En 2019, ce dernier a effectué une enquête dont le but est de trouver le taux d'adoption des services FinTech dans le monde, les résultats de l'enquête montrent que

le taux d'adoption mondiale réel des services FinTech est de 64 %<sup>1</sup>. La pandémie du Covid-19 a entraîné une augmentation statistiquement et économiquement significative d'utilisation des services de technologies financières.<sup>2</sup> Cette crise sanitaire constitue une opportunité aux entreprises de la FinTech afin de se développer et de fournir un système financier alternatif. La croissance des investissements dans ses technologies est phénoménale. Selon KPMG en 2022 les investissements mondiaux dans les FinTech ont atteint les 161,1 milliards de dollars avec 6006 transactions.<sup>3</sup>

Il apparaît clairement que les FinTech ont désormais largement dépassé le stade de la tendance passagère et sont devenues un acteur majeur qui risque d'affecter durablement l'industrie financière traditionnelle. Il convient alors de s'interroger sur les potentiels atouts que peuvent apporter les FinTech au secteur financier mondiale. Outre la maximisation des profits, et la diminution considérable des coûts. Ces innovations financières sont vues comme une solution à l'exclusion financière. « Si nous résolvons ces grands problèmes d'inclusion financière, ce sera grâce à de nouveaux modèles commerciaux, de nouvelles technologies et de nouvelles innovations. Les données nous permettent de savoir quelles innovations fonctionnent et lesquelles ne fonctionnent pas », disant Rodger Voorhies de la Fondation Bill et Melinda Gates en 2014.

Le potentiel de ces technologies continue d'attirer les fonds d'investissement qui investissent massivement dans les start-ups ayant intégrés une approche Big Data et IA. Surtout que le secteur bancaire et financier est devenue de plus en plus un terrain très favorable pour l'adoption de ces technologies numérique d'un côté les consommateurs ont de nouvelles attentes et souhaitent une modernisation dans les services financiers et de l'autre côté la réglementation régissant ces entités est plus souple.

La FinTech a fait ses preuves dans les pays les plus développés tel que les états unis, et les pays européens. En effet, les FinTech africaines ont également réussi le tour de force d'offrir des solutions financières innovantes pour les personnes qui ont souvent été exclues du système financier et bancaire traditionnel, c'est le cas du Kenya et le Guéna. Selon le cabinet de conseil McKinsey & Company le marché des services financiers en Afrique représente un potentiel de revenus de plus de 230 milliards de dollar d'ici la fin 2025<sup>4</sup>. L'Algérie et comme

---

<sup>1</sup> Rapport Ernest & Young ;(2019) ; " EY FinTech adoption index".

<sup>2</sup> Fu. J et Mishra. M; (2020);"The Global Impact of COVID-19 on Fintech Adoption ". Swiss Finance Institute Research Paper ;20-38.

<sup>3</sup> Rapport KPMG ;(2022) ; "The pulse of FinTech".

<sup>4</sup> Rapport du cabinet McKinsey & conseil ;(2022) ; "FinTech in Africa: the end of beginning ".

tout autre pays a tout intérêt à adopter ce genre de technologie afin de créer un système financier plus inclusif et plus efficace.

Actuellement en Algérie nous remarquons un fort développement en matière de digital. Bien que cela reste encore timide. Il commence à avoir de l'ampleur dans les entreprises, en particulier celles prestataires de services. Le secteur bancaire et financier Algérien est particulièrement concerné par ces changements profonds, d'ailleurs en remarque depuis plusieurs années l'émergence de nouveaux produits et services qui intègrent des technologies modernes tel que : les cartes CIB, les guichets automatiques.

Dans le cadre de ce travail de recherche, notre but est de montrer l'importance de l'intégration de la FinTech et les start-ups de la FinTech dans le secteur bancaire et financier Algérien, mais aussi et surtout de comprendre les conditions du développement et de réussite de ces dernières en Algérie. L'objet de notre étude s'articule également autour des apports, des limites et des perspectives de l'intégration de la FinTech en Algérie. Ainsi, à travers ce travail nous essayerons d'expliquer comment ces entités ont pu concurrencer les acteurs traditionnels du secteur financier, et quelles sont les menaces et les opportunités de ces FinTech qui cherchent à repenser le rôle et la place des banques dans notre société.

Le choix de ce thème est loin d'être fortuit, en effet, nous nous sommes intéressés à un sujet dont l'importance devrait être considérable dans les travaux de recherche, en tenant compte de sa richesse en matière d'information et de son apport aux nouvelles organisations (nouveaux business model). Suite à maintes recherches, nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'études de recherche sur ce thème au niveau de notre école, ce qui a suscité notre intérêt et notre enthousiasme quant au côté original du sujet traité.

Les objectifs tracés dans cette présente recherche ainsi que l'importance mise en évidence de l'étude de la FinTech en Algérie nous amènent à poser la problématique suivante:

**Quels sont les apports potentiels des FinTech ? et comment accélérer l'essor du développement de ces dernières en Algérie ?**

Pour répondre à cette problématique et pour donner une suite logique à notre recherche, nous posons les questions secondaires ci-dessous :

- Quelle est la situation actuelle des FinTech en Algérie ?
- Quelles sont les conditions du développement des FinTech en Algérie ?
- Quels sont les obstacles qui freinent l'évolutions de la technologie financière en Algérie ?
- Quelles sont les retombées de la FinTech sur le secteur bancaire et financier Algérien ?

Dans le but d'apporter une réponse à ces questions, nous avons jugé utile de formuler les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse N°1 :** La FinTech en Algérie est un terrain complètement inexploité , mais il existe certaines prémices indiquant un décollage potentiel dans un avenir proche ;
- **Hypothèse N°2 :** La grande majorité des conditions propices au développement des FinTech en Algérie ne sont pas disponible ;
- **Hypothèse N°3 :** Le cadre réglementaire en Algérie ne favorise pas l'émergence des FinTech ;
- **Hypothèse N°4 :** La FinTech encourage l'inclusion financière et permet l'amélioration du système financier en le rendant plus performant et plus adapté au contexte mondial actuel.

Dans le but de réunir tous les éléments de réponse susceptibles d'apporter des clarifications quant à nos questionnements, nous avons adopté la démarche méthodologique analytique suivante :

- Recherche documentaire à partir de différents ouvrages disponibles sur la bibliothèque en ligne Scholarvox, et la bibliothèque de l'ESC, EHEC et ESB, ainsi que dans des sites Internet . Le reste des documents utilisés, bien qu'ils soient rares, se présentent sous forme de travaux de recherches traitant de sujets se rapprochant du nôtre.
- Les entretiens effectués et les observations que nous avons faites lors de l'évènement ont servi à collecter des informations cruciales pour notre étude.
- L'analyse des contenus nous a permis d'exploiter au mieux les documents en notre portée.

Pour pouvoir répondre à l'ensemble des questions posées et dans un souci d'ordre méthodologique, nous avons décidé que notre travail allait s'articuler autour de trois (03) chapitres comme suit :

Le premier chapitre traitera des généralités sur la FinTech en trois sections , dont la première section sera consacrée à quelques notions sur la FinTech (origines, définitions, évolution, typologies et caractéristiques). La deuxième section présentera les différents produits et services offerts par les FinTech et la dernière donnera un aperçu global sur l'écosystème des FinTech et le cadre règlementaire régissant leur activité.

Le deuxième chapitre étudiera comment les FinTech ont pu modifier le paysage financier. La première section présente quelques indicateurs chiffrés décrivant la situation actuelle de la FinTech dans le monde, la deuxième traitera les apports que les FinTech ont apporté au

---

secteur bancaire et financier ainsi que leurs limites et perspectives et la dernière sera dédiée à l'étude de la relation entre les start-ups de la FinTech et les acteurs traditionnels.

Le troisième chapitre abordera les conditions nécessaires au développement des FinTech en Algérie , ainsi que leurs apports potentiels sur le secteur bancaire et financier Algérien. La première section fournira une brève présentation de l'organisme d'accueil. La deuxième section exposera la méthodologie de collecte et d'analyse de données. Enfin, la troisième section analysera et interprétera les principaux résultats de notre étude.

# Chapitre 1

---

## Généralités sur la FinTech

**Introduction :**

L'industrie des services financiers subit des transformations massives. Le développement de l'internet, des appareils numériques et la technologie de l'information a énormément changé les attentes des clients du secteur financier et bancaire. L'accès à des services intelligents, faciles à utiliser, indépendamment du lieu et de l'heure, et à moindre coût, résume les attentes des consommateurs des services financiers et bancaires.

Au cours des dernières années, une multitude de start-up Fintech ont émergé, utilisant la technologie pour faciliter l'investissement, le paiement et même l'obtention d'un prêt, ainsi elles offrent de nouvelles solutions et des opportunités innovantes en finance.

Avec l'avènement des nouvelles technologies et l'évolution des comportements des clients, l'industrie bancaire mondiale doit relever les défis de l'innovation dans ces processus, les changements technologiques, les exigences réglementaires et la crise économique, ainsi que l'évolution des attentes des clients sont les conditions d'un changement substantiel du système bancaire, en utilisant les technologies numériques les entreprises FinTech ont proposé des services innovants pour améliorer la satisfaction des clients, se révélant dans certains cas plus efficaces que les banques.

Le présent chapitre se composera alors de trois sections : la première section aura pour objectif de présenter quelques notions sur la FinTech en commençant par son origine, et sa définition. Puis son évolution, ses typologies et ses caractéristiques. La deuxième section sera dédiée à la présentation des différents produits et services offerts par les FinTech. Enfin, dans la troisième section, nous tenterons de faire un aperçu global sur le cadre réglementaire régissant l'activité des FinTech ainsi que leur écosystème.

Ce chapitre s'articulera donc, autour des trois sections suivantes

- Section 01 : FinTech : Origine, Définition, Evolution, Typologie et caractéristiques;
- Section 02 : FinTech et développement des services financiers ;
- Section 03 : FinTech et cadre réglementaire.

**Section 01 : FinTech : définition, origine, caractéristiques et typologies**

Actuellement, Les FinTech ont pris une place importante dans l'industrie financière mondiale, et sont en train de gagner de l'ampleur constamment grâce à leur vision novatrice de la prestation de services financiers.

Il est tout d'abord important d'aborder quelques notions majeures sur la FinTech dont une définition, origine et évolution , les catégories de la FinTech , ainsi que ces typologies.

**1. L'origine du terme FinTech :**

Arner et al.(2015), déclarent que « l'origine du terme FinTech remonte au début des années 90 et fait référence au Financial Services Technology Consortium »<sup>1</sup>. Au début des années 90, Citigroup a initié le projet FinTech l'origine du : Financial Services Technology Consortium pour faciliter les efforts de coopérations technologiques. C'est à ce moment-là que le président de Citigroup John REED a introduit pour la première fois le concept de FinTech lors du « Smart Card Forum ». Ce concept représente alors, l'apparition des premières technologies de l'information dans les services de gestion des banques (par exemple les distributeurs de billets automatiques) et dans les services financiers de l'époque (par exemple, les logiciels d'aide à la gestion de patrimoine pour les conseillers financiers)<sup>2</sup>. Néanmoins , la FinTech était déjà utilisé dès 1972<sup>3</sup> dans un article qui présente des modèles détaillés sur la façon d'analyser et de résoudre les problèmes bancaires quotidiens rencontré par la banque Manufacturers Hanover Trust. C'est dans cet article que le vice-président de la banque Mr. Abraham Leon Bettinger a mentionné le terme FinTech pour la première fois et le défini comme un acronyme qui signifie technologie financière, alliant l'expertise bancaire avec les techniques modernes de la science de gestion et de l'ordinateur . Pendant cette époque son usage était limité au secteur bancaire et principalement limitée aux processus du back-office des banques, utilisant des logiciels et des applications pour gérer les comptes clients et leurs transactions de manière sécurisée centralisée et efficace.

**2. Définition de la FinTech :**

FinTech ou technologie financière est un amalgame de deux termes « finance » et « technologie », cette dernière fait référence à l'utilisation de la technologie pour offrir des services financiers et bancaires innovants, plus rapides et moins couteux. Autrement, la

---

<sup>1</sup> Arner. D, Barberist. J et al ;(2015); " The evolution of FinTech: A new post-crisis paradigm? " ; Geo. J. Int'l ; 47: 1271.

<sup>2</sup> Vives .C;(2021) ; " Fintechs et inclusion financière " ;Mémoire de master en Gestion et Management, IAE de Grenoble; P15.

<sup>3</sup> Schueffel.P;(2016);"Taming the Beast: A Scientific Definition of FinTech"; Journal of Innovation Management;4(4) :32-54.

FinTech est un terme générique qui décrit les technologies perturbatrices et disruptives dans le secteur des services financiers; ces technologies cassent les habitudes établies en proposant une nouvelle façon (améliorée ou complètement nouvelle) afin de consommer les services financiers d'une manière plus accessibles, plus rapide et surtout moins couteuse que la technologie existante. Micu et al. (2016),voient que la FinTech représente un nouveau secteur de l'industrie financière qui intègre toute la pléthore de technologie utilisées dans la finance pour faciliter les échanges, les activités des entreprises ou les interactions et les services fournis au consommateur de détail.<sup>1</sup>

Pour définir la FinTech, le Comité de Bale a choisi la définition proposée par le Conseil de la Stabilité Financière(CSF) : « *La technologie financière désigne les innovations financières fondées sur la technologie, susceptible de donner lieu à de nouveaux modèles stratégiques, applications, processus ou produits ayant un impact important sur les marchés et établissements financiers ainsi que sur la prestation de services financiers* »<sup>2</sup>.

Cet objet bancaire non intégré, disant Bouyala ,(2016) est « *comme l'avatar dans le domaine de la banque et de la finance de la fameuse révolution numérique (digital disant les Anglo-Saxons), permettant à de petites entités agiles de venir concurrencer sur le terrain (et/ou compléter l'offre) des acteurs installés dans tous les domaines de l'économie (Uber pour les taxis ou Airbnb pour les hôtels en sont les exemples les plus emblématiques)* »<sup>3</sup>. Autrement, c'est l'activité pour laquelle les entreprises utilisent les TIC pour livrer leurs services financiers de façon plus efficace et moins couteuse. Par extension, elle désigne toute entreprise qui intervient dans ce domaine afin de proposer à ces clients des solutions technologiques innovantes. Le plus souvent, ce sont des start-ups qui essaient de capter des marchés (toujours grandissantes) au détriment des acteurs traditionnels du secteur financier<sup>4</sup>. La FinTech englobe une vague de start-up « les start-ups FinTech » qui changent la façon dont les gens paient, envoient de l'argent, empruntent, prêtent et investissent. Elle est reconnue comme l'une des innovations les plus importantes dans le secteur financier et bancaire et évolue rapidement, en partie grâce à : l'économie de partage, à une réglementation favorable et à la technologie de l'information. Ces jeunes pousses s'appuient non seulement sur la maîtrise du numérique (l'application de l'informatique dans la finance) mais, surtout elles placent le client au cœur de ses modèles en cherchant à répondre à ses nouveaux

---

<sup>1</sup> Micu. I et Micu. A;(2016);" Financial Technology (Fintech) And Its Implementation on The Romanian Non-Banking Capital Market"; Practical Application of Science;4.

<sup>2</sup> Comité de Bale sur le contrôle bancaire ;(2018) ; "Implications des évolutions de la technologie financière pour les banques et les autorités de contrôle bancaires" ;Saines pratique ;Banque des règlements internationaux.

<sup>3</sup> Bouyala .R ;(2016). " La révolution FinTech " ;RB édition ; P.16.

<sup>4</sup> Bonneau. T et Verbiest . T ;(2017) ;"FinTech et droit " ;RB édition ;P.11.

besoins<sup>1</sup>. C'est ce qui a été affirmé par Maldonato (2016), en déclarant que les Fintechs sont «les start-ups qui misent sur les technologies numériques pour dynamiser l'univers de la finance»<sup>2</sup>. Ces start-ups innovantes, agiles et potentiellement disruptives et perturbatrices créent de nouveaux modèles d'affaire pour améliorer l'expérience client, l'efficacité et la gamme de services financiers. Comme leurs sœurs des autres industries, les entreprises de la FinTech appuient leurs développements sur :<sup>3</sup>

- L'utilisation des technologies innovantes (souvent à base de plateformes avec lesquels l'utilisateur final interagit grâce à un dispositif – principalement mobile, ordinateur ou tablette – connecté à internet ou autre réseau de communication) pour offrir au client final des produits et services plus riches et/ou moins coûteux que ceux des acteurs en place, le développement de l'utilisation des Big Data et de l'analyse prédictive permettent notamment un abaissement des coûts d'accès au marché.

- Un modèle économique souvent disruptif, n'ayant pas d'existant à préserver.

- L'évolution du comportement des clients (mobiles, connectés, géolocalisés, présent sur les réseaux sociaux), conjuguée à la lourdeur (et souvent l'archaïsme) des acteurs en place, incapable de répondre à ces évolutions de la demande, du moins pas dans des délais compatibles avec la hâte qui désormais la caractérise. Une tendance aggravée dans notre domaine par la défiance vis-à-vis du monde bancaire et financier engendrée par la crise de 2008

- Le souhait (plus ou moins avoué) des régulateurs et des pouvoirs public d'introduire de la concurrence dans des professions « fermées » et supposées oligopolistiques. Pour la FinTech il s'agit d'une volonté affichée, se traduisant notamment par l'œuvre réglementaire européenne dont la directive des services de paiement.

### **3. L'évolution de la FinTech :**

Comme nous l'avons dit précédemment la FinTech est la contraction du mot « Finance » et « Technologie », qui désigne l'utilisation des moyens technologiques pour offrir des services financiers et bancaires. Derrière cette contraction assez simple, se cache toute une industrie qui n'a cessé d'évoluer depuis la troisième révolution industrielle. L'évolution de la FinTech peut se résumer en trois grandes étapes principales :

---

<sup>1</sup> Bourjij. S ; (2016) ; "Innovations technologiques et offre de services financiers en appui au Développement" ; Techniques Financières et Développement ;124 :7-26.

<sup>2</sup> Abou Shakra .N ;(2019) ; "L'impact de la Fintech dans la restructuration du secteur bancaire au Liban" ; Thèse de Doctorat en Economie et Finances ; Université de Picardie Jules Verne ; P105.

<sup>3</sup> Bouyala(R), Op.cit, Page .4.

**a. La FinTech 1.0 de 1866 à 1987 : Passage de l'analogique au digital.**

La Fintech 1.0 a connu deux grandes périodes une période analogique entre 1866 et 1967 et une deuxième entre 1967 et 1987.

**De 1866 à 1967 :** l'introduction du télégraphe commercial en 1838 et la mise en place du 1<sup>er</sup> câble transatlantique en 1866, ont fourni l'infrastructure nécessaire pour la période de forte mondialisation financière de 1866 à 1913<sup>1</sup>. Durant cette période, malgré la relation étroite qui lie la technologie à la finance, le secteur des services financiers garde toujours son aspect analogique. Cette période a connu le développement de nouveaux outils tels que le réseau télex mondial en 1930, l'introduction des cartes de crédits par Diners Club en 1950, le lancement de American Express en 1958, la mise en place du télécopieur par la Xerox Corporation sous le nom de « Long Distance Xerography (LDX) » en 1964, la création de l'Interbank Card Association (MasterCard) aux États-Unis en 1966 et enfin le déploiement du premier guichet automatique par la Barclays en Grande-Bretagne en 1967.

**De 1967 à 1987 :** l'introduction de la calculatrice et du guichet automatique en 1967 a été considérée comme le point de départ de l'ère moderne des FinTech. Au cours de cette période, les services financiers ont connu une transition de l'industrie analogique à l'industrie numérique. Les événements clés qui ont marqué cette période sont :

- 1968 : Création de l'Inter-Bureau au Royaume-Uni : Service de compensation automatisée.
- 1970 : Création du CHIPS américain : Système de paiement interbancaire Clearing House.
- 1971 : L'établissement de NASDAQ30 aux États-Unis.
- 1973 : Création du SWIFT (Société mondiale des télécommunications interbancaires financières) pour interconnecter les systèmes de paiements nationaux d'un pays à l'autre.
- 1974 : Faillite de la Herstatt Bank, qui a clairement mis en évidence les risques de renforcement des liens financiers internationaux et les nouvelles technologies des systèmes de paiements.
- 1980 : Introduction de la banque en ligne aux États-Unis (abandonnée en 1983).
- 1983 : Introduction de la banque en ligne au Royaume-Uni 1983 par la Nottingham Building Society (NBS).

---

<sup>1</sup> Buckley. R, Arner. D et al ;(2016); " 150 years of FinTech: An Evolutionary Analysis"; JASSA The Finsia journal of Applied Finance;3.

**b. La FinTech 2.0 de 1987 à 2008 : L'ère des services financiers digitaux**

Vers la fin des années 1980, les services financiers ont connu une transformation majeure en se tournant vers une industrie essentiellement numérique, où les transactions électroniques entre les institutions financières et les clients du monde entier ont pris le dessus, avec l'utilisation généralisée du Fax qui a remplacé le télex . L'année 1987 a marqué une nouvelle période d'attention réglementaire pour les risques liés aux interconnexions financières transfrontalières et à leurs intersections avec la technologie. L'émergence de l'Internet en 1995 a ouvert la voie à plusieurs développements tels que la vérification des comptes en ligne. En 2001, huit banques américaines avaient au moins un million de clients en ligne. Enfin, en 2005, les premières banques directes sans succursales physiques (p. Ex. ING Direct, HSBC Direct) ont vu le jour au Royaume-Uni<sup>1</sup>.

Du côté réglementaire , les régulateurs utilisaient de plus en plus la technologie, en particulier dans le contexte des bourses des valeurs mobilières, qui en 1987 étaient devenues la source d'information la plus courante concernant la manipulation du marché, sur la base de leurs systèmes et registres de négociation informatisés.<sup>2</sup>

Le point de vue réglementaire pendant la FinTech 2.0 était que si la banque en ligne n'était qu'une version numérique du modèle bancaire traditionnel, elle permettait de créer de nouveaux risques :

- **Le risque de liquidité** : L'accès direct et illimité aux comptes combiné à la technologie ont facilité les opérations de retrait des fonds. Ces opérations ont fait croître la pression sur les institutions financières confrontées à des problèmes de liquidité en période de crise bancaire.

- **Le risque de Crédit** : L'élimination des canaux physiques qui reliaient les consommateurs aux banques avaient comme but d'intensifier la concurrence entre les banques et ceci en faveur des consommateurs. Malheureusement, cela a participé à un déficit d'identification client de la part des organismes de crédit. Il s'est avéré que des données mieux organisées, pourraient permettre une meilleure connaissance du risque de crédit des emprunteurs et permettrait de proposer des produits adaptés au profil de risque du consommateur.

---

<sup>1</sup> Ibid, Page. 6.

<sup>2</sup> Arner(D), Barberist(J) et al: Op.cit, Page. 3.

**c. La FinTech 3.0 de 2009 jusqu'à aujourd'hui : Démocratisation des services financiers digitaux**

La crise financière mondiale de 2008, représente un tournant important et un catalyseur de croissance de l'industrie de la « FinTech 3.0 ». C'est après cette crise, dite des « subprimes » qu'il y a eu un réel engouement dans la Fintech.

La crise de 2008 a engendré deux impacts majeurs un chez les clients des institutions financière et l'autre chez les employés :

- **Chez les clients** : la crise de 2008, a créé une véritable crise de confiance des consommateurs envers les banques traditionnelles de dépôt et de détail ; les clients sont devenus de plus en plus réticents face aux banques. En effet, d'après une étude menée par le cabinet de recherche Gallup en 2011, seulement 20% des américains faisaient confiance à leurs banques en 2008.

- **Chez les employés** : du côté des salariés, environ 8.7 millions de travailleurs américains ont perdu leurs emplois. Au-delà des états unis, de nombreux professionnels de la finance ont soit perdu leurs emplois ou ont perçu une dégradation du niveau de leurs rémunération.

Ces deux impacts ont fortement favorisé le développement de la « FinTech 3.0 » à travers la disponibilité des ressources qualifiées et spécialisées dans la finance qui développe de nouveau produit et la présence d'un marché qui cherche des alternatives au secteur financier traditionnel.<sup>1</sup> La réglementation, est aussi considérée comme l'un des facteurs qui ont favorisé le développement des FinTech dans cette époque, d'ailleurs Holland (2015), mentionne que, la crise de 2008 a aussi poussé les gouvernements et les régulateurs des marchés financiers à créer un environnement réglementaire plus favorable aux nouveaux acteurs de la Fintech et plus stricte pour les acteurs traditionnels.<sup>2</sup> Cette nouvelle réglementation a pour objectif principale : la motivation de l'innovation Fintech et de faire émerger de nouveaux acteurs pour encourager la compétitivité financière mondiale . Par exemple, l'Union Européenne a mis en place une nouvelle directive DSP « La directive européenne sur les services de paiement », la première et entrée en vigueur le 13 novembre 2007 et devait être transposée dans la législation des états membres au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2009. La deuxième directive la DSP2 a été publiée par le parlement européen le 25 novembre 2015 et elle a

---

<sup>1</sup> Ibid, Page. 7.

<sup>2</sup> Steinville. T ; " La FinTech et les nouveaux rapports de force sur le secteur bancaire et financier " ;Mémoire de master de programme de grandes écoles, Spécialité Innovation et entrepreneuriat ; Kedge Business school ; P22.

remplacé la première<sup>1</sup>. Dans le but de favoriser l'innovation, l'efficacité. Ainsi, d'ouvrir le secteur des paiements à la concurrence. Tous ces facteurs ont réussi à créer l'opportunité idéale pour l'émergence de la « FinTech 3.0 ».

Mais, il y'a eu une apparition d'autres facteurs qui ont à la fois favorisé le développement et accéléré le rythme du développement de cette dernière. D'ailleurs, Lee et Shin (2017) dans leur article voient que la combinaison du progrès des technologies mobiles, des technologies réseaux et internet, de l'apparition des réseaux sociaux, de l'intelligence artificielle et des Big Data Analytics avec les nouveaux besoins des consommateurs ont marqué une accélération majeure des innovations technologiques dans la Fintech.<sup>2</sup>

FinTech 3.0 est apparue comme une réaction à la crise financière de 2008 dans les pays occidentaux, mais dans les pays en voie de développement (pays d'Asie et d'Afrique) les développements récents des FinTech (nommées FinTech 3.5) ont été motivés par la poursuite du développement économique et les inefficacités du système financier existant. Le développement FinTech en Asie et en Afrique n'est donc pas un paradigme post-crise, mais une combinaison de forces entrepreneuriales et réglementaires pour résoudre les problèmes sociétaux et de développement économique.<sup>3</sup>

Enfin, pour résumer la FinTech lors des années 2000 était surtout centré sur le e-commerce, et ce n'est qu'après 2008 que sont réellement apparues de plus en plus de start-ups créées par des anciens banquiers ou traders ayant dû quitter leur emploi suite à la crise, qui s'alliaient avec des programmeurs ayant souvent déjà officié dans la finance pendant la période faste.<sup>4</sup>

#### **4. Les caractéristiques des FinTech :**

Les entreprises et les Start-ups de la FinTech ont pu offrir des services innovants, grâce à leurs appuis et maîtrises des technologies de l'information et de communications (TIC). Les FinTech se caractérisent généralement par leur agilité, leur capacité à innover rapidement, leur orientation client et leur usage intensif des données.

---

<sup>1</sup>Lamoussière -Pouvreau. C ;(2009); "L'entrée en vigueur de la directive sur les services de paiement" ;Etude juridique ; INC document N°1539.

<sup>2</sup> Lee. I et Shin. Y J;( 2017);" Fintech: Ecosystem, business models, investment decisions, and challenges". Business Horizons ;61 :35-46.

<sup>3</sup> Brym .S ;(2019) ;" Comment accélérer l'essor de l'écosystème FinTech à Bruxelles ? " ; Mémoire de master en science de gestion , Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion ; Université de Namur ; P5.

<sup>4</sup> Bourjij(S), Op.cit, Page. 5.

Selon Bessière et Lebeau (2017), les FinTech ont quatre caractéristiques principales <sup>1</sup>:

- La technologie comme le cœur du métier : Les FinTech se différencient des acteurs traditionnels par leur approche basée sur la technologie. Elles mettent l'accent sur l'utilisation des TIC afin de proposer des services innovants, efficaces et à moindre coût.

- L'orientation client : L'approche des FinTech se concentre également sur les clients, en cherchant à répondre à leur demande tout en leur offrant des services personnalisés et adaptés à leurs besoins particuliers.

- L'innovation permanente : Les FinTech ont la capacité d'innover constamment et de manière rapide. Elles peuvent rapidement proposer de nouveaux services et produits en s'adaptant aux évolutions du marché.

- L'usage intensif des données : Les FinTech adoptent aussi une approche data-driven. Elles collectent, analysent et utilisent les données pour améliorer leurs services et mieux comprendre les besoins de leurs clientèles.

En outre, selon EY(2017), les FinTech se distinguent également par leur culture entrepreneuriale, leur capacité à coopérer avec les autres acteurs du secteur financier et leur approche agile pour répondre aux besoins et attentes des clients<sup>2</sup>.

Enfin, les caractéristiques des FinTech leur permettent de proposer des services financiers innovants, adaptés aux besoins des clients et même de bousculer le secteur financier traditionnel.

## **5. Les types des FinTech :**

Afin de mieux appréhender ce secteur « secteur des FinTech » qui est en pleine expansion, on peut scinder plusieurs types de FinTech :

- **BtoC (Business-to-Customer)** : ce type englobe toutes les FinTech qui offrent un service direct aux particuliers. C'est par exemple le cas des néo-banques 100 % digital et sans agence qui proposent un compte et une carte à bas coût comme « le compte nickel, N26 », des outils de gestion de finances personnelles ou encore des cagnottes en ligne comme « Leetchi » ou « Le pot commun ».

- **BtoB (Business-to-Business)** : ce type regroupe toutes les FinTech qui proposent des services financiers directs aux entreprises, aux PME tel que l'affacturage dématérialisé, le transfert de devises en ligne...etc.

---

<sup>1</sup> Bessière, V., & Lebeau, F. (2017). Les Fintech, enjeux et opportunités pour le secteur financier. Banque de France Bulletin Digest, (207), 29-39.

<sup>2</sup> Rapport d'Ernest and Young ;(2017); FinTech Adoption Index 2017.

- **BtoBtoC (Business-to-Business-to-Customer)** : Ce type de FinTech offre des services aux entreprises avant que ces dernières les revendent au client final. Par exemple, des plateformes de financement participatif mettant en relation les investisseurs et d'autres personnes en besoin de financement : crowdfunding en dons avec ou sans récompenses « Ulule », le crowdlending (prêts aux PME, comme Lendix ou Lendosphère) et le crowdequity (financement en capital, comme Sowefund).

- **Les InsurTech** : Ce type englobent toutes les start-ups qui utilisent les nouvelles technologies pour révolutionner et disrupter le secteur des assurances, l'offre de ces jeunes entités est d'une richesse remarquable allant des courtiers vie (Nalo), en passant par les courtiers non vie (+Simple.fr), jusqu'aux assurances collaboratives (Inspeer, Otherwise) ...etc.

- **Les RegTech** : regroupent l'ensemble des start-ups, qui s'appuient sur les nouvelles technologies pour faciliter la complétude des exigences réglementaires<sup>1</sup>, ces dernières permettent, d'une part de résoudre les problèmes technologiques liés à l'adaptation à la réglementation auxquels les établissements financiers traditionnels font face (tel que : le protocole Know Your Customer) ; et, de l'autre part, d'aider les autorités régulatrices du secteur financier à répondre aux défis de la Fintech grâce aux instruments technologiques automatisés et « Big Data compatible ».

---

<sup>1</sup> Etude réalisée par le cabinet Deloitte ;(2022);" étude: RegTech de l'Assuretech".

**Section 02 : FinTech et développement des services financiers**

La FinTech est une industrie qui utilise les TIC pour améliorer les services financiers. Les produits et les services qu'elle offre peuvent inclure des solutions de paiements, de transferts d'argent, des prêts, d'investissements ...etc.

**1. Les différents types de services proposés par les FinTech :**

Les FinTech proposent des produits et des services variés . Chaque jour, de nouvelles prestations sont mises en place par ces jeunes pousses qui évoluent constamment. Ci-dessous, nous expliquerons les principales activités bancaires et financières sur lesquelles les FinTech se sont positionnées.

**1.1. Les paiements :**

En dehors des néo-banques qui peuvent proposer l'ensemble de la gamme des services traditionnels des banques, autres FinTech « PayTech » qui ne sont pas dotés d'agrément d'établissements de crédit ont reçu de la part des Autorités réglementaires un agrément d'établissement de paiement, de monnaie électronique ou d'agent prestataire de services de paiement qui leur permet d'offrir une partie de la gamme des services bancaires traditionnels (les services de paiements).

La mise en œuvre de la deuxième directive sur les services de paiement (DSP2) a radicalement modifié l'environnement réglementaire des services de paiement. L'activité de paiement constitue un des piliers primordiaux du secteur des FinTech, les services offerts par cette dernière peuvent être divisés en deux catégories : L'offre de paiement destinée aux entreprises, et celle destinée aux particuliers.

**1.1.1. Les offres de paiement dédiés aux entreprises :**

Les offres de paiement destinées aux entreprises se divisent en trois sous catégories, à savoir :

**a. Les offres destinées aux e- commerçants :** l'e-commerce s'est très développé surtout après la crise sanitaire de 2019. Selon Statista le boom de l'e-commerce sera particulièrement visible en Chine et aux États-Unis au cours des prochaines années, où les revenus générés devraient augmenter de près de 30 % d'ici 2025<sup>1</sup>. Parallèlement à cette croissance, les besoins des e-commerçants se multipliaient. « Le développement du e-commerce a mis en évidence que le besoin des e- commerçants vis-à-vis du paiement ne se limitait pas au seul traitement

---

<sup>1</sup> Statista ;(2021) ; L'e-commerce poursuit son ascension ;Disponible sur : <https://fr.statista.com/> .Consulté le 03/03/2023 à 14 :50.

technique de la transaction (acquisition/acceptation), mais s'étendait aux questions – centrales pour un *e*-marchand – du taux de transformation du visiteur en client et de réduction du taux de fraude »<sup>1</sup>. Les FinTech ont pu placer ces besoins au cœur de leur intérêt, contrairement aux banques qui manquaient d'agilité et d'expérience numérique.

Ces jeunes entités ont su proposer des solutions adaptées aux besoins des e-commerçants en leur fournissant des solutions sur des interfaces simples et conviviales, permettant le traitement de l'opération de paiement ou la réception des fonds. Ainsi, que d'autres solutions permettant de diminuer le taux d'abandon du panier, par exemple en proposant au client de payer avec un autre moyen de paiement si le sien s'avère invalide plafond dépassé par exemple ou expiré.<sup>2</sup>

Quant à la lutte contre la fraude, ces dernières ont pu diminuer le taux de fraude grâce à l'utilisation des technologies comme le *big data* et les machines-Learning qui facilitent le repérage des comportements suspects de manière contextuelle et en temps réel. Ces dernières, constituent un avantage clé, car les sites d'e-commerce ont besoin d'avoir la confiance des clients pour être utilisés.

**b. Les offres destinées aux commerces de proximité :** Malgré que le commerce de proximité repose sur des structures organisationnelles et techniques qui peuvent freiner son développement. Néanmoins, plusieurs innovations y voient le jour et ce, grâce aux technologies financières « FinTech », en France par exemple, d'après Une enquête menée par « Xerfi Spécific », auprès de plus de 6 000 chefs d'entreprise pour le compte de l'U2P (Union des entreprises de proximité) révèle qu'au troisième trimestre 2021, les commerces alimentaires, artisans et professions libérales ont vu leur dynamisme croître de 4 % par rapport à la même période en 2020<sup>3</sup>, l'outil numérique représente un facteur important dans ce développement.

Concurrencés par les *e*-commerçants, les commerçants du monde physique s'efforcent d'améliorer eux aussi leurs services pour mieux attirer le chaland. Le paiement est bien souvent au centre de cette préoccupation. En raison de sa simplicité et sa fluidité, il est devenu indispensable à la satisfaction client, ainsi qu'à sa fidélisation<sup>4</sup>.

L'offre « Mobile Point of Sale », connus sous « mPOS », est l'une des innovations de rupture, Il s'agit d'utiliser le mobile (téléphone ou tablette) comme terminal de paiement acceptant les

---

<sup>1</sup> Bouyala .R ;(2018) ; "La révolution FinTech : acte 2 " ;RB édition ;P23.

<sup>2</sup> Bouyala(R),Op.cit.(2016), P.4.

<sup>3</sup> Union des entreprises de proximité ; (2021) ; "conjoncture : les entreprises de proximité renouent avec une croissance soutenue " ;étude réalisée par Xerfi ;La brève n°432.

<sup>4</sup> Bouyala (R), Op.cit.(2016),P.4.

règlements par carte, ce dernier est équipé d'un lecteur de carte « dongle » qui permet d'effectuer les encaissements des cartes bancaires.

Auparavant, Cette innovation était destinée aux petits commerçants (épiceries, service à domicile, marchands ambulants, professions libérales...) qui ne peuvent pas se permettre un terminal de paiement électronique classique (TPE) vu le nombre faible de paiements, autre qu'en cash, qu'ils reçoivent. Cependant, au fil du temps, d'autres types de moyens et grands commerçants se sont montrés intéressés par ce type d'innovation, c'est le cas de Square (Etats-Unis), iZettle (Suède) ou encore SumUp (Allemagne) (chacune d'elles offre sa propre « mPOS »).

Ces FinTech offrent également des programmes de fidélité qui permettent aux commerçant de fidéliser leurs clients. Le principe est simple :il consiste à exploiter les données de paiement par carte dans un point de vente, ainsi que d'identifier les profils des clients les plus intéressants à qui des promotions et des remises peuvent être accordées automatiquement au moment du règlement, c'est le cas de la solution « Card Linked Offer » (CLO), ou encore leurs versés une somme d'argent « cash-back ».<sup>1</sup>

**c. Les offres Business to Business :** au début les clients des FinTech étaient des particuliers et des commerçants, la focalisation sur la banque d'entreprise est très récente mais son mouvement est assez rapide. Ces FinTech spécialisés dans l'offre de services de paiement aux entreprises prennent en considérations trois préoccupations majeurs : la réduction des coûts, l'intégration et la sécurisation du process ainsi que la disponibilité de l'information fraîche et riche.

Une des solutions fondamentales offertes par ces jeunes pousses est le « cash pooling » ou le « cash management » qui consiste à offrir des logiciels et des applications, faciles à utiliser, permettant aux entreprises d'allouer des fonds sans avoir à les séparer physiquement et de faciliter les centralisations à plusieurs niveaux (Cashfac).

Le factoring et particulièrement le « reverse factoring » est l'une des principales solutions offertes, ce dernier consiste à proposer des solutions plus avantageuses que celles proposés par les banques. En effet, il s'agit d'une opération de cession de créances commerciales à un factor organisée par la société débitrice des créances (« le client » ou « l'acheteur » ). Cette opération est donc organisée en sens contraire d'une opération d'affacturage classique où c'est le fournisseur-créancier (en position de cédant) qui s'adresse directement au factor, Outre le

---

<sup>1</sup> Bouyala (R), Op.cit.(2018),P.13.

fait d'organiser l'opération avec le factor, ce sont également les clients qui généralement sélectionnent les fournisseurs entrant dans l'opération de reverse factoring.

### **1.1.2. Les offres dédiées aux particuliers :**

Les offres de paiement dédiées aux particuliers tournent autour de trois grandes familles d'innovation :

**a. Les portefeuilles électroniques :** ou en anglais les « e-wallets » ont été développés principalement pour sécuriser l'usage de la carte bancaire dans la vente à distance en générale et dans l'e-commerce en particulier (sur internet). En effet, grâce à ce système les clients n'ont plus besoin de communiquer leurs données sensibles (numéro de carte de crédit par exemple) aux sites internet.

Le wallet est considéré comme une solution alternative, qui donne la possibilité aux utilisateurs de confier à un tiers leurs données de paiement et leurs données personnelles, afin d'effectuer des ordres de paiement à partir de leurs smartphones, tablettes...etc. cet établissement est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de recevoir les fonds des utilisateurs par le biais d'une simple saisie d'identifiants tel qu'un numéro de téléphone ou une adresse mail. Par conséquent, ces derniers évitent de ressaisir à chaque transaction leurs données bancaires et de s'exposer au risque, surtout en traitant avec des sites peu sécurisés.

Il existe différents types de portefeuilles électroniques. Certains sont proposés par des établissements bancaires, d'autres par des organismes tels que des prestataires de services de paiement, les opérateurs de téléphonie... Les plus connus sont : PayPal, Paylib.

**b. Les réseaux de transferts de fonds :** en matière de transfert de fonds et surtout lorsqu'il s'agit d'un transfert à l'international les banques ont toujours été dans une position de concurrence monopolistique, avec des commissions réputées très élevées qui sont souvent justifiées par la complexité et la lourdeur du circuit. Néanmoins, l'automatisation des systèmes de règlement interbancaires et le développement de la possession de téléphones mobiles ont permis de réaliser des économies de coûts très sensibles, qui ne s'est pas encore traduite dans les prix des acteurs historiques.

Selon le rapport de Goldman Sachs, le marché mondial des transferts internationaux représente un montant annuel de 580Md\$, avec une croissance de 5% par an. En moyenne, les coûts de transaction représentent entre 6-7% du montant lorsque l'on passe par l'intermédiaire de la banque. Mais, grâce à l'émergence des technologies financières les coûts sont en baisse. « Transfer Wise » est l'exemple le plus reconnu à l'heure actuelle : envoyer 1 000£ du Royaume Uni à l'Allemagne coûte seulement 0,5% du montant avec Transfer Wise contre

6,8% avec HSBC, 5,1% avec RBS et 3,3% avec Western Union. Le principe de la société consiste à faire correspondre les paiements qui vont dans la direction opposée à l'aide d'algorithmes. Par le biais de cette « compensation intrinsèque », l'argent envoyé en réalité ne quitte quasiment jamais le pays.<sup>1</sup>

Dans le domaine des « rémittances » ou les fonds rapatriés par les migrants chez eux, dont le potentiel de flux de ce marché est estimé à quelque 600 milliards \$ par an, les FinTech tel que « WorldRemit » ou « Azimo » ont pu concurrencer les acteurs traditionnels et ont réussi à devenir des références dans ce secteur, en se développant très rapidement en s'appuyant sur des systèmes moins chers et plus conviviaux que ceux existants qui permettent à la fois de : réduire les coûts, d'automatiser les flux et d'amélioration du service client.

L'ensemble de ces innovations, très disruptives pour les modèles économiques existants, suscitent des réflexions encore plus radicales d'optimisation des paiements internationaux, autour de l'utilisation de la Distributed Ledger Technology (DLT), dont l'avatar le plus connu est la blockchain.

**c. Les produits de niche :** Le domaine des paiements représente un vivier de FinTech innovantes. Dans ce qui suit, nous prendrons deux exemples de solutions innovantes, l'une au plan de l'innovation d'usage avec les cagnottes, et l'autre de l'innovation de rupture avec les monnaies virtuelles :

- Les cagnottes : Le principe de la cagnotte est simple, il s'agit de permettre à des individus de se cotiser pour réaliser des dépenses en commun, en évitant la complexité des remboursements croisés, nuisibles en outre aux bonnes relations amicales, voire familiales. Le but de cette solution est de créer « une cagnotte virtuelle » qui permet à toutes personnes de contribuer en ligne par un simple clic. « Le pot commun » et « Leetchi » sont des exemples de FinTech qui proposent ce genre de solutions.<sup>2</sup>

- Les monnaies virtuelles ou digitales : L'intervention des FinTech dans le domaine des monnaies digitales consiste généralement à créer des « plateformes d'échanges » chargées de la conversion de la devise traditionnelle en monnaie digitale « bitcoin » par exemple, et inversement. Cette solution est généralement accompagnée par la fourniture d'un portefeuille électronique de crypto-monnaies. D'autres FinTech se sont spécialisées dans la

---

<sup>1</sup> Rapport de la Croissance plus et PME finance ;(2020);"Rapport FinTech 2020 : reprendre l'initiative".

<sup>2</sup> Bouyala(R),Op.cit. (2018), P.13.

gestion et la sécurisation du portefeuille de monnaies digitales et des « crypto-assets » en général.<sup>1</sup>

Le tableau ci -dessous récapitule l'offre de paiements des FinTech :

**Tableau N°1: Les services de paiement proposés par les FinTech**

| Types de services                          |                       | Promesse  | Acteurs dominants                       |
|--|-----------------------|---|---|
| <b>Offres destinées aux entreprises</b>    | E-commerce            | Mieux vendre et sécuriser   | Klarna , Stripe, Adyen...               |
|  | Commerce de proximité | Utiliser le mobile comme TPE et fidéliser via carte bancaire                                  | Square, iZettle, SumUp, Cardlytic...    |
|  | Offre B2B             | Simplifier et enrichir l'offre aux entreprise   | Cashfac, payoneer, Fling, Tradeshift... |
| <b>Offres destinées aux clients finals</b> | Wallet                | Sécuriser l'usage de la carte et enrichir l'offre aux clients des deux cotés                  | Paypal, Paylib, AppelPay...             |
|  | Transfert de fond     | Baisser les coûts des transferts internationaux et bancariser                                 | TransferWise, Kantox..                  |
|  | Produits de niche     | <b>Cagnotte</b> : simplifier les achats groupés entre amis                                    | Leetchi, Coinbase, Binase,              |
|  |                       | <b>Monnaie virtuelle</b> : supprimer les intermédiaires pour réduire les couts et les risques |   |

Source : Bouyala Régis ; (2018) ; "La révolution FinTech : acte (2) " ;RB édition.

**1.2. Les offres de gestions des comptes :**

C'est l'un des domaines qui ont connus les initiatives les plus disruptives ces deux dernières années, étant le pivot de la relation bancaire et le point de passage de tous les flux. La gestion des comptes a connu de nombreuses initiatives innovantes basées sur l'accès aux comptes qui visent à remplacer la banque classique par la banque « low-cost » des FinTech.

**1.2.1. Remplacer la banque « Les néo-banques »:** désigne les acteurs et les intermédiaires financiers, qui offrent des services bancaires en ligne ou accessibles par des applications 100 % mobiles. Ces acteurs sont portés par le progrès technologique et l'usage des nouvelles technologies numériques et digitales. Alors que l'entrée sur le marché bancaire est particulièrement difficile du fait des avantages concurrentiels dont bénéficient les banques traditionnelles, qui ont su capitaliser sur leur expérience et leur réputation pour fidéliser leur clientèle, ces nouvelles entités sont néanmoins parvenues à s'établir de façon durable sur ce marché, avec une croissance parfois spectaculaire du nombre de leurs client. Ces jeunes pousses fournissent une gamme de services et produits très diversifiés , complémentaires non

<sup>1</sup> Idem, P.16.

consommatrices du temps et qui améliorent l'expérience client. La majorité de ces néo-banques dépendent directement du secteur bancaire traditionnel, soit parce que ce dernier les a acquises après quelques années d'existence, soit parce qu'il les a créées directement, parfois pour contrer l'apparition de nouveaux acteurs ou concurrencer les nouvelles offres.<sup>1</sup> Tel que le compte nickel, N26, Monzo...etc.

La majorité de ces entités adoptent un modèle de type « freemium » : comportant un premier palier (volume et/ou nombre et type de produits) gratuit au-delà duquel le client peut souscrire un abonnement Premium lui offrant un accès illimité à l'ensemble des services bancaires .

**1.2.2. Se greffer sur la banque :** la nouvelle directive sur les services de paiement a permis de créer un nouveau type d'acteurs connu sous « Third party processors » (TPP's), qui ont le droit d'accéder aux données des comptes en respectant certaines conditions, ces acteurs sont de deux types : soit des prestataires de services d'initiation de paiement ou des prestataires de services d'information sur les comptes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'offre des FinTech dans le domaine de la gestion des comptes :

**Tableau N°2 : L'offre de gestion des comptes offerts par les FinTech**

| Types de services            |                          | Promesse  | Acteurs dominants             |
|------------------------------|--------------------------|---|-------------------------------|
| Offre de gestion des comptes | Remplacer la banque      | La réduction des de la banque au quotidien                    | N26, simple, compte nickel... |
|                              | Se greffer sur la banque | Créer de nouveaux services en accédants aux comptes bancaires | Sofort, iDeal, Mint...        |

Source : Bouyala Régis ;(2018) ; "La révolution FinTech : acte (2) " ; RB édition.

**1.3. Financement et épargne :**

Une des premières raisons d'être de la banque ,est la collecte de l'épargne afin de financer l'économie. Plusieurs FinTech se sont penchées sur ce domaine en développant leur offre sur deux axes principaux :la mise en relation directe de l'épargne et du crédit, avec le

<sup>1</sup> Etude réalisée par la Direction d'étude et d'analyse des risques et le Pôle FinTech de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution(ACRP) ; (2020) ; "Des néo-banques en quête de rentabilité" ;ACRP Banque de France.

financement participatif et le développement de nouveaux outils de captation et de gestion de l'épargne .

### **1.3.1. Le financement participatif :**

Le financement participatif n'est pas récent, il existe depuis le XIXème siècle, la preuve la statue de la liberté a fait appel à tous les financements individuels afin d'être financée. Seulement il y'a eu des changements à cause des nouvelles technologies de l'information et de communication, chose qui a facilité la mise en contact des prêteurs et des emprunteurs.<sup>1</sup>

Le financement participatif , « Le crowdfunding » ou encore « le financement 2.0 ».Quelle que soit la terminologie, représente un nouveau mode de financement alternatifs aux canaux classiques d'investissement que sont les établissements bancaires et les marchés financiers. La flexibilité caractérise ce mécanisme. En effet, son principe est simple : il s'agit de collecter des fonds, le plus souvent des petits montants, au près d'un large public dans le but de financer un projet artistique ou entrepreneurial sans passer par l'intermédiaire de la banque, le support utilisé pour lever de fonds est un site internet appelé « plate-forme de financement participatif ». En prenant la forme d'un site Web ces plates-formes jouent le rôle d'intermédiaire entre les demandeurs et les porteurs de fonds ( les porteurs de projets et les contributeurs potentiels).<sup>2</sup>

Les start-ups FinTech spécialisées dans le domaine du financement participatif ne sont pas des intermédiaires financiers (elles n'investissent pas dans le prêt), cela représente l'élément majeur de distinction entre ces jeunes pousses et les établissements financiers classiques .il existe d'autres éléments de distinctions par exemple : la banque pour financer un prêt elle doit combiner fonds propres et dettes contrairement aux FinTech qui n'utilisent pas leurs fonds propres. Les rémunérations des FinTech prennent la forme de commissions reçues au moment de l'émission du prêt et ainsi qu' au moment du remboursement des mensualités par l'emprunteur.<sup>3</sup>

Dans la mesure où le financement participatif apparait comme un « miracle financier », il est nécessaire d'analyser les catégories de financement offertes par les plates-formes de financement participatif :

---

<sup>1</sup>Weill. L ;(2019) ; "L'impact de la FinTech sur la structure des marchés bancaires" ;Revue d'économie financière ;135 :181- 192.

<sup>2</sup> Chaabene. M ;(2016) ; "Le Financement participatif: (Crowdfunding) " ;Connaissances et Savoirs édition ;P. 14.

<sup>3</sup> Weill(L), Op .Cit, P.19.

**a. Le crowdgiving :** (le modèle du don) est le premier mode de financement à grande échelle .Cette pratique s'applique le plus souvent aux domaines associatifs ou humanitaires ,dont une personne physique ou morale fait don d'une certaine somme via une plate-forme pour financer un projet ou produit sans rien attendre en retour(le public apporte une contribution financière sans aucune attente de rendement financier). Parmi les plateformes les plus connus dans ce domaine « KissKissBankBank » , « MyMajorCompany ».Néanmoins, un autre type de crowdgiving s'est développé « le crowdfunding sous forme de don avec contrepartie »,le contributeur ne reçoit pas dans ce cas un droit ou un titre dans le projet mais une sorte de remerciement pour sa contribution, ce type de financement est appelé le « Reward based crowdfunding ».

**b. Le crowdlending:** ( le modèle de prêt) C'est la forme qui ressemble le plus à ce que proposent les banques. En effet, il s'agit d'une personne morale ou physique qui prête une somme pour le financement d'un projet, dont la première forme est le prêt non rémunéré qui consiste en l'octroi de fonds à titre gratuit, dans cette forme le prêteur n'attend pas de rémunérations pour l'argent prêté, il souhaite seulement la récupération des fonds sans intérêts .La seconde forme est le prêt rémunéré dans ce cas-là l'emprunteur doit rembourser son crédit avec les intérêts selon les modalités de remboursement convenus. Dans ce mode de financement, certaines plateformes offrent aux prêteurs individuels la possibilité de choisir les emprunteurs qu'ils souhaitent financer. Alors que certaines d'autres ,forment des packages de prêts qui sont suggérés aux prêteurs en fonction du type de placement qu'ils souhaitent effectuer notamment en termes du risque, ce dernier est le mode le plus utilisé car le premier requiert plus d'efforts de la part des prêteurs individuels et peut limiter l'échelle et la rentabilité de la plateforme.<sup>1</sup>

**C. Le crowd-equity :** (investissement participatif), il s'agit d'un financement participatif sous formes de titres financiers qui consiste à investir au capital des start-ups, des PME ou de financer un projet précis Concernant le financement d'une startup ou autre, l'avantage de ce type de Crowdfunding est qu'il permet aux créateurs d'entreprises de lever des fonds assez rapidement grâce à l'attrait fiscal que représente ce type d'investissement. Puis, pour le financement d'un projet précis, la différence réside principalement au niveau des déductions fiscales et des avantages PEA et PME. On peut citer deux plateformes spécialiser dans ce type de financement : « Weesed » et « anaxago ».

---

<sup>1</sup> Idem, P. 20.

### 1.3.2. L'épargne « les robo-advisors » :

Depuis plusieurs années, une nouvelle forme de conseil financier a émergé, connue sous le nom de « Robo-Advisor ». Ces plateformes de conseil en investissement automatisées, permettent aux utilisateurs de construire et de gérer leurs portefeuilles avec des tarifs extrêmement bas, grâce à l'analyse et le traitement des volumes de données (Big Data) ainsi qu'aux technologies d'intelligence artificielle. Ce service repose sur un algorithme propriétaire de sélection d'instruments financiers qui propose d'optimiser l'allocation d'actifs en fonction de la situation particulière du client, de son aversion au risque, de ses objectifs financiers et de son horizon d'investissement. Ces modèles orientés grand public sont simples d'utilisation, transparents, aisément personnalisables et bon marché.<sup>1</sup> Cette solution a deux avantages :

- La disponibilité : Ils sont accessibles en ligne, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. À n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, vous pouvez souscrire, déposer de l'argent, consulter vos placements, retirer de l'argent, et tout ça sans mettre le nez dehors.

- La réduction des coûts : Ces outils sont faciles à utiliser et coûtent 4 à 5 fois moins qu'une gestion exercée par un conseiller humain. Ces outils sont considérés comme étant low-cost et destinés au grand public, contrairement aux offres de gestion de patrimoine que les banques classiques proposent et qui sont destinées généralement aux clients fortunés.

Les robo-advisors, ces programmes informatiques qui génèrent des conseils en investissement en fonction des informations dont ils disposent sur les clients en utilisant des outils d'apprentissage automatique, constituent une alternative bon marché aux conseillers en patrimoine humain. En outre, s'ils sont correctement programmés, ils peuvent éviter certains des conflits habituels d'intérêts qui affligent le secteur. Le robo-advisor est encore très naissant et petit en matière de conseil financier global.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Bouyala(R), Op.cit. (2018), P.13.

<sup>2</sup> Navaretti .G B, Calzolari.G et al ;(2017) ; " FinTech and Banking. Friends or foes? "; European Economy, Banks, Regulation, and the Real Sector.

Ce tableau récapitule l'offre des FinTech dans le domaine du financement et de l'épargne :

**Tableau N°3: l'offre de financement et d'épargne des FinTech**

| Types de services        |                | Promesse  | Acteurs dominants                            |
|--------------------------|----------------|---|--|
| Financement participatif | Prêt et Equity | Baisser les couts pour l'entité financée et accroitre les gains pour le prêteur | Lending Club, Funding cicrle...              |
|                          | Don            | Faciliter le financement éthique  | Kickstarter...                               |
| Gestion de l'épargne     | Robo-advisor   | Perfectionner et démocratiser la gestion de portefeuille pour les particuliers  | Wealthfront, Betterment, Personal Capital... |

**Source : Bouyala Régis ;(2016) ;"La révolution FinTech" ; RB édition**

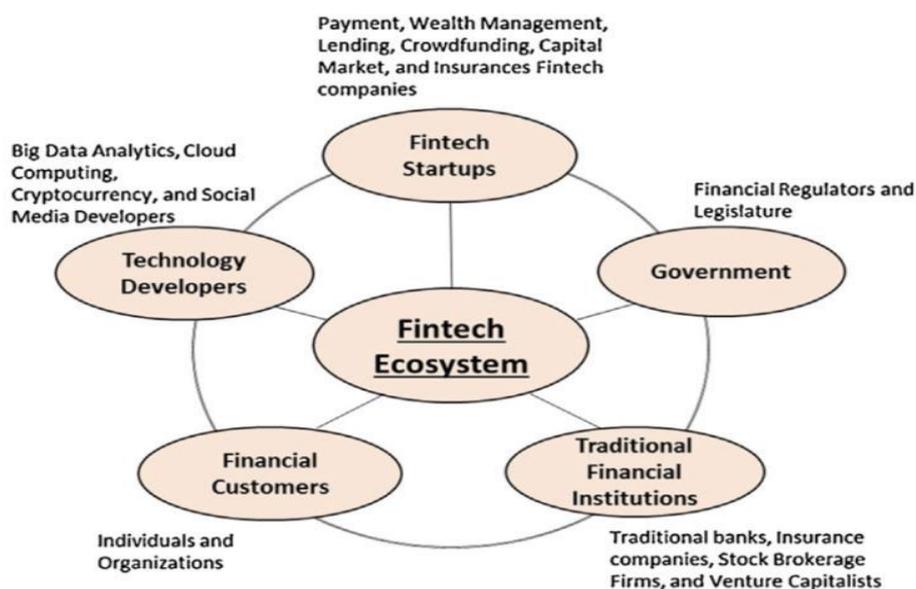
### Section 03 : FinTech et cadre réglementaire

La FinTech est un secteur en plein essor, et a pu révolutionner l'industrie financière grâce à son appui sur la technologie. Cependant, avec l'essor rapide de ce secteur les régulateurs ont commencé à s'intéresser de plus en plus à la réglementation des FinTech. Dans cette section, nous expliquerons les différentes réglementations mises en place pour encadrer l'activité des FinTech, ainsi que leur écosystème.

#### 1. Ecosystème FinTech :

Un écosystème FinTech stable est essentiel pour la croissance de l'industrie de la FinTech. Lee et Shin dans leur travail ont identifié cinq acteurs pour l'écosystème FinTech. Ensemble, ces acteurs contribuent à l'innovation, facilitent la collaboration et la concurrence dans le secteur financier et profitent des consommateurs de ce secteur.<sup>1</sup>

**Figure N°1: Les cinq éléments de l'écosystème FinTech**



**Source:** In Lee et Yong Jae Shin;(2017); **Fintech: Ecosystem, business models, investment decisions, and challenges; Business Horizons.**

Dans cette figure, on observe les éléments de cet écosystème, qui sont :

- **Les start-ups FinTech** : ces start-ups se trouvent au centre de l'écosystème, elles englobent l'ensemble des entreprises menant des innovations majeures dans le domaine du paiement, des prêts, de la gestion du patrimoine, du financement participatif, du marché des capitaux et des assurances. En réduisant leurs coûts d'exploitation, en ciblant des marchés de niche et en offrant des services plus personnalisés que les entreprises financières

<sup>1</sup>In Lee(Y) et Shin(J): Op.cit, P.9.

traditionnelles, ces dernières ont participé au phénomène de dégroupage des services financiers, qui a fortement perturbé les banques.

- **Les développeurs de technologie** : ont facilité le développement de ces entités par la création d'un environnement favorable leurs permettant de lancer rapidement des services innovants. Ainsi, par la création des plateformes numériques, l'analyse des données volumineuses (Big Data Analytics), la création de nuage (cloud- computing), l'intelligence artificielle, les smart phones ... etc.

- **Les gouvernements** : afin de stimuler l'innovation et faciliter la concurrence financière, les gouverneurs tentent depuis la crise financière de 2008, d'offrir un environnement réglementaire favorables aux FinTech ,par exemple par l'octroi des licences de services financiers et l'assouplissement des exigences de capital.

- **Les clients financiers** : constituent la source de génération de revenus pour les entreprises Fintech. Alors que les grandes organisations sont des sources de revenus importantes, les clients individuels et les (PME) représentent la source de revenus la prédominante pour les entreprises de technologie financière. Goldman Sachs dans son enquête a révélé que l'utilisation des services FinTech est plus importante chez les clients jeunes, urbains et ayant des revenus plus élevés. Actuellement, les milléniaux (personnes âgées entre 18 et 34 ans) constituent une part importante de la consommation Fintech dans la plupart des pays.<sup>1</sup>

- **Les institutions financières traditionnelles** : représentent également une force motrice dans l'écosystème FinTech, car elles ont pu réévaluer leurs modèles commerciaux existants et développer des stratégies pour adopter l'innovation FinTech. Ces dernières ont également des avantages concurrentiels en matière d'économie d'échelle et de ressource financières par rapports aux start-up FinTech.

## **2. Cadre réglementaire :**

L'évolution et la croissance rapide des FinTech, ainsi que les produits et les services qu'elles proposent apporte des bénéfices, mais, également comme toute activité elles peuvent engendrer de multiples risques tel que : les risques de liquidité lié aux prêts FinTech, les risques de crédit lié aux plateformes de financement participatif , les risques lié à la cybercriminalité... certes, ces risques peuvent ne pas être d'autant considérable que ceux engendré par les acteurs traditionnels à cause de l'innovation technologique, mais ils peuvent quand même affecter la stabilité du système financier .Tous ces facteurs rendent l'intervention des autorités inévitables et obligatoire.

---

<sup>1</sup>Vives (C), Op.cit, P.3.

Dans cette situation « les régulateurs sont confrontés à des impératifs complexes à concilier ,car d'un côté ils souhaitent adapter le cadre juridique existant aux nouvelles technologies financières afin d'intensifier la concurrence en matière de services financiers , et de l'autre côté ,ils veulent contrôler ces activités à risque, protéger les consommateurs et lutter contre les situations de fraudes»<sup>1</sup>. De sa part Bouyala(2016), affirme que : le nombre d'activité que les FinTech exercent comportent des risques, rendant nécessaire la mise en place d'un dispositif réglementaire adéquat pour :<sup>2</sup>

- Assurer la protection aux agents économiques qui réalisent des transactions avec ces nouveaux intermédiaires.
- Assurer autant que possible une égalité de traitement avec les acteurs existants.

On est donc devant la problématique suivante : doit-on mettre en place des autorités spécifiques pour les FinTech ou doit-on les soumettre aux autorités bancaire et financières existante ?

### **2.1. Les types de réglementation prédominante :**

Dans plusieurs pays le cadre réglementaire régissant l'activité de ces jeunes pousses est toujours considéré comme un obstacle au progrès. En effet, pour ne pas brider l'innovation, il faut que les autorités de régulation du secteur financier trouvent un juste milieu entre la nécessité de gérer les nouveaux risques et favoriser le développement de ces dernières tout en ne tuant pas l'innovation. En revanche, dans d'autre pays la visée est complètement différente, le cadre règlementaire est en pleine évolutions et les initiatives se multiples de plus en plus pour le rendre plus apte au développement de ces entités. Actuellement, différents types de réglementation ont émergé dans le monde pour encadrer l'activité de ces dernières.

#### **2.1.1. Le modèle anglo-saxon : la sandbox**

La sandbox ou « le bac à sable » peut être considéré comme une approche ex-ante, qui consiste à implémenter un cadre réglementaire allégé (exonération réglementaire), plus souple et plus flexible afin d'observer le développement des FinTech. Il s'agit de créer un cadre particulier qui permet aux innovateurs de la finance de tester leurs modèles d'affaires en conditions réelles et pendant une durée limitée, Cette période peut correspondre à une « période d'essai » de l'entreprise avant de se conformer à la législation en vigueur.

---

<sup>1</sup> Branellec. G et Lee .J Y ;(2019) ;" Le choix du modèle de régulation des FinTech : entre sandbox et soundbox " ; Revue d'Economie Financière, 136 :387-410.

<sup>2</sup> Bouyala (R),Op.cit.(2016), P.4.

Le concept de la sandbox peut être mal compris ou mal interprété par certains acteurs. En effet, il ne s'agit pas d'une exemption réglementaire totale, mais d'un accompagnement réglementaire accordé aux FinTech sur une période donnée. Autrement dit, cette approche permet de ne pas appliquer toute la réglementation des établissements financiers et bancaires à ses entreprises. En principe, la FinTech concerné doit formuler une demande de permission auprès des autorités locale afin d'intégrer l'environnement du bac à sable. Une fois accepter, elle bénéficie d'une exemption de maintes contraintes et obligations réglementaires ainsi, d'un accompagnement de la part des autorités pour développer/tester tranquillement ses produits et services. En parallèle, les autres FinTech, qui ne sont pas sélectionnés par les autorités, devront appliquer la réglementation en vigueur sans accompagnement, c'est-à-dire qu'elles seront soumises aux mêmes exigences que les acteurs financiers traditionnels.

Ce cadre juridique est considéré comme le cadre réglementaire le moins contraignant avec ces nouveaux modèles d'affaires. Ainsi, cette approche joue en la faveur de l'innovation car la réglementation ne constitue pas un frein au développement de nouvelles activités ou une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents sur un marché, mais au détriment du principe d'égalité entre les acteurs d'un même marché. Cette approche est adoptée par les plus grand hubs FinTech dans le monde, on peut citer comme exemple :

- L'exemple britannique ; la capitale Britannique est l'un des premiers qui sont lancée dans la régulation et l'accompagnement aux Fintech, d'ailleurs en plus du système sandbox la FCA « Financial Conduct Authority » a lancé en 2014 le projet Innovate qui permet de donner des conseils aux sociétés à propos de la régulation lors du lancement d'un nouveau produit.
- L'exemple suisse ; pour attirer plus de FinTech au sein du pays, en 2017 le conseil fédéral a souhaité introduire une licence bancaire spécifique à ce secteur. Ainsi, de créer un cadre réglementaire favorable dans lequel ces start-ups FinTech pourront tester leur modèle, hors des contraintes réglementaires habituelles. Ces dernières ne seront donc pas soumises aux lois strictes de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).
- L'exemple singapourien ; souhaitant devenir le 1<sup>er</sup> hub d'Asie des Fintech, le régulateur local Monetary Authority of Singapore (MAS) en 2016 a lancé un programme de régulation de type sandbox pour encourager ces jeunes pousses à expérimenter et à innover. Si cette expérimentation réussissait, la société devrait néanmoins, après un délai prévu à l'avance, se mettre en conformité avec la réglementation.

**2.1.2. Le modèle de régulation français : la sandbox ou l'approche proportionnelle**

Lorsqu'il était ministre de l'économie Emmanuel Macron a dit que « les Fintech ne peuvent être ni un no man's land, car la finance ne s'est jamais développée sans un cadre réglementaire, ni un secteur surrégulé. Il va falloir réglementer différemment, en cheminant aux côtés des Fintech, et non en les précédant »<sup>1</sup>

Contrairement à la sandbox, la sandbox est considérée comme une approche ex-post : cette approche consiste à appliquer aux start-ups FinTech les mêmes restrictions réglementaires que celles appliquées aux autres établissements financiers, mais d'une manière souple et allégée en tenant compte du degré du risque auquel ces dernières sont exposées, car si on leur impose par exemple les mêmes exigences que celles imposées aux banques en terme de détention de fonds propres, cela aurait seulement pour conséquence d'empêcher ces start-ups innovantes d'évoluer à cause des conditions réglementaires trop restrictives. De plus, ces entités sont généralement spécialisées que sur l'un des segments de l'activité financière soit : le financement, le paiement, la gestion des comptes ... contrairement aux acteurs traditionnels qui couvrent souvent tous les services financiers, ce qui fait que les FinTech avec leurs petites tailles encourent moins de risque. Alors, il est déraisonnable d'appliquer la réglementation en vigueur pour les établissements financiers traditionnels à ces jeunes pousses. Par conséquent, il est nécessaire aux régulateurs d'intégrer une proportionnalité liée aux risques ainsi qu'aux enjeux.

Selon l'autorité du contrôle des marchés financiers français (AMF), les régulateurs français ont adopté l'approche proportionnelle pour ne pas biaiser la concurrence entre les différents acteurs de la place, cela va permettre d'éviter l'instauration d'un système à deux vitesses dans lequel certaines entreprises seraient favorisées par le système juridique. Ainsi, pour garantir la sécurité des données personnelles des utilisateurs des services financiers.

En France, deux institutions jouent le rôle de régulateur l'AMF « autorité des marchés financiers » et l'ACPR « autorité de contrôle prudentiel et de résolution », ces dernières ont également pris des initiatives en faveur des FinTech. En plus de la création d'une division « FinTech, innovation et compétitivité » (FIC) de l'AMF en juin 2016. Ces autorités ont également créé d'autres mesures tel que :

- La mise en place des « forums FinTech » sous co-présidence ACPR/AMF durant lesquels ces autorités rencontrent ces opérateurs afin de favoriser le dialogue entre ces entités,

---

<sup>1</sup> Branellec (G) et Lee (J Y) : Op.cit, P. 25.

d'appréhender les problématiques novatrices rencontrées par elles et d'adapter leur recommandations et réglementation.

- La création d'un pôle FinTech dans chacune de leurs institutions, ces derniers permettent de diriger ces jeunes entités dans leurs accès à la réglementation et aux allègements qui peuvent leur être appliqués.<sup>1</sup>

Ces mesures visent à accompagner les FinTech en matière de réglementation afin de leur apporter plus de visibilité sur leurs contraintes et obligations et faciliter leur entrée, cet objectif n'est toutefois pas le seul : le second est d'assurer une évaluation continue du cadre réglementaire appliqué pour d'éventuelles modifications ou évolutions.

En Plus de la sandbox ou la soundbox certains pays ont opté à la création de certaines licences sur mesure pour les fintechs, c'est le cas de la Suisse et des Pays- bas. La Suisse, par exemple outre à la mise en place d'un système « sandbox » qui permet aux entreprises de gérer jusqu'à 1MCHF sans autorisation bancaire est en train de créer une licence aux Fintech qui leur permet de gérer des dépôts du public pour un montant de 100MCHF. Cette dernière a également mis en œuvre une approche proportionnelle au risque (un système hybride) pour lutter contre le blanchiment, elle a défini des seuils spécifiques au-dessous desquels elle n'exige aucune identification formelle des clients. Cette approche adoptée par les Pays-Bas et la Suisse est appelée la « *Tailored regulation* ». <sup>2</sup>

## 2.2. Initiatives pour promouvoir les FinTech en Europe:

Certains domaines d'application des FinTech sont encadrés par des directives sectorielles, parmi elles :

### 2.2.1 . La deuxième directive sur les services de paiement :

En 2013, le parlement européen a proposé un amendement à la DSP, désormais connue comme étant la deuxième Directive sur les services de paiement (DSP 2). Cette directive est entrée en vigueur partiellement le 13 janvier 2018, et définitivement en septembre 2019. Cette dernière « agit principalement sur les prestataires de services de paiement en ligne, ainsi que sur les FinTech d'agrégation de comptes, en leur fournissant un statut juridique bien clair tout en facilitant leur activités »<sup>3</sup>. En effet, cette nouvelle directive vise à encourager la concurrence

---

<sup>1</sup>Société des avocats « dlga »;(2019);"Cadre juridique FinTech"; Disponible sur :<https://www.dlga.fr/wp-content/uploads/2019/01/PALMO-363031.1-Le-cadre-juridique-des-FinTech.pdf>. Consulté le 13/03/2023 à 20:12.

<sup>2</sup>Branellec (G) et Lee (J Y) : Op.cit, P. 25.

<sup>3</sup> Ben Boubaker .S;(2020) ; " L'Évolution du Modèle Bancaire à l'Ère du Digital " ;Mémoire de fin d'étude. Institut de financement du développement du Maghreb Arabe.

sur les services de paiement tout en renforçant la sécurité des utilisateurs des services de paiement en Europe contre les risques de fraude et de cybercriminalité.

La DSP2 représente une évolution significative de la DSP1 en matière de réglementation des services de paiement en Europe. Elle s'applique désormais à toutes les opérations en toutes devises des prestataires de services de paiement de l'UE y compris pour les transactions en ligne impliquant un Prestataire de service de paiement situé en dehors de l'UE « one leg transaction ».<sup>1</sup>

L'autorité bancaire européenne joue un rôle central dans la mise en place de cette directive, car non seulement elle sera chargée de la résolution des éventuels différends entre les autorités compétentes des états membres, mais également l'établissement d'un registre centrale des établissements de paiements européens, ainsi que la rédaction de plusieurs projets de textes d'application de cette directive.

Les apports de la DSP2 en matière de sécurité sont multiples et importants tel que : La création des obligations en matière de gestion des risques opérationnels et de sécurité et La mise en place des procédures de notifications des incidents.

### **2.3. Le cadre réglementaire régissant le crowdfunding « Financement participatif » :**

Le « crowdfunding » s'est développé rapidement en Europe. Mais l'absence d'un cadre réglementaire unifié pose un problème surtout en cas de litige entre des clients de différents pays. Pour résoudre ce problème, la commission européenne a proposé l'idée de la création d'un « guichet unique », qui vise non seulement à aider les plateformes de crowdfunding à exercer leurs activités transfrontalières, mais également à harmoniser les conditions d'obtention d'agrément afin d'exercer les activités de financement participatif, qui seront accordés par l'autorité européenne des marchés financiers.<sup>2</sup>

En raison de son activité, le financement participatif est soumis à la réglementation bancaire et financière. Deux nouveaux statuts ont été créés pour assurer et renforcer la sécurité de l'exercice du crowdfunding. En mai 2014 un cadre juridique a été mis en place pour offrir une protection aux investisseurs et aux prêteurs. Ce dernier a défini deux statuts distincts :

- L'intermédiaire en financement participatif (IFP).
- Le conseil en investissement participatif (CIP).

---

<sup>1</sup> Bessière (V) et Lebeau(F) : Op.cit, P.10.

<sup>2</sup> Bouyala (R),Op.cit.(2016), P.4.

Le premier regroupe les plateformes exerçant des modèles de prêts et le deuxième regroupe les plateformes exerçant le modèle d'investissement en fonds propres.

**Tableau N°4: Un tableau récapitulatif des lois applicables aux FinTech dans l'UE**

| Année de parution | Réglementation   | Sigle                  |
|-------------------|--|------------------------|
| 2016              | REGLEMENT(UE) 2016/679 du PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.                | <b>RGPD</b>            |
| 2015              | DIRECTIVE (UE) 2015/2366 du PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 25 novembre 2015 concernant <b>les services de paiement dans le marché intérieur.</b>  | <b>DSP2</b>            |
|                   | DIRECTIVE(UE) 2015/849 du PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 mai 2015 sur <b>la préservation de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme .</b>                             | <b>LCB/FT</b>          |
| 2014              | DIRECTIVE 2014/92/UE du PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 23 juillet 2014 sur la comparabilité <b>des frais liés aux comptes de paiement, le changement de compte de paiement et l'accès à un compte de paiement.</b>                        | <b>Compte Paiement</b> |
|                   | Ordonnance n°2014-559 du 30 mai relative au <b>financement participatif.</b>   | <b>Crowdfunding</b>    |
|                   | DIRECTIVE 2014/65/UE du PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 15 mai 2014 concernant <b>les marchés d'instruments financiers.</b>  | <b>MIF2</b>            |
|                   | DIRECTIVE 2014/17/UE du PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 4 février 2014 sur <b>les contrats de crédits aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel.</b>  | <b>Crédit</b>          |
| 2013              | DIRECTIVE n°2013/36/UE dite aussi « <b>CRD IV</b> » concernant <b>l'accès à l'activité des établissements de crédits et la surveillance prudentiel de ces établissements ainsi que des entreprises d'investissement.</b>                       | <b>CRD IV</b>          |
| 2009              | DIRECTIVE 2009/110/CE du PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 concernant <b>l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements.</b> | <b>DME2</b>            |
| 2007              | DIRECTIVE 2007/64/EC du PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 13 novembre 2007 sur <b>les services de paiement dans le marché intérieur .</b>  | <b>DSP1</b>            |

Source : <https://www.bankobserver-wavestone.com/decryptons-cadre-reglementaire-applique-aux-fintechs>

**Conclusion :**

Dans ce chapitre, nous avons pu présenter des généralités sur la technologie financière. Puis, on est passé à ses différents produits et services. Ainsi, que le cadre réglementaire qui les régissent.

Malgré que les FinTech ne soient pas encore définie entièrement par les économistes, elles ont connu une croissance très rapide car les investissements dans ces technologies perturbatrices augmentent de plus en plus, selon Statista le montant des investissements mondiaux dans la FinTech au quatrième trimestre de l'année 2022 a atteint les 24milliard de dollars.

Les FinTech essayent de répondre à la demande croissante des consommateurs, d'accéder plus facilement à leurs besoins financiers en leur offrant des applications mobiles et des plates-formes en ligne facile à utiliser, moins couteuses et surtout disponible, cette évolution a conduit au développement de l'innovation dans le secteur financier . Ces dernières ont pénétré plusieurs segments du secteur financier en fournissant de divers services et produits dans le domaine de paiement, l'investissement, la gestion du patrimoine ...etc.

Enfin, l'activité des FinTech comme toute autre activité n'est pas sans risque, ce qui rend l'intervention des régulateurs obligatoire .

# Chapitre 2

---

## **FinTech et modification du paysage financier**

**Introduction :**

Les FinTech couvrent les innovations numériques et les modèles d'entreprise basés sur la technologie dans le secteur financier . Ces dernières années, les FinTech ont connu une croissance exponentielle et rapidement , elles sont devenues les préférées des consommateurs en se distinguant radicalement des acteurs traditionnels .

De telles innovations ont secoué l'industrie avec une expérience client numérique perturbatrice, des produits moins coûteux , une intégration simple, une commodité et un engagement entièrement numérique. Néanmoins, elles recèlent des risques majeurs surtout en matière de cybercriminalité.

Aujourd'hui, les FinTech insufflent une nouvelle vie à la chaîne de valeur bancaire en s'associant à des opérateurs historiques pour combler les lacunes en matière de produits et de services et élargir la sélection.

L'objet du présent chapitre sera de présenter, dans la première section, quelques indicateurs chiffrés décrivant la situation actuelle de la FinTech dans le monde. Dans la deuxième section, les bénéfices que les FinTech ont apporté au secteur bancaire et financier ainsi que leurs limites et perspectives. Enfin, pour la troisième section la relation entre les banques et ces jeunes pousses .

Ce chapitre s'articulera donc, autour de trois sections :

- Section 01 : La FinTech dans le monde : Indicateurs chiffrés ;
- Section 02 : FinTech : Apports, limites et perspectives ;
- Section 03 : FinTech et banques traditionnelles : concurrentes ou complémentaires ?

**Section 01 : la FinTech dans le monde**

Il est tout d'abord important d'aborder quelques indicateurs sur la FinTech dont l'indice d'adoption de la FinTech, l'indice d'investissements dans la FinTech et enfin, l'indice de la FinTech islamique.

**1. FinTech : indicateurs chiffrés**

La FinTech est devenue rapidement un phénomène mondial, menée par des innovateurs, un suivi de près par des académiques et attirant désormais l'attention des régulateurs. En terme générale, et comme on a cité précédemment, elle désigne les services financiers innovants basées sur la technologie et les modèles commerciaux qui accompagne ces services. D'une manière plus simple, elle est utilisée pour décrire toute innovation liée à la manière dont les entreprises cherchent à améliorer leurs processus, la fourniture et l'utilisation des services financiers. Bien que son impact se fait principalement sentir dans les économies en développement comme la Chine et l'Inde, il promet de forcer les acteurs traditionnels des pays développés à clarifier leurs stratégies, à développer de nouvelles capacités et à transformer leurs cultures.<sup>1</sup>

La FinTech est progressivement intégrée dans les transactions économiques traditionnelles, on peut le constater à travers plusieurs indices :

**1.1. Indice d'adoption des technologies financières :**

L'industrie de la FinTech grandit de plus en plus, au point où elle n'est plus composée seulement de start-ups. Mais, elle est devenue une multitude d'entreprises chevronnées qui offrent une large gamme de services financiers et opèrent à l'échelle mondiale.

Ernst & Young effectuent une étude basée sur plus de 20 000 entretiens en ligne, sur 20 marchés (usa, la chine, l'Afrique du sud...) renouvelable chaque 2 ans, appelée EY FinTech adoption Index qui vise à briser le battage médiatique et comprendre si les consommateurs numériques actifs utilisent réellement les services de la FinTech d'une manière régulière.

Les résultats de cette étude montrent que l'adoption des services de la FinTech a augmenté régulièrement. En 2015, 16% des consommateurs interrogés avaient utilisé au moins deux services FinTech au cours des 6 mois précédents, ils ont prévu que l'adoption sera doublée dans un proche avenir (L'étude de 2017 a révélé que cela s'est produit en seulement 18 mois). Ensuite le taux d'adoption des services de la FinTech a atteint 33% en 2017, puis 64% en 2019. La notoriété des FinTech, même parmi les non-adoptants, est désormais très

---

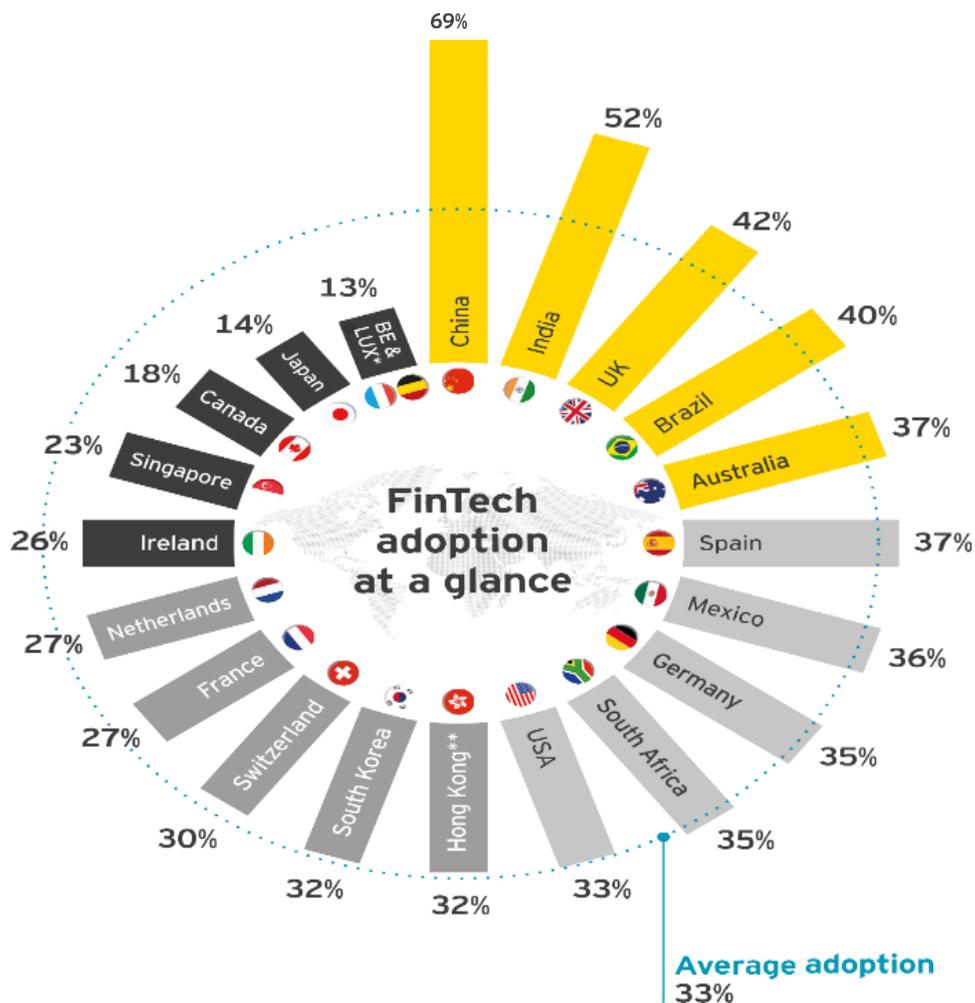
<sup>1</sup> Mention. A; (2019); " The future of FinTech"; Research-Technology Management ;62 :59-63.

élevé. D'ailleurs dans le monde 96% des consommateurs connaissent au moins un service FinTech alternatif disponible pour les aider à transférer de l'argent et à effectuer des paiements.

Selon cette étude un adoptant FinTech ou un utilisateur FinTech est toute personne qui utilise ou qui a déjà utilisé au moins deux services FinTech au cours des 6 mois derniers, car cela indique un changement habituel de comportement d'une manière que l'utilisation d'un seul service ne le fait pas.

Voici quelques graphes :

Figure N°2: Taux d'adoption FinTech dans 20 marchés (2017)



Source: Rapport d'Ernest & Young; FinTech adoption index;(2017)

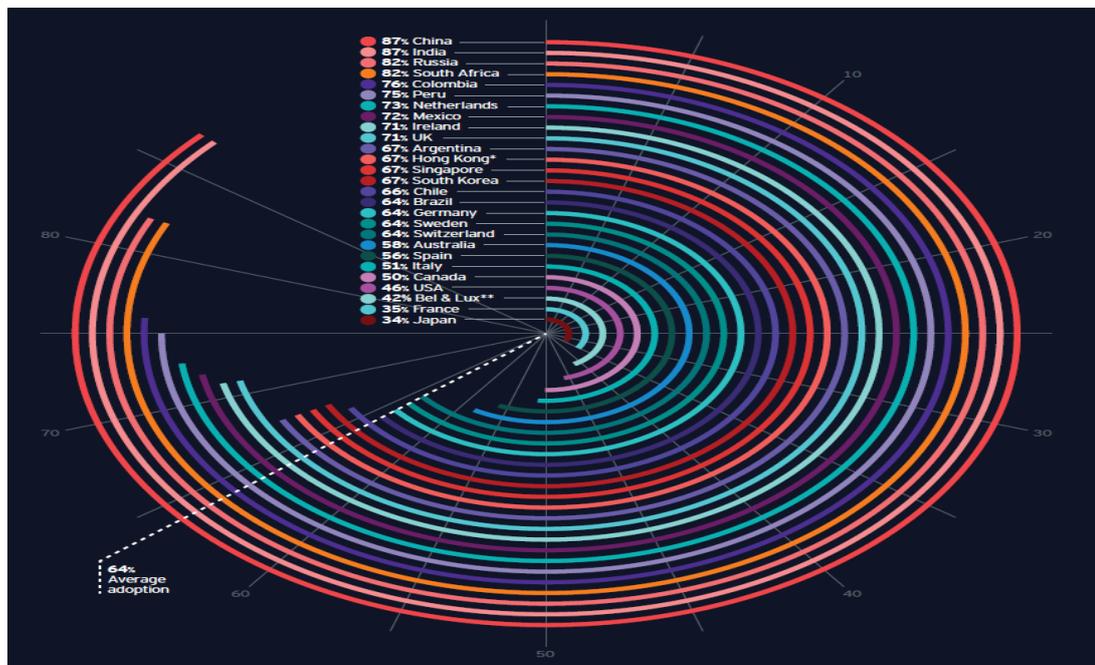
**En 2017:**

- 33% représente l'adoption moyenne des FinTech dans le monde.
- 46% représente l'adoption moyenne des FinTech dans les marchés émergents : Brésil, Chine, Inde, Mexique et Afrique du sud.

- 50% des utilisateurs utilisent le transfert d'argent FinTech et services de paiement et 65% prévoient de le faire à l'avenir.
- 64% des utilisateurs de FinTech préfèrent utiliser les canaux digitaux pour gérer leur vie, contre 38% de non-utilisateurs.
- 13% des consommateurs sont des utilisateurs réguliers de 5 services FinTech ou plus (super utilisateurs).

En 2017, les entreprises de la FinTech ont gagné du terrain sur le marché financier grâce à l'appui sur la force de leurs caractéristiques fondamentales qui consistent à se focaliser sur le client et à tirer profits de la technologie de manière novatrice. Pour cette raison, elles brouillent les frontières entre les produits financiers et les propositions de style de vie , tout en définissant de nouvelles normes au seins des services financiers.<sup>1</sup>

**Figure N°3: Taux d'adoption FinTech dans 27 marchés (2019)**



**Source: Rapport d'Ernest & Young; FinTech adoption index ;(2019)**

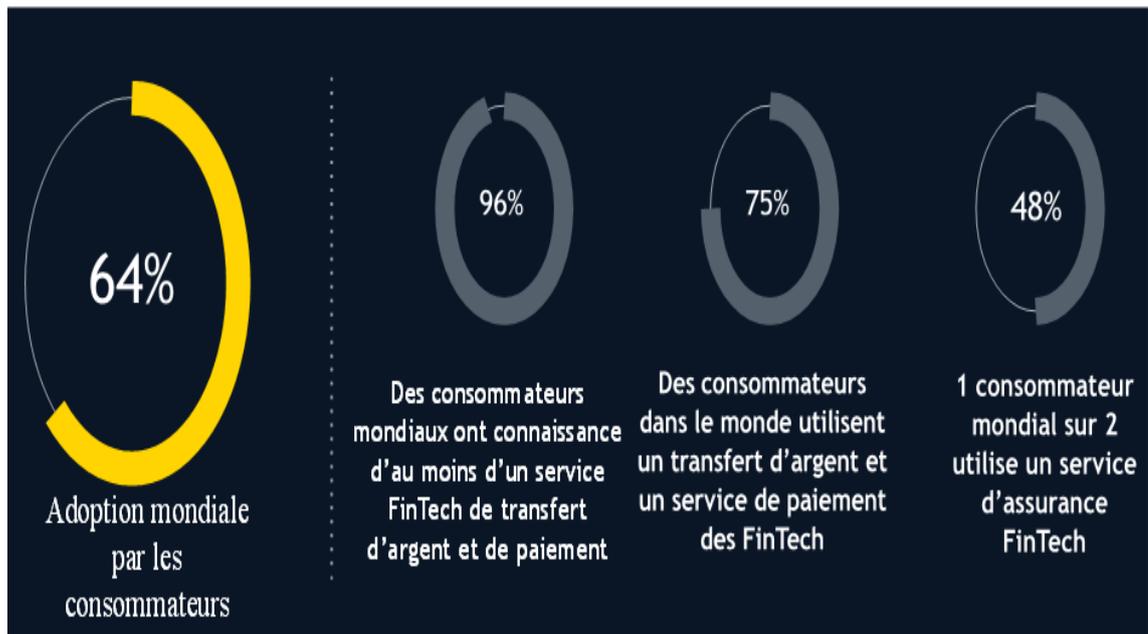
Contrairement à l'étude de 2017, qui s'est concentrée sur la manière dont les FinTech ont gagné des parts de marché. L'étude de 2019, a mis en évidence la mise à l'échelle, l'expansion et la façon dont ces organisations travaillent dans un nouveau contexte pour les services financiers. Ainsi, elle a examiné non seulement comment les FinTech ont amélioré et élargi leurs offres dans le monde ,mais aussi comment elles ont stimulé le changement dans l'ensemble du secteur des services financiers.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Rapport d'Ernst & Young; (2017); " EY FinTech Adoption Index".

<sup>2</sup> Rapport d'Ernst & Young;(2019);" EY FinTech Adoption Index".

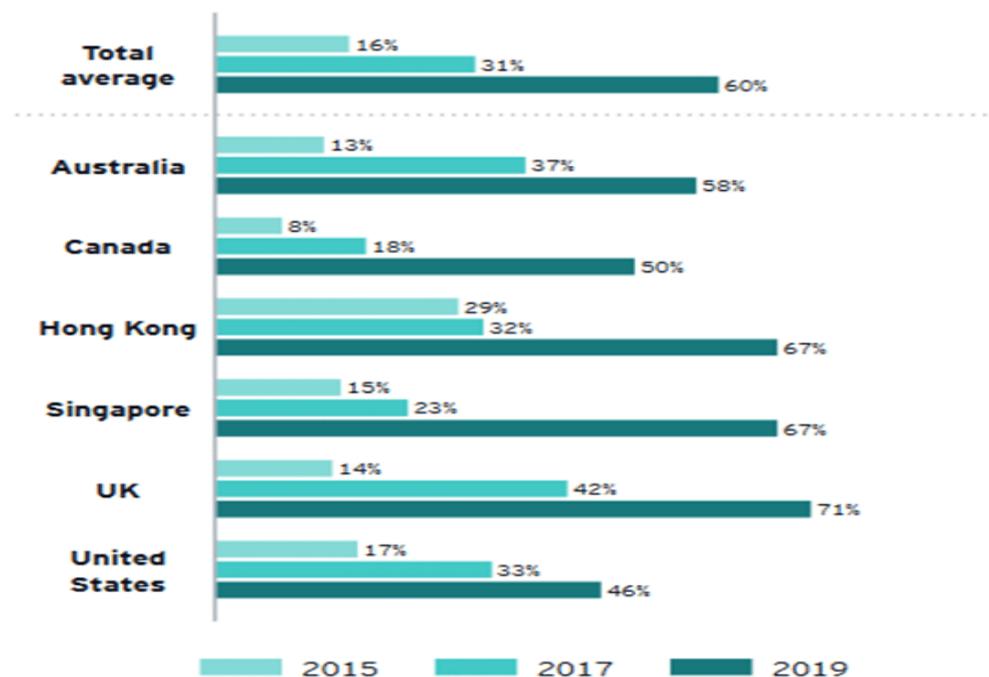
Voilà les principales conclusions de 2019 :

**Figure N°4: Résultats de l'enquête « FinTech index adoption » d'Ernest and Young ; (2019)**



Source: Rapport d'Ernest &Young; FinTech adoption index; (2019)

**Figure N°5: comparaison d'adoption de la FinTech sur 6 marchés de 2015 à 2019**

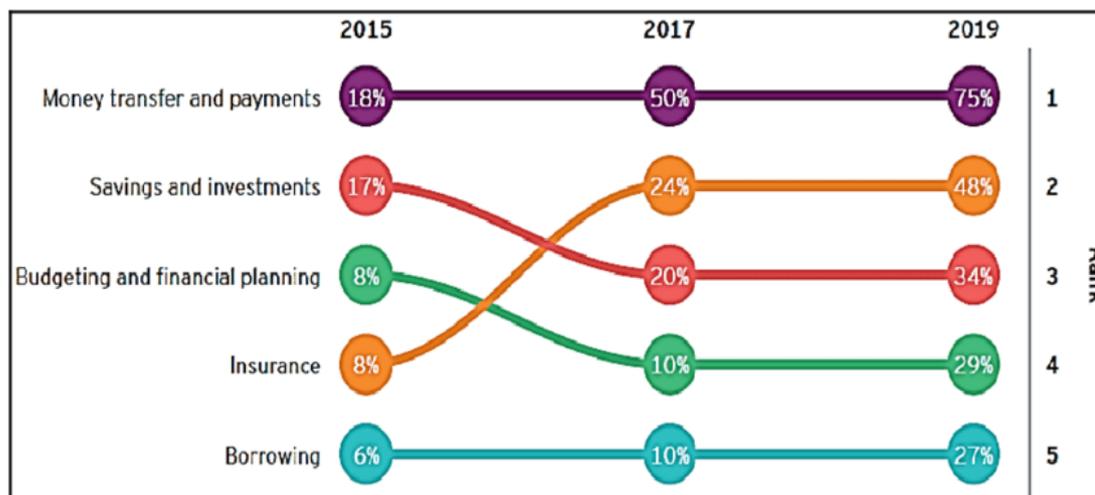


Source: Rapport d'Ernest &Young; FinTech adoption index ;(2019)

**Commentaire :**

Le taux d'adoption augmente plus vite que prévu. Le taux d'adoption mondial réel de 64% en 2019 dépasse de 12 points le taux d'adoption future de 52% prévu par l'enquête.

**Figure N°6: Comparaison des catégories de FinTech classée par taux d'adoption de 2015 à 2019**



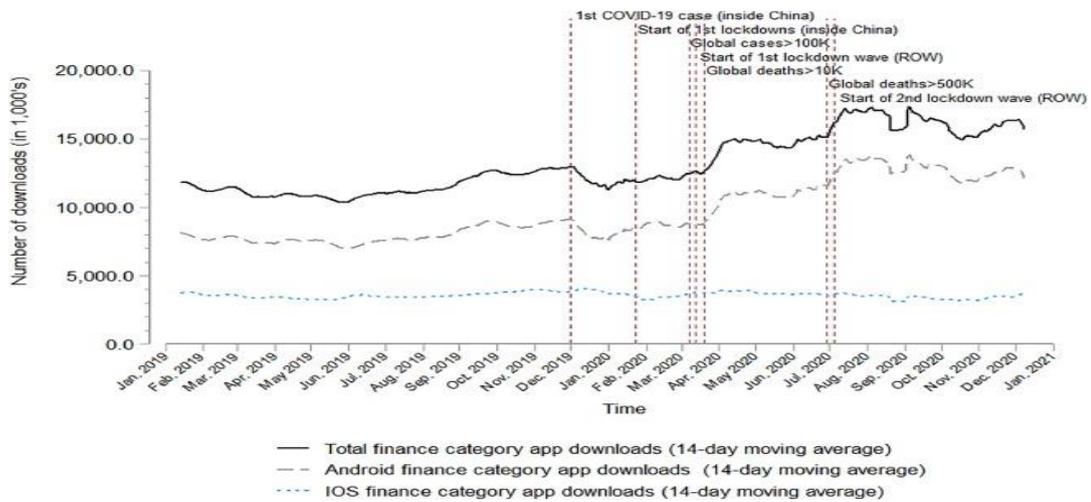
**Source: Rapport d'Ernest & Young; FinTech adoption index ;(2019)**

On remarque que la catégorie la plus utilisée est celle de transfert d'argent et des paiements, dont la clé de ce succès est généralement la facilité d'ouverture d'un compte. Cependant, il n'en va pas de même pour d'autres services, car certains marchés restreignent et règlementent des services comme « le financement P2P » ce qui ralentit leur taux d'adoption. De sa part, l'assurance continue également d'afficher une forte croissance.

La pandémie, a engendré une forte augmentation de l'aversion au risque. Durant la période du Covid19, la forte réduction des flux de capitaux a considérablement impacté le système financier de plusieurs pays. Les incidents de la crise de 2019 ont perturbé la stabilité financière mondiale. Néanmoins, D'après une étude faite en 2020, on constate que la prorogation du COVID-19 et les blocages gouvernementaux associés ont entraîné des augmentations statistiquement et économiquement significatives sur l'adoption de la FinTech. Les résultats de cette étude sont puisés à partir du nombre de téléchargement des applications mobiles (FinTech) dédiées aux services financiers dans 74 pays.<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Fu. J et Mishra. M; (2020); "The Global Impact of COVID-19 on Fintech Adoption "; Swiss Finance Institute Research Paper ;20-38.

Figure N°7: L'impact du COVID-19 sur l'adoption de la FinTech

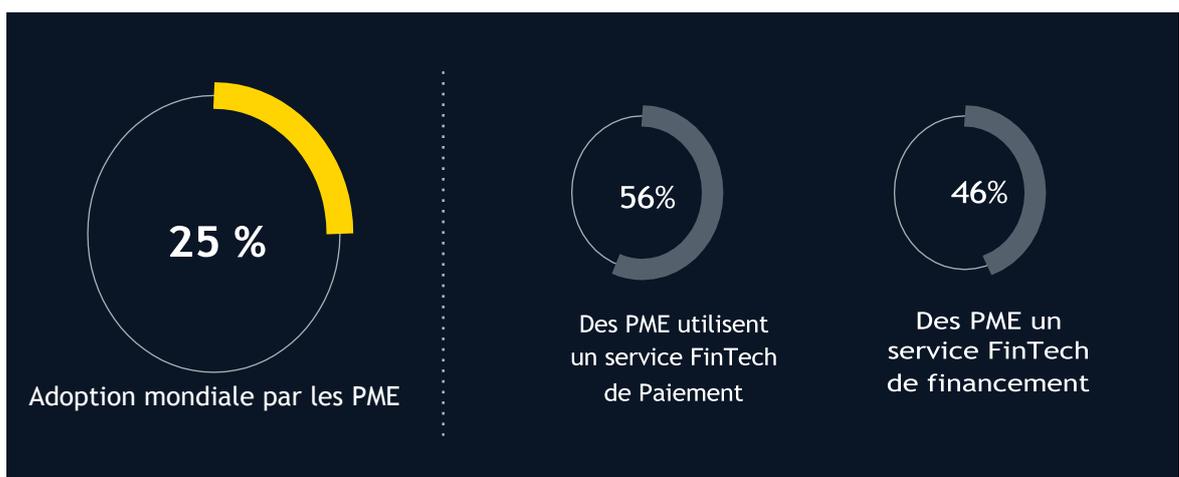


Source: The Global Impact of COVID-19 on Fintech Adoption;(2020)

Ainsi, D'après Donald Bryden ( conseil de fonds d'investissement) :« la sortie de la crise est une réelle opportunité pour les acteurs financiers agiles (FinTech) dont les modèles se sont bien adaptés aux nouveaux modes de consommation et à la digitalisation .»<sup>1</sup>

Ce rapport a introduit pour la première fois un nouvel indice appelé : SME FinTech adoption index, car les PME utilisent les services de la FinTech de plus en plus et leur taux d'adoption est considérable, on peut le constater dans la figure n°6 :

Figure N°8: Taux d'adoption des FinTech par les PME



Source: Rapport d'Ernest &Young; FinTech adoption index ;(2019)

<sup>1</sup>Briden . D, conseil de fonds d'investissement ;(2022) ;"L'après covid : une opportunité pour les FinTech" ; Le Magazine des professions financières et de l'économie n°23.

Enfin, cet indice a pu montrer que l'industrie de la FinTech continue d'être dynamique et innovante. Le taux d'adoption élevé de la FinTech dans le monde offre à ces entreprises une myriade d'opportunités à se développer à l'international.

### **1.2. Indice d'investissements dans les FinTech :**

Le monde de l'innovation a déjà reconnu le potentiel de l'innovation financière, le nombre, la variété et la portée des start-ups FinTech ont augmenté au cours de la dernière décennie. La croissance des investissements dans les FinTech a été phénoménale, il y a 8 ans les investissements au niveau mondial dans la FinTech ont augmenté de 75 % en 2015, passant de 9,6 à 22,3 milliards de dollars. Une grande partie de cette croissance d'investissement est venue des institutions financières traditionnelles dont le but est d'acquiescer un nouvel avantage concurrentiel. En 2016, les investissements mondiaux dans les FinTech au premier trimestre ont atteint 5,3 milliards de dollars, soit une augmentation de 67% par rapport à la même période de l'année passée<sup>1</sup>.

Les investissements mondiaux dans la technologie financière sont passés de 50,8 milliards de dollars en 2017 à 118,8 milliards de dollars en 2018 (soit plus que doublé), avec un nombre sans précédent de transactions via plusieurs canaux.<sup>2</sup> Selon le décompte du cabinet KPMG, les investissements mondiaux dans le secteur des entreprises technologiques de la finance ont atteint 37,9 milliards de dollars au premier semestre 2019, contre 62,8 milliards un an auparavant<sup>3</sup>, ce ralentissement s'explique par la diminution des méga-transactions, qui avaient marqué le premier trimestre de l'année 2018 tel que l'acquisition de « WorldPay » par « Vantiv » et le financement de 14 milliards de dollars levé par « Ant Financial ».<sup>4</sup>

En 2022, le montant des investissements mondiaux dans la FinTech ont atteint les 164,1 milliards de dollars avec 6006 transactions. Le second semestre de cette année a connu une baisse de 50% dans les investissements par rapport à celui de l'année passée à cause de la baisse des méga-transactions du type fusion acquisition et les conditions économiques difficiles : les taux d'inflation et les taux d'intérêt sont très élevés, les défis des marchés spécifiques tel que le manque d'introduction en bourse. Mais, malgré ça l'année 2022 est considérée comme la troisième meilleure année d'investissement.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Accenture ;(2016); "Les investissements dans les FinTech continuent d'augmenter en 2016, surtout en Europe et en Asie, selon une nouvelle étude d'Accenture" ;Disponible sur :<https://newsroom.accenture.fr/fr/news/company-news-release-fintech-investments.htm> Consulté le 1/04/2023 à 23:03.

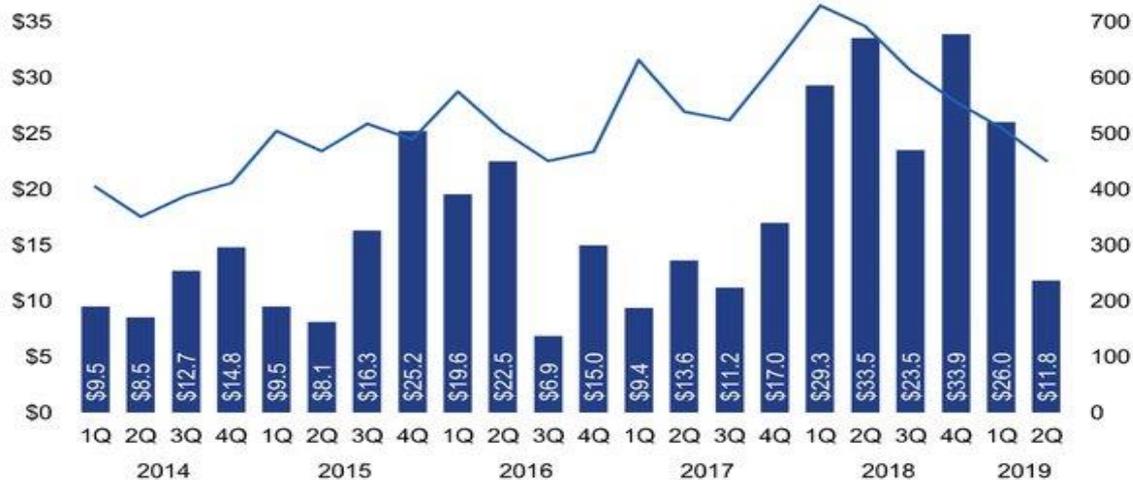
<sup>2</sup> Rapport de KPMG;(2018); "The Pulse of Fintech 2018: Global Report on Fintech Investment Trends".

<sup>3</sup> Rapport de KPMG; (2019); "The Pulse of FinTech: Biannual global analysis of investment in FinTech".

<sup>4</sup> KPMG, Op.cit. (2018), P.40.

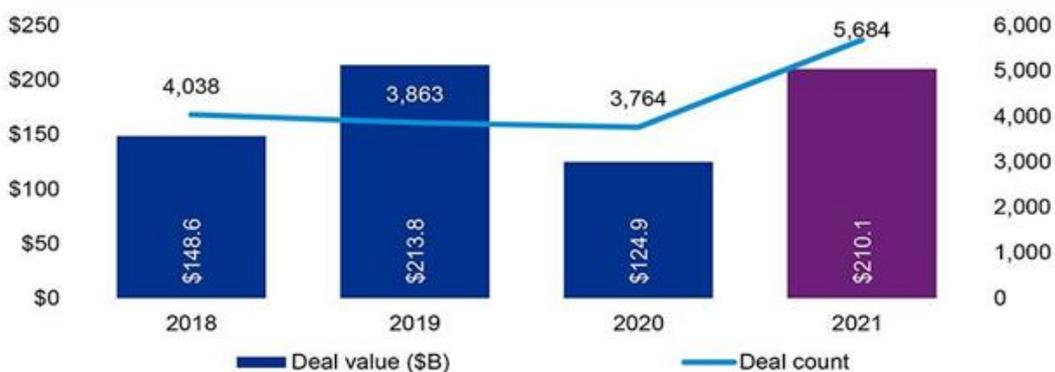
<sup>5</sup> Idem, P. 40.

Figure N°9: Investissement dans la FinTech de 2014 à 2019



Source: Rapport KMPG; The pulse of FinTech, 2019.

Figure N° 10: investissement dans la FinTech de 2019 à 2022

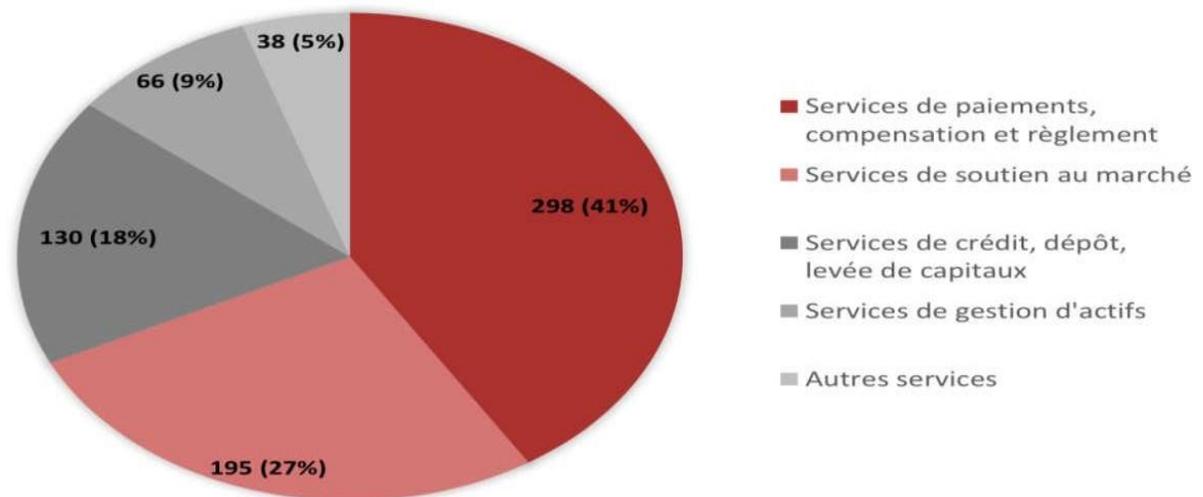


Source: Rapport KMPG; The pulse of FinTech;2021

En 2018, le comité de Bale a réalisé une enquête aux prés de ses membres dans le but de connaître quel est le service ou le produit de la technologie financière qu’ils jugeaient important dans leurs juridictions . Le nombre de FinTech indiqué pour chaque segment figure dans le graphique ci-dessous :<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Etude du comité de Bale sur le contrôle bancaire , Op.cit.(2018),P.4.

Figure N°11: Les prestataires clé de services de la FinTech



**Source : Rapport du Comité de Bale ;Implications des évolutions de la technologie financière pour les banques et les autorités de contrôle bancaire ;(2018)**

Selon les réponses des sondés, la catégorie de paiement, compensation et règlement est la catégorie qui a le nombre le plus élevé des prestataires de services FinTech. Suivi de la catégorie de crédit,-dépôt et levée de capitaux.

Si cette enquête nous a permis d'identifier les noms des fournisseurs et services clés de FinTech, et d'obtenir une première estimation de leur nombre, l'absence de données sur certains éléments comme les volumes de traitement et la valeur des transactions limite toute évaluation de l'impact potentiel que ces organisations pourraient avoir sur les banques établies ainsi que sur les systèmes financiers. Cette étude a permis aux autorités de contrôle de bien assimiler le concept des FinTech perçant dans leur juridiction, et d'identifier les types de produits et services où ces nouvelles entités sont les plus nombreuses. Ainsi, elle a également montré que , dans la majorité des services, Les FinTech se concentrent sur les marchés régionaux ou nationaux .<sup>1</sup>

### 1.3. Indice de la FinTech islamique :

La technologie financière islamique est en forte croissance dans les pays de l'Organisation de la coopération islamique(OCI). Selon, le rapport Global Islamic FinTech de 2021,le volume des transactions Fintech islamique dans ces pays a atteint 49milliards de dollars en 2020( 0,7% du volume mondial des transactions FinTech)<sup>2</sup>et 79 milliards de dollar en 2021<sup>3</sup>.

<sup>1</sup>Idem, P. 41.

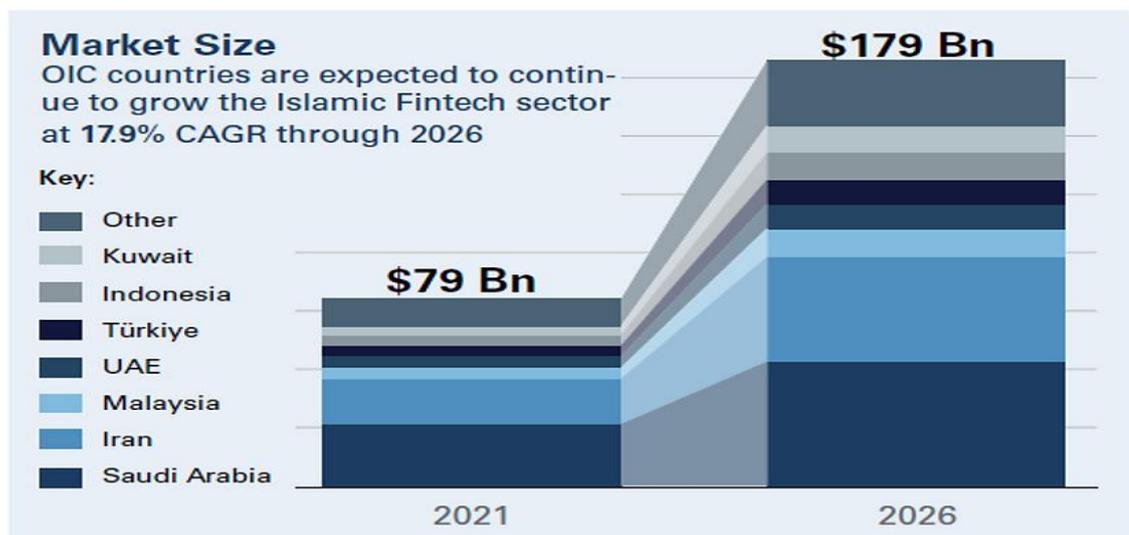
<sup>2</sup> Dinar Standard; (2021) ; "Global Islamic FinTech report ".

<sup>3</sup> Dinar Standard; (2022) ; "Global Islamic FinTech report ".

En 2020, L'Arabie saoudite, l'Iran, les Emirats arabes unies, la Malaisie et l'Indonésie sont les pays qui ont le plus grand volume de transactions . Collectivement, ces 5 principaux marchés représentent 75% de la taille du marché de la FinTech islamique de l'OIC, et 81% en 2021 en leur rajoutant la Turquie.

Selon les estimations des rapports(de 2020 et de 2021), la taille du marché de la FinTech islamique devrait atteindre les 128 milliards de dollar d'ici 2025<sup>1</sup>, et les 179milliards de dollars d'ici 2026<sup>2</sup>. Enfin, le rapport de 2021, montre également que 56% des FinTech Islamiques prévoient de lever des fonds en 2021 avec en moyenne 5 millions de dollar.

**Figure N°12: Les meilleurs marchés de la FinTech islamique en termes de volume de transactions ;(2021)**



Source : Global Islamic FinTech ;2022

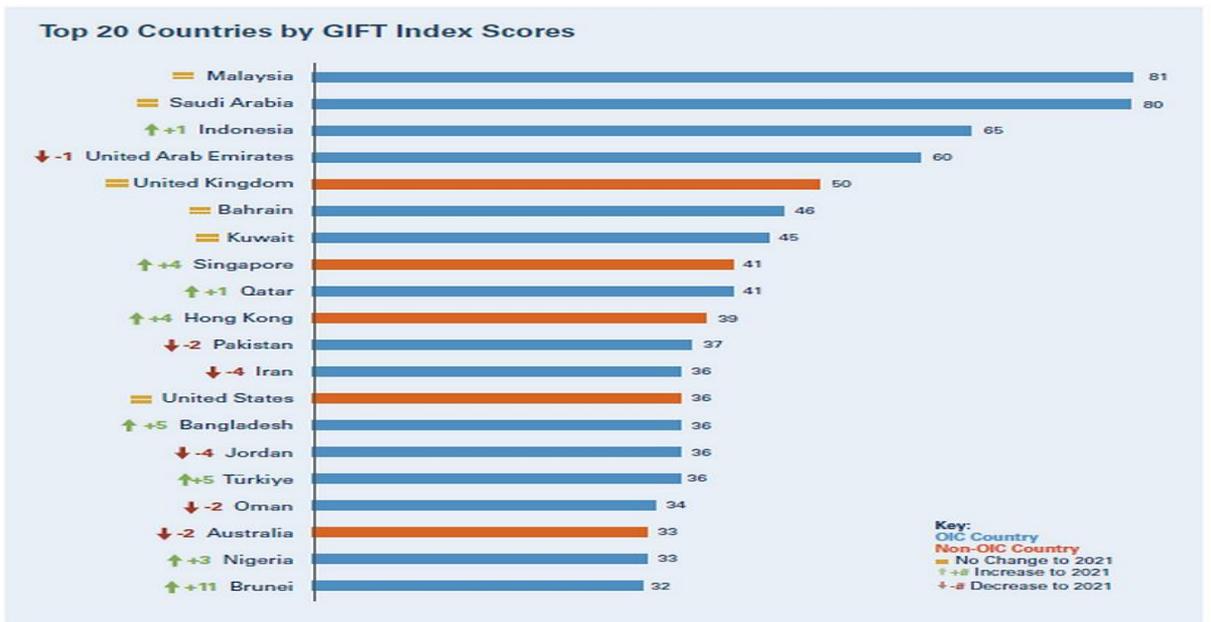
### 1.3.1. Indice Global de la FinTech Islamique (GIFT) :

L' indice GIFT représente les pays les plus propices à la croissance des marchés et de la croissance de l'écosystème des technologies financières islamiques dans leurs juridictions. Cet indice de 64 pays classe la Malaisie, l'Arabie Saoudite, les Emirates arabes unies, l'Indonésie et le Royaume-Uni parmi les écosystèmes les plus solides.

<sup>1</sup> Dinar Standard Report, Op. cit. (2021), P.42.

<sup>2</sup> Dinar Standard Report, Op.cit. (2022), P.42.

Figure N°13 : Les 20 meilleurs marchés selon l'indice GIFT



Source :Rapport de Dinar Standard ;Global Islamique FinTech ;2022

**Section 02 : FinTech : Apports, Limites et perspectives**

Il est tout d'abord important d'aborder quelques innovations majeures dans les FinTech, puis les apports et les limites de la technologie financière, et enfin les perspectives de la FinTech.

**1. Quelles technologies dans les FinTech :**

Le secteur des services financiers a la réputation d'être enraciné dans ses habitudes traditionnelles et de résister au changement. La banque était l'un des secteurs d'activité les plus résistants et les plus méfiants face aux perturbations technologiques. En conséquence, les banques d'aujourd'hui font souvent preuve d'un manque d'innovation, soit en raison de leur position stable sur le marché, soit en raison des réglementations gouvernementales complexes qui les régissent. Certaines banques ont réagi violemment, tentant d'exiger les mêmes défis réglementaires imposés aux start-ups, car certaines critiques affirment que l'antagonisme des banques émergentes et plus faibles est susceptible de laisser 4,7 billions de dollars à risque pour les institutions en place. En termes de bénéfices et de parts de marché menacées, par exemple, la commercialisation des prêts, qui est également devenue en grande partie la plaque tournante des banques challengers, représente près de 60% des bénéfices bancaires totaux dans le monde, autre témoignage des crédits basé sur les données, le prêt par la chasse aux grands marchés cesse progressivement d'être le terrain unique d'un banquier<sup>1</sup>. Philippon(2017), dans son article voit que les banques devront s'engager dans de nouvelles réductions des coûts car elles restent scandaleusement coûteuses, ce qui explique aussi en partie la pénétration du marché par des nouveaux entrants<sup>2</sup>. Le nouveau paradigme mené par les start-ups FinTech appelle à diviser les services de la banque en segments d'activité distincts et à se spécialiser d'une manière holistique dans au moins un de ces segments leur confère une reconnaissance. Une grande utilité pour le consommateur, et par conséquent une part de marché. Selon McKinsey si les Banques ne réagissent pas à cette compression des marges environ 10% à 40% de leurs revenus soient menacé d'ici 2025.<sup>3</sup>

La croissance rapide des start-ups et des innovations FinTech a fortement impacté le secteur des services bancaires et financiers. En raison des développements récents des technologies de l'information (IT), le processus de digitalisation en cours conduit non seulement à une automatisation croissante des processus, mais à une réorganisation fondamentale de la chaîne de valeurs des services financiers avec de nouveaux modèles commerciaux tel que les robo-

---

<sup>1</sup>Ioannis. A;(2018); " FinTech and RegTech: Impact on Regulators and Banks"; Journal of Economics and Business;100 :7-25.

<sup>2</sup> Philippon.T; (2017); " The Opportunity of Fintech "; BIS working Papers;655 :653-656.

<sup>3</sup> Rapport de McKinsey & company;(2015); "Cutting Through the FinTech Noise: Markers of Success, Imperatives for Banks".

advisors . Les big Data, l'intelligence artificielle (IA) et la Blockchain représentent des technologies de ruptures dans les FinTech, car elles leur permettent non seulement d'automatiser leurs processus commerciaux existants, mais offrent la possibilité et la capacité à ses jeunes pousses de bouleverser le secteur en créant de nouveaux services et produits financiers uniques ,de niche et personnalisé . Parmi les exemples les plus marquants figurent le financement participatif ou les plateformes d'assurance Peer -to-Peer qui se sont développées comme des modèles complémentaires à ceux des banques et des compagnies d'assurance. La mutation des comportements clients ; l'utilisation des canaux d'interaction électroniques par les clients s'est développée au cours des dernières années et a contraint de nombreux prestataires de services financiers à redimensionner leurs réseaux d'agence et à réorganiser la gestion de leurs canaux vers une interaction client plus digitalisée et d'avantage de self-services. Enfin, la mutation de l'écosystème des services financiers ; au cours des dernières décennies, les banques et les assurances traditionnelles ont réduits leur degré de production interne(externalisation) ce qui a conduits à une spécialisation plus ciblée, Cette tendance au redimensionnement des opérations interne a commencé dans les opérations du back-office et récemment à pris l'ampleur dans les opérations du front-office des acteurs traditionnels , conduisant à des écosystèmes entièrement nouveaux comprenant des entreprises historiques et des start-ups FinTech, mais aussi à l'inclusion d'entreprises extérieures au secteur des services financiers, c'est par exemple le cas de : la coopération entre O2 Telefonica (un fournisseur britannique de services de télécommunications) et Fidor Bank (une banque en ligne allemande, fondée en 2009).<sup>1</sup>Ces éléments représentent les principaux moteurs du développement des FinTech.

Les FinTech ont apporté de nombreuses innovations et changement dans le secteur financier et bancaire :

### **1.2. Big Data : un levier principal de la FinTech :**

Les Big Data ou les mégadonnées, représentent une arme secrète, et un point central de l'innovation technologique dans les FinTech. Le terme « Big Data » regroupe un ensemble très volumineux de données massives peu ou non structurées émises par les utilisateurs des réseaux internet qu'aucun outil classique de gestion de base de données ou de gestion de l'information ne peut vraiment travailler. Dans l'ouvrage « FinTech et droit » les auteurs ont défini le terme Big Data comme : l'opposé des traditionnel Data, car les données dites traditionnelles correspondent à des informations traitées de façon centralisée , peu variées

---

<sup>1</sup>Puschmann. T;(2017); "FinTech" Journal of Business & Information Systems Engineering;59: 69-76.

dans leurs objets et d'un volume restreint, contrairement aux données massives qui se fondent sur des bases de données décentralisées et d'une extrême variété.<sup>1</sup> En finance, les mégadonnées font référence aux Pétaoctets de données structurées et non structurées qui peuvent être utilisées par les acteurs du secteur financier .

Le secteur financier crée une immense quantité de données, les marchés financiers en particulier crée eux-seuls un volume énorme de données équivalent à plusieurs Pétaoctets( la bourse de New-York, le New York stock produits en volume 1 Térabytes de données par jour) que seuls les Big Data peuvent les capter et les traiter rapidement dans le but de donner des informations en quasi-temps réels aux consommateurs et aux régulateurs des marchés financiers, grâce à leurs caractéristiques en V distincts :

- Volume : les Big Data sont capables de gérer ,de traiter et de collecter une quantité massive de données, contrairement à une technologie traditionnelle qui est incapable de le faire.
- Vitesse : les données doivent être traitées en temps réel, ce qui est une nécessité pour la majorité des entreprises.
- Variété : ( la variété réside dans la nature et la source de données) ;les Big Data sont capables de gérer une variété de formats de données, y compris les données non structurées .

Les start-ups émergentes de la FinTech utilisent les mégadonnées afin de prévoir le comportement des clients, de développer de nouvelles stratégies et de générer des évaluations de risques sophistiqués, ce qui les distingue des institutions financières traditionnelles. Pour les FinTech, Le Big Data est considéré comme un outil d'analyse et de traitement, les données massives qui sont collectées en temps réel, stockées, et analysées par des algorithmes dans le but d'en tirer des informations utiles et économiquement exploitables constitue une aide à la décision ,étant observé que la diversité des informations change les points d'appui de la décision .Grace à cette technologies , l'internet of Things (IoT),les logiciels de scrapping de données et le cloud computing les FinTech ont pu faire de meilleurs jugements et offrir des expériences de consommation plus personnalisées .Alors que, la fraude constitue un problème répandu dans le secteur bancaire numérique, le big data aide les FinTech à développer des systèmes de détection de fraude précis leurs permettant de détecter toutes transaction étrange et de tenir les consommateurs informés des problèmes de sécurité et sécuriser leurs argents. Ainsi, en s'appuyant sur cette technologie les FinTech ont pu opérer avec plus de certitude

---

<sup>1</sup> Bessière(V) et Lebeau(F) : Op.cit, P .10 .

financière, gérer les flux de trésorerie et offrir aux consommateurs des tarifs compétitifs grâce à une meilleure évaluation des risques.

Pour les acteurs du secteur financier, la bataille du big data est lancée. Les banques traditionnelles sont en retard dans l'adoption de ces technologies à cause des traditions et des contraintes réglementaires, elles osent à peine exploiter. Les start-ups de la FinTech ainsi que les géants du Web (les GAFAs) ont pu profiter de ces technologies et font de l'usage du Big Data une arme de destruction massive car ils l'ont intégrée dès leurs créations. Les banques se sont reposées sur les données privées qu'elles possèdent de leurs clients et de leurs habitudes de consommation : retraits en distributeurs, achats par carte bancaire... etc. Ce qui représentait autrefois un avantage concurrentiel important. Or, on réalise que les données personnelles émises sur d'autres réseaux auraient bien plus de valeur que leurs propres données. Par conséquent, les banques traditionnelles ont perdu une partie de leur avantage concurrentiel au profit des nouveaux acteurs de la Fintech.<sup>1</sup> Les nouveaux entrants sont capables de désintermédier le secteur bancaire et par conséquent diminuer les coûts de transactions grâce à une meilleure connaissance client, d'ailleurs Amazon a déjà commencé à expérimenter le prêt aux PME, en tirant parti de sa base de données clients afin de déterminer les entreprises éligibles.<sup>2</sup> Cependant, Thomas F. Dapp (2014), dans son rapport stipule que la gamme des produits et services financiers offerts par les nouveaux acteurs est encore limitée, car il ne sera pas aisé pour l'instant de proposer des produits financiers complexes tel que le financement du commerce international (lettre de crédits) dans un format standardisé ou entièrement automatisé sur internet. Dans de tels cas, les structures complexes et les besoins individuels des clients sont plus au premier plan, et ceux-ci ne peuvent être satisfaits que par des conseils sur mesure. De plus, de nombreux produits et services bancaires doivent se conformer à des normes réglementaires qui sont liées aux coûts et à l'expertise, ce qui peut avoir un effet dissuasif sur les FinTech, raison pour laquelle certaines FinTech concentrent sur l'offre de produits et services qui ne sont pas soumis à un contrôle réglementaire ou ne nécessitent aucune licence.<sup>3</sup>

### **1.3. La blockchain : un vrai « Game changer » ?**

La blockchain est l'un des sujets les plus discutés dans le monde des affaires et académiques. Elle a été présentée pour la première fois en 2008 avec Bitcoin (une cryptomonnaie créée par Satoshi Nakamoto, qui est devenue la première monnaie digitale non régulée par une autorité

---

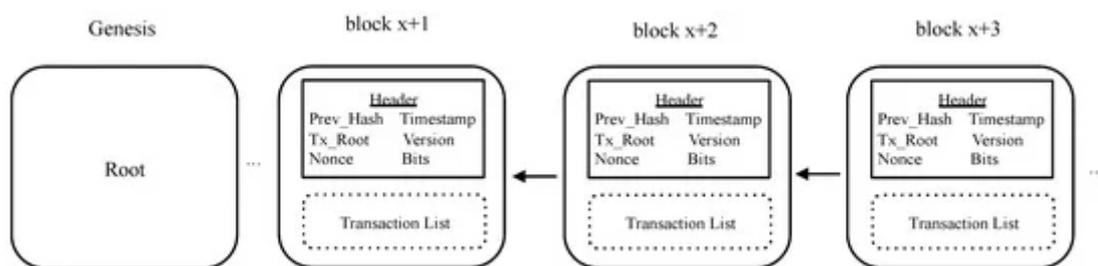
<sup>1</sup> Dapp, T. ; (2014) ; "FinTech- the digital (r)evolution in the Financial sector"; Deutsche Bank Research.

<sup>2</sup> Bessière(V) et Lebeau(F) : Op.cit, P.4 .

<sup>3</sup> Dapp (T), Op.cit, P.49.

centrale). Simon et al(2019), ont défini la blockchain ou la chaîne de blocs comme : « un réseau peer-to-peer, connecté par des nœuds qui forment une chaîne. Ses propriétés sont celles d'une base de données transactionnelles distribuées. Une fois que chaque nœud du réseau a vérifié les informations, elles seront envoyées via leurs clés publiques au reste des nœuds. Chaque bloc a un hachage d'identification unique qui fait référence à son bloc précédent. Tout utilisateur disposant d'une clé publique ou privée peut entrer dans le réseau et avoir accès aux informations échangées dans le réseau du système .»<sup>1</sup> La technologie blockchain ou Distributed Ledger Technology (DLT) est une technologie de stockage et de transmission d'informations , en offrant de hauts standards de transparence et de sécurité elle permet à ces utilisateurs (connectés en réseau) de partager des données sans intermédiaire .En effet, dans ce réseau, les gens peuvent se connaître ou non, cependant chaque membre conserve sa propre copie des informations et tous les membres doivent valider collectivement tout changement sur la blockchain, cela supprime le besoin d'un tiers intermédiaire . Cette technologie est composée d'une liste croissante d'enregistrements appelés blocs qui contiennent des transactions. Les blocs sont protégés contre la falsification en utilisant des hachages cryptographiques et des mécanismes de consensus, cela permet à la blockchain d'être un système transparent.<sup>2</sup> De manière très simple la blockchain est un environnement de réseau décentralisé avec un registre partagé dans lequel toutes les transactions sont accessibles à ses utilisateurs. Grâce à un ensemble de protocoles et de techniques cryptographiques , elle peut assurer la confidentialité, la sécurité la transparence et l'anonymat .

**Figure N°14:Réseau blockchain**



**Source: Blockchain in FinTech; Sustainability;( 2019)**

L'intermédiation financière a toujours été une composante fondamentale de la finance, car elle sert à de nombreuses fins essentielles telles que : la gestion des risques, la tenue du marché, la compensation des informations...etc. En cas d'absence d'intermédiation traditionnelle( bancaire), la majorité des particuliers et d'entreprises auraient dépenser plus de

<sup>1</sup> Fernandez. S, Rosillo. R et al; (2019); "Blockchain in FinTech: A mapping study"; *Sustainability*; 11.

<sup>2</sup> Nelaturu. K, Han. D et al; (2022); "A Review of Blockchain in Fintech: Taxonomy, Challenges, and Future Directions"; *Cryptography* ;6.

couts de transactions. Aujourd'hui, les personnes cherchent de plus en plus à contourner les marchés financiers traditionnels pour obtenir moins de couts, moins de restrictions et plus d'efficacité. <sup>1</sup>Cynthia dans son article « Disruption of Financial intermediation by FinTech », considère la blockchain comme une innovation susceptible de bouleverser l'intermediation financière traditionnelle mais de manière différente( la désintermédiation des transactions financières)<sup>2</sup>. L'adoption de la technologie blockchain pour les entreprises FinTech est inévitable. Les solutions FinTech basées sur cette technologie offrent des services financiers moins couteux, sécurisées, décentralisées et avec un niveau d'accessibilité supérieur par rapport au technologies traditionnelles.<sup>3</sup>Les start-ups de la FinTech s'appuient sur cette dernière afin de désintermédier certains services financiers tel que les paiements, l'investissement et surtout la gestion des contrats. Cependant, cela ne signifie pas que les intermédiaires traditionnels seront éliminés par cette technologie émergente, car l'instauration d'une confiance systémique n'est pas le seul rôle joué par les intermédiaires .Mais, plutôt apporter une nouvelle forme d'intermédiation et en même temps réduire les couches de l'intermédiation traditionnelle. De leur côté, les banques peuvent également tirer profits de cette technologie en réinventant leurs processus et les produits qu'elles proposent . Les institutions financières traditionnelles injectent de l'argents dans les entreprises de la FinTech afin de tirer parti de l'innovation et obtenir un avantage concurrentiel sur leurs pairs. Enfin, l'industrie de la FinTech incite les institutions bancaires traditionnelles à développer leur infrastructure de blockchain pour saisir la part de marché des services FinTech.

Dans le domaine de mouvement de valeurs, Bitcoin a pu éliminer l'intermédiation classique des banques centrales. En effet lorsqu' un détenteur de Bitcoin souhaite convertir sa crypto-monnaie en monnaie fiduciaire, un échange doit avoir lieu et la présence d'une tierce partie est obligatoire pour réaliser une telle transaction, par exemple une plateforme telle que Mt.Gox (une plateforme qui permet de convertir le Bitcoin en monnaie fiduciaire). Il existe aussi un autre exemple, dont les intermédiaires traditionnels peuvent être éliminés ou remodelés dans la collecte de fonds. CIO ou « Initial Coin Offering » comme Gomber et al (2018) la présente, les CIO permettent l'application de la blockchain pour investir dans des start-ups ou dans des entreprises en arquèrent des jetons de cybermonnaie émis par les entreprises ayant besoin de capitaux pour se financer.<sup>4</sup>Cette dernière fonctionne de la même

---

<sup>1</sup> Weiyi. CC; (2018); "Disruption of financial intermediation by FinTech"; Accounting and finance;58: 965-992.

<sup>2</sup> Idem, P .50.

<sup>3</sup> Alfauri. H, Jain. R et al;(2022); "Survey of Blockchain Applications in the FinTech Sector"; Journal of open innovation technology market and complexity;8.

<sup>4</sup> Gomber. P, Kauffmann. R J et al ;(2018) ;" On the Fintech revolution: Interpreting the forces of innovation, disruption and transformation in financial services"; Journal of Management Information Systems; 35: 220-265.

manière qu'une IPO, c'est-à-dire au lieu d'offrir des actions dans une entreprise, cette entreprise offre au public des unités de valeur numériques appelées « jetons ». Cette méthode permet d'avoir une transaction sécurisée et plus rapide. Ainsi, cette dernière a permis aux entrepreneurs et aux innovateurs de lever des milliards de dollars auprès d'investisseurs mondiaux. En (2016), l'ICO a levé environ 95 millions de dollars, en (2017) 3,72 milliards de dollars et au cours du premier semestre de l'année 2018 plus de 16 milliards de dollars ont été collectés via ICO.<sup>1</sup>

## **2. Les apports de la FinTech :**

Toutes les technologies et les innovations de rupture (Big Data, Blockchain, intelligence Artificielle...etc.) ont permis au FinTech d'accélérer leur essor du développement et d'apporter plusieurs apports non seulement aux utilisateurs mais aussi au secteur financier. Grâce à ces technologies la FinTech et les start-ups de la FinTech ont pu offrir de nouveaux produits et services financiers, mettre certains services et produits (existants déjà) à la disposition des clients plus efficacement et plus rapidement tout en réduisant les coûts de transactions tant du côté de l'offre que du côté de la demande, proposer aux clients de gérer eux-mêmes leurs activités financières. Ainsi, gérer plus efficacement les risques et désintermédier certains services avec l'émergence de nouveaux intermédiaires concurrents ou coopérants avec les acteurs traditionnels. En plus de tout ça les FinTech ont contribué à :

### **2.1. Promouvoir l'inclusion financière :**

Selon Bourjij (2016), dans le monde plus de 2,5 milliards d'adultes ne sont pas bancarisés (ne possèdent pas un compte bancaire classique).<sup>2</sup> Dans les pays du Sud 41% de la population (adultes) ont un compte bancaire et en Afrique, seulement 20% des familles sont bancarisées. C'est ce qu'a affirmé Samira et Amina (2022), dans leur article, disant que : « plus de deux milliards d'adultes et plus de 200 millions de micro, petites et moyennes entreprises à travers le monde n'ont qu'un accès limité, voir aucun accès, aux services et produits financiers formels de base »<sup>3</sup>. En effet, tous ces adultes non bancarisés vivent dans les pays en développement et près de la moitié vivent en : Chine, Bangladesh, Inde, Mexique, Indonésie, Nigéria et le Pakistan. Par conséquent, le niveau du développement des pays a une relation de corrélation directe avec l'accessibilité aux services financiers : plus le niveau du développement du pays est élevé, plus l'accès aux services financiers est important, comme la montre la figure n°2 :

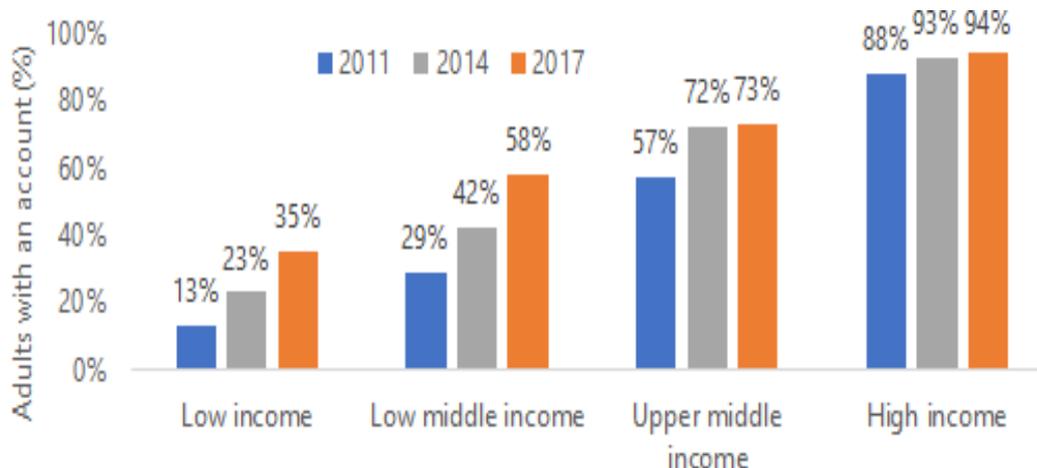
---

<sup>1</sup> Weiyi (CC), Op.cit, P.50.

<sup>2</sup> Bourjij (S), Op.cit, P. 5.

<sup>3</sup> Boulahbel. S et Ben dahmane. A ;(2022) ; "Technologie financière et inclusion financière : opportunités, défis et risques" ;The Use of Thechnology in Financial institutions ,Berlin.

Figure N°15: le nombre de propriétaire de comptes bancaires selon le revenu des pays



Source : World Bank Group ;(2021)

Samira et Amina (2022), déclarent que cette exclusion financière<sup>1</sup> est due à un certain nombre d'obstacles provenant soit du côté de la demande comme l'analphabétisme financier « manque d'éducation financière », le manque de confiance vis-à-vis les institutions financières, l'éloignement géographique des institutions financières, d'autres obstacles culturels et religieux ,ainsi que l'incapacité des gens à disposer de garantie et supporter les couts de transactions financières supposés élevés (tel que les exigences financières et administratives élevées pour une ouverture du compte) à cause de leur faible revenus. Du côté de l'offre les obstacles découlent dans le manque de produits et services appropriés et l'infrastructure bancaires spécialisées dans la fourniture des services financiers aux plus vulnérables<sup>2</sup>.

Selon la Banque mondiale, l'inclusion financière est : « *la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d'un coût abordable, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables. L'accès à un compte d'opérations courantes constitue la première étape vers une inclusion financière entière, en ouvrant la voie au dépôt d'argent, mais aussi à l'envoi et la réception de paiements* »<sup>3</sup>. Pour reculer la pauvreté, lutter contre les inégalités et promouvoir la croissance inclusive, il est

<sup>1</sup> L'exclusion financière : englobe les individus et les populations qui n'ont pas accès aux services financiers conventionnels (les produits et services bancaires traditionnels).

<sup>2</sup> Boulahbel(S) et Ben dahmane (A) :Op.cit, P.51.

<sup>3</sup> Banque Mondiale; "Inclusion financière", disponible sur: <https://www.banquemonde.org/> . Consulté le 07/04/2023à 16 :42.

indispensable d'intégrer la population dans l'économie formelle.<sup>1</sup>Dans la littérature, les auteurs se sont mis d'accords que la FinTech a le potentiel de réduire les couts tout en augmentant la vitesse et l'accessibilité, permettant d'avoir des services financiers plus personnalisés et évolutifs, ce qui permet à de plus en plus de ménage défavorisés et aux PME d'accéder à des services financier de base à moindre cout. Le FMI considère les services financiers numériques comme un élément clé de l'inclusion financière<sup>2</sup>. D'ailleurs, au cours de la dernière décennie 1,2 milliards d'adultes auparavant non bancarisés ont eu accès à des services financiers, et la population non bancarisée a chuté à 35%, cette baisse considérable est due à l'augmentation des comptes d'argent mobile<sup>3</sup>. Prenant en considération ce potentiel, les services financiers par téléphonie mobile représentent une aubaine pour les exclus des services financiers et bancaires traditionnels, en leur permettant d'avoir un accès facile à une large gamme de produits et services. Pour les institutions financières, les couts et la distance pour atteindre un segment cible dispersé géographiquement ayant un faible volume de transaction seront à la fois réduits et très rentable . L'utilisation des mécanismes de notation de crédit alternatifs(financement Peer to Peer) et de sources d'informations non conventionnelles telles que les données stockées sur téléphone, combinées à deux nouvelles technologies(Big Data, Blockchain...) permettant de résoudre les problèmes d'asymétrie de l'information et les problèmes de garantie qui se posent généralement pour les groupes de clients ayant des données fiables limitées ou inexistantes. En plus, ces services de téléphonie mobiles assurent et favorisent la transparence en créant des pistes d'audit et en réduisant la fraude. <sup>4</sup>

Dans la plupart, des pays à faible revenu, l'argent mobile<sup>5</sup> est en train de se propager, pour devenir la principale voie d'accès à l'inclusion financière. Selon Demirgüç-Kunt et al ,avoir un simple téléphone portable peut potentiellement ouvrir l'accès aux comptes d'argent mobile et à d'autre services financiers, l'accès à internet élargit également l'éventail des possibilités .Ces technologies pourraient aider à surmonter les obstacles, qui selon les adultes non bancarisées les empêchent à accéder aux services financiers.<sup>6</sup> L'utilisation de l'argent mobile

---

<sup>1</sup> Malou. J B , Ndione . M et al ;(2021) ;"Enjeux de l'adéquation FinTech-inclusion financière dans l'union économique et monétaire ouest Africaine" ;Science Technologie et Développement.

<sup>2</sup> Fonds monétaire international ; (2022) ; "Fintech et inclusion financière : le cas de Bengladesh ";Disponible sur : <https://www.imf.org/> ;Consulté le 08/04/2023 à 11 :37.

<sup>3</sup> Appaya .S ;(2021) ;"On FinTech and Financial Inclusion" ;Disponible sur : <https://blogs.worldbank.org/>. Consulté le 07/04/2023 à 17 :02.

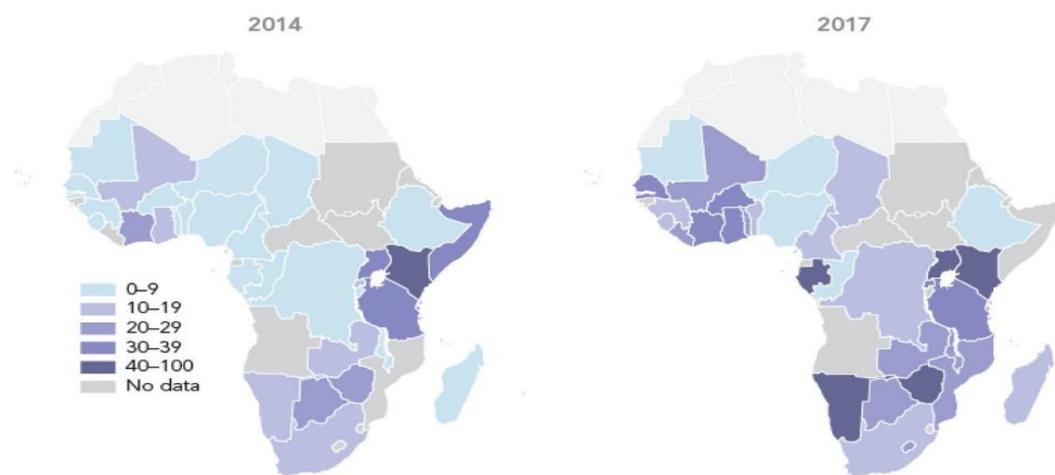
<sup>4</sup> Boulahbel(S) et Ben dahmane (A) :Op.cit, P .51.

<sup>5</sup> L'argent mobile : désigne un service permettant d'accéder à des services financiers par l'intermédiaire du téléphone portable. Les services financiers via téléphonie mobiles se divisent en 2 catégories : Les services bancaires via téléphonie mobile et les services de paiement par téléphonie mobile.

<sup>6</sup> Demirgüç-Kunt. A, Klapper. L et al;(2020);"Measuring Financial Inclusion and Opportunities to Expand Access to and Use of Financial Services"; The world Bank Economic Review.

est justifié par le faible cout, la faible difficulté et la rapidité d'ouverture d'un compte mobile par rapport à un compte bancaire. Avec son( le téléphone portable) taux élevé de pénétration, en 2019, plus d'un milliard de comptes d'argent mobiles ont été enregistrés, avec une hausse de 1,9milliards de dollars dans le montant des transactions financières quotidiennes. De plus, dans 95 pays près de 290 services d'argent mobiles sont en activité.<sup>1</sup> L'Afrique est l'un des continents où les services financiers via téléphonie mobile ont eu un impact positif sur l'inclusion financière des populations vulnérables :

**Figure N°16 : le nombre de compte d'argent mobile entre 2014 et 2017**



**Source: Global Findex data base ;2017.**

La pandémie du Covid-19 a renforcé le besoin d'étendre l'accessibilité des services financiers numériques pour les particuliers, les entreprises et les gouvernements. Cette double crise économique et sanitaire a créé des difficultés considérables pour les institutions financières traditionnelles qui desservent les populations les plus pauvres et les PME. Pour répondre à cette demande croissante, de nombreux pays ont accéléré l'amélioration de leur infrastructure réglementaire et physique pour faciliter l'accès aux services financiers numériques.

## **2.2. Encourager la croissance économique :**

Dans la littérature, il a été constaté que la plupart des études sur la FinTech se sont concentrées sur l'impact de la FinTech sur le développement du secteur financier. Tandis que peu d'études ont exploré l'impact de la FinTech sur la croissance économique.

Lors de l'évaluation de l'influence de la FinTech sur la discipline du secteur bancaire, les chercheurs ont découvert que la FinTech diminue l'association positive entre la croissance des dépôts bancaires et la capitalisation. Ils ont également découvert que lorsque le

<sup>1</sup> Malou(J B) . Ndione (M)et al : Op.cit, P.53.

développement des technologies financières augmente, les liens défavorables entre les actifs risqués des banques et la croissance des dépôts se détériorent. En Chine, par exemple une étude a été menée afin de connaître l'influence de la FinTech sur la prise de risque bancaire, les résultats de cette étude montrent que la FinTech diminue les risques et les coûts de gestion des banques.<sup>1</sup>

L'un des objectifs principaux du système financier et peut être le plus important est de déplacer les liquidités des unités excédentaires vers les unités déficitaires. Cela favorise la croissance économique en facilitant l'épargne et l'investissement. Le système financier relie également les prêteurs et les emprunteurs, tout en réduisant les risques de transferts d'argent. En conséquence, le système financier minimise les coûts de transaction et d'asymétrie de l'information. Les coûts de transactions comprennent le temps et l'argent dépensés pour mettre en relation les emprunteurs et les prêteurs, ainsi que d'autres frais. La répartition inégale de l'information entre ces derniers est appelée :asymétrie de l'information. Les institutions financières traditionnelles offrent également une surveillance et une gouvernance d'entreprise, qui contribuent également à la croissance économique. Néanmoins, le système financier traditionnel est souvent en proie à des coûts plus élevés et à la prise de risques, ce qui peut entraîner des crises financières. La croissance de la FinTech peut réduire efficacement les coûts de transaction et atténuer les problèmes d'asymétrie d'information, car des tâches supplémentaires compliquées telles que le test des clients, l'évaluation et la gestion des risques, ainsi que le partage de l'information seront beaucoup plus faciles grâce à la FinTech. La FinTech augmente également les chances des petites et moyennes entreprises pour obtenir des prêts à un taux d'intérêt raisonnable. En outre la FinTech rationalise le processus de demande de prêts, permettant aux emprunteurs d'obtenir des prêts plus rapidement, améliorant peut-être la capacité des PME à déployer des liquidités au bon moment et rend également plus accessible le conseil en gestion d'investissement au PME. Cela favorise l'entrepreneuriat, le commerce, le développement financier, l'inclusion financière, les revenus des ménages et par conséquent, grâce à la FinTech tous ces éléments vont contribuer à la croissance économique.<sup>2</sup> Par exemple, en Palestine, des chercheurs ont tenté à travers une étude de déterminer :comment les produits de la FinTech affectent la croissance économique de la Palestine, les résultats révèlent qu'il y'a une relation de causalité à long terme et à court terme entre les produits de la FinTech et la croissance économique et

---

<sup>1</sup> Guo. P et Shen Y ; (2016) ; "The impact of internet finance on commercial Bank's Risk taking : evidence from china" ; China Finance and Economic Review; 4.

<sup>2</sup> Song. N et Appiah-otoo. I;(2022); "The impact of FinTech on economic growth: Evidence from China" ; Sustainability :146-211.

le développement financier. En d'autres termes le développement de la FinTech augmente le taux d'inclusion financière, l'association de ces deux dernier constitue une stratégie réussie pour l'économie. L'incapacité de cette politique à augmenter le niveau de croissance économique du pays est peut-être liée à une infrastructure financière insuffisante et à des règles de protection des consommateurs inefficaces.<sup>1</sup> On ne peut pas passer sans se pencher sur le cas de la Chine, Les résultats montrent également qu'il y'a une relation de causalité directe entre la FinTech et la croissance économique, et que la FinTech augmente significativement la croissance économique du pays . Plus précisément, une hausse de 10% des technologies financières augmentent la croissance économique de la Chine de 8%.<sup>2</sup>

Enfin, la FinTech a pris une place importante dans le secteur financier. Elle est donc devenue un acteur important de l'industrie et la valeur ajoutée qu'elle offre ne peut être contestée.

### 2.3. Développer la finance islamique :

La pandémie du COVID-19 a créé des destructions économiques considérables et a causé des dommages importants à toutes les facettes de la vie, y compris les marchés financiers . Cette crise sanitaire constitue un nouveau défi à la finance islamique après la crise financière mondiale, afin de mettre en place une finance alternative et durable. L'ampleur et la nature de cette nouvelle crise sont différentes de celles de 2008 et, par conséquent, elle pose des défis différents à la finance et la banque islamique. Pour révéler ce défi et traverser cette crise, la FinTech islamique paraît comme l'une des meilleures issues<sup>3</sup>.

La technologie financière islamique ou la FinTech islamique, peut se définir comme : La livraison des produits financiers islamiques par le biais de la technologie, autrement dit : c'est la livraison numérique de la finance islamique. D'autres chercheurs lui ont attribué une définition plus détailler, c'est : « *le processus d'utiliser les contrats juridiques islamiques de manière novatrice afin de développer des produits financiers conformes à la charia et capables de reproduire les effets économiques de ces contrats. Les produits d'investissement alternatifs islamiques tels que les fonds spéculatifs, les fonds de capital-investissement et les produits structurés sont des exemples d'innovations financières islamiques* »<sup>4</sup>. La FinTech et

---

<sup>1</sup> Badwan. N et Awad. A;(2022);"The impact of financial technological advancement (FinTech) on the economic growth: evidence from Palestine "; Asian Journal of Economics business and Accounting :50-65.

<sup>2</sup> Song(N) et Appiah-otoo (I): Op. Cit, P.55.

<sup>3</sup> Kabir. H, Rabbani. M et al;(2020);"Challenges for the Islamic Finance and banking in post COVID era and the role of Fintech"; Journal of economic cooperation and development ;41(3): 93-116.

<sup>4</sup> Lakmiti .L N, Cadimi . I et al ;(2021) ;"La Finance islamique dans l'ère post-COVID-19 : Le rôle des FinTech, innovation et régulation " ; International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics; 2:44-59.

la FinTech islamique partagent la même définition, la seule divergence réside dans le fait que les directives de la Charia doivent être respectées dans la FinTech islamique.

La FinTech islamique a également contribué au développement de la finance islamique, en lui permettant de surmonter son retard technologique et le manque des produits et services financiers innovants, tout en lui offrant des solutions innovantes pour les transactions financières, en lui améliorant l'efficacité opérationnelle et en lui augmentant l'accessibilité des services financiers. Par exemple, le service de robot-conseil islamique, permet aux institutions financières islamiques d'accéder à une gestion de portefeuille compatible avec la charia, par le biais d'un programme en temps réel complètement automatisé permettant d'analyser des milliers de valeurs mobilières internationales et d'identifier précisément celles qui ont le potentiel de rentabilité le plus important.<sup>1</sup> Les entreprises de la FinTech islamique représentent la prochaine vague de croissance perturbatrice dans le domaine de la finance islamique, car elles fournissent en plus de ce qui a été mentionné une expérience client transparente et à moindre coût.<sup>2</sup> Récemment, dans les pays islamiques, la demande sur la FinTech islamique est en forte croissance et les Start-up spécialisées y réagissent en introduisant de nouveaux services et produits conformes à la charia.<sup>3</sup> On peut citer comme exemple : le crowdfunding islamique, la néo-banque islamique, les e-paiements islamiques, les services de robot-conseil islamiques... etc.

### **3. Les limites des FinTech :**

Ce progrès technologique a apporté au secteur financier de considérables apports. Cependant, ses retombées négatives sont très critiques, notamment en ce qui concerne les prêts alternatifs. Actuellement, de nombreuses institutions financières en ligne n'ont pas pu rivaliser les banques traditionnelles qui offrent des prêts à des conditions et des montants variés. Le financement participatif qui paraît comme une solution alternative à celle offerte par les banques traditionnelles, peut créer des risques majeurs non seulement aux prêteurs car l'identité des emprunteurs n'est pas toujours claire, mais aussi aux emprunteurs car ce mode ne garantit pas toujours la présence des investisseurs, ce qui peut le rendre un mode de financement incertain. L'exemple de la campagne de financement d'Elzhi illustre les limites et les risques d'un tel mécanisme. L'un des principaux problèmes qui persistent dans les plateformes de financement participatifs est l'asymétrie de l'information. Les risques de numérisation du marché financier augmentent dans ce cas car l'échange de la monnaie dans le

---

<sup>1</sup> Ibid, P.56.

<sup>2</sup> Kabir(H), Rabbani(M) et al: Op. Cit, P.56.

<sup>3</sup> El Moussaoui. A et Maaroufi. A ;(2022) ;"Les apports de la FinTech au développement de la finance islamique - Étude empirique" ; Revue Internationale des Sciences de Gestion ; 5(3): 176 -197.

commerce n'est pas timide, et le commerce via les plateformes augmente les risques de plus en plus, et accroît les transactions et les opérations illicites « Dark Pool ». Malgré l'utilisation accrue de la FinTech, la sécurité des données des utilisateurs reste précaire en raison de la menace constante des pirates informatiques.<sup>1</sup> Les cybercriminalités ou les cyber-risques sont l'un des principaux défis auxquels les start-ups de la FinTech sont confrontées. En 2018, une équipe de cybercriminels a piraté Taylor (une entreprise FinTech Brésilienne) et lui a volé environ 1,5 millions de dollars, dans la même année, la plateforme d'échange de crypto-monnaies japonaise Coinchek a également été victime d'un piratage qui lui a entraîné une perte de 530 millions de dollars en crypto-monnaie. Comme les start-ups de la FinTech, les banques et les institutions financières qui adoptent les solutions FinTech courent également d'énormes risques. Récemment, des criminels ont utilisé des informations volées de 3000 comptes d'une banque Sud-Africaine, afin d'effectuer 14 000 retraits frauduleux dans 1700 distributeurs automatiques de billets au Japon, dans un intervalle de 3 heures ils ont pu collecter environ 17 millions de dollars en espèces. Généralement, les start-ups et les entreprises de la FinTech sont les plus exposées à ce genre de fraude car elles ne disposent pas de ressources nécessaires lui permettant de construire une solide infrastructure de sécurité. En plus la dépendance des entreprises et start-ups FinTech sur la technologie les placent dans une situation particulièrement difficile, le types d'informations personnelles et financières hautement sensibles que ces dernières conservent dans leurs bases de données et exploitent pour fournir des services financiers personnalisés, prédictifs et transparents l'en fait une cible très attrayante pour les cyber -criminels<sup>2</sup>. Etant donné que les utilisateurs des services et produits FinTech peuvent facilement déposer des plaintes liées à la sécurité de données et aux violations de la vie privée auprès des organismes de réglementation, les entreprises de la FinTech doivent développer des mesures appropriées pour protéger les données sensibles des utilisateurs contre toute activité étrange (non autorisée). Comme la confiance joue un rôle primordial dans l'adoption des technologies financières, il est dans l'intérêt des FinTech de maintenir la sécurité et la confidentialité comme l'une de leurs principales priorités, afin de faire des produits et services FinTech une expérience sécurisée et à valeur ajoutée au secteur financier et aux utilisateurs.<sup>3</sup>

Les FinTech sont confrontées à des défis réglementaires importants en raison de la nature sensible des services financiers qu'elles offrent. La réglementation vise souvent à protéger les

---

<sup>1</sup> Abou Shakra (N), Op.cit, P.5.

<sup>2</sup> Adeyoju. A ;(2018); "Cybercrime and cybersecurity: FinTech's Greatest Challenges"; SSRN Electronic Journal.

<sup>3</sup> In Lee(Y) et Shin(J): Op.cit, P.9.

consommateurs contre les pratiques frauduleuses et veille à ce que les entreprises de la FinTech respectent les normes et les pratiques commerciales équitables. La réglementation mondiale est en train de se multiplier, ce qui peut poser plusieurs problèmes aux FinTech surtout en matière d'exigences de capital, de lutte contre le blanchiment d'argent, de confidentialité et de sécurité. D'une part, les FinTech doivent se conformer aux réglementations en vigueur, ce qui peut nécessiter des investissements importants en temps et en argent et d'autre part, elles doivent former efficacement les collaborateurs à la conformité sachant que leurs ressources en matière de personnel, d'expertise ou de pratique établie sont souvent limitées surtout lorsqu'il s'agit de start-ups. Par exemple, les entreprises de la FinTech qui offrent des services et produits monétaires en général ont du mal à satisfaire les exigences réglementaires de lutte contre le blanchiment d'argent, car elles ne leur permettent pas de garantir la rapidité et la fluidité des processus. Les conséquences de la non-conformité à la lutte contre le blanchiment d'argent sont très préjudiciables aux FinTech et complexifient l'obtention des financements.<sup>1</sup>

Bien que les produits et les services offerts par les FinTech aient des avantages indéniables, ils comportent certaines limites. Le Bitcoin par exemple, est une forme de cryptomonnaie dont son protocole de fonctionnement repose sur la technologie Blockchain. L'instabilité des taux de change induit par la Blockchain, en d'autres termes les changements inattendus associés au Bitcoin peuvent constituer une menace pour les investisseurs, en leur causant des pertes considérables, comme ces derniers n'ont ni de contrôle ni de réserves légales qui protègent la stabilité de la monnaie. La forte utilisation de la technologie et la non prise en considération de la politique des pays par le Bitcoin peuvent provoquer l'instabilité de la politique monétaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles, certains pays interdisent l'utilisation de cette technologie financière. Certains pays qui ont interdit le Bitcoin ont commencé à lancer leur propre monnaie numérique, sous le contrôle et l'émission de leurs banques centrales, c'est le cas du Venezuela.<sup>2</sup> Le passage de l'intermédiation financière vers la désintermédiation financière n'échappe pas aux risques, il peut parfois perturber la stabilité du système financier en raison de l'augmentation du nombre d'institutions qui jouent le rôle des banques illicitement. Ces dernières offrent des services similaires à ceux des banques, mais ne s'intéressent pas aux règles strictes ni aux garanties. Elles ne sont pas supervisées, ce

---

<sup>1</sup> Boulahbel (S) et Ben dahmane (A) :Op.cit, P.51.

<sup>2</sup> Abou Shakra (N), Op.cit, P.5 .

qui augmente les risques de fraudes et de blanchiments d'argent et rend le marché financier et les clients toujours menacés .<sup>1</sup>

Malgré que, les FinTech ont apporté plusieurs solutions innovantes qui ont baissé le taux d'exclusion financière au monde .Néanmoins, ces solutions ne sont pas le remède efficace pour l'inclusion financière, car en premier lieu elles peuvent exclure certains clients qui ne sont pas familiers par la technologie numérique, ou qui n'ont pas un accès régulier à internet ce qui peut engendrer l'exclusion de certains segments de la population. En deuxième lieu, certains services et produits FinTech ne sont pas soumis aux dispositions de protections des consommateurs provoquant un manque de confiance chez quelques un. Enfin, les entreprises et les start-ups FinTech restent le moteur principal du développement de l'inclusion financière malgré le cout élevé de la technologie .

La création d'entreprise FinTech n'est pas facile surtout dans un secteur où les acteurs traditionnels ( banque, assurance ...) sont déjà bien établis, constituent une concurrence rude. De plus la crédibilité et la stabilité de l'industrie de la FinTech ont été compromises, surtout après le scandale financier de Wirecard et Greensill Capital qui a engendré une crise de confiance envers ces entreprises . Suite à ce scandale une vague de désengagement financier est apparue et plusieurs établissements bancaires traditionnels ont fermé leurs comptes avec les FinTech car elles les considèrent très risquées. Par conséquent, les FinTech doivent redoubler d'efforts pour obtenir les services financiers nécessaires à leur fonctionnement, en particulier les start-ups FinTech qui sont plus vulnérables aux risques de liquidité et de taux d'intérêt . Enfin, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les marchés financiers peut générer des risques financiers en accélérant les prises de décisions et les échanges sur les marchés financiers, ce qui pourrait potentiellement accentuer les fluctuations et les défaillances .<sup>2</sup>

#### **4. Les perspectives de la FinTech :**

Les FinTech offrent de nombreuses perspectives et opportunités pour l'avenir et dans plusieurs domaines. Les Start-ups de la FinTech continue à se développer sans cesse, et à créer de plus en plus de nouveaux services et produits plus pratiques ,plus rapide et plus personnalisés pourront améliorer l'expérience client, et également accessible à un plus grand nombre de personnes sous-bancarisées et même non bancarisées ce qui permet d'augmenter le taux d'inclusion financière . Ainsi l'évolution de la technologie financière peut encourager la collaboration entre les acteurs du secteur ce qui permet à la fois d'augmenter le taux de

---

<sup>1</sup> Idem, P.59.

<sup>2</sup> Boulahbel(S) et Ben dahmane (A) :Op.cit, P.51.

bancarisation (les banques avec leurs infrastructures, la confiance des clients envers elles et les start-ups par leur maîtrise de la technologie) et aussi avoir des services financiers plus efficaces et moins risqués.

Les principales tendances de la FinTech pour le premier semestre de l'année 2023 ont été publiées dans le rapport *The pulse of FinTech* de KPMG. Voici, les meilleures prévisions pour l'année 2023 :<sup>1</sup>

- La taille des transactions de fusions/acquisition sera relativement réduite
- Les solutions B2B continueront d'attirer des investissements solides
- L'intérêt pour les solutions basées sur la blockchain non crypto va croître
- Les solutions FinTech axées sur l'intelligence artificielle attireront davantage l'attention des investisseurs
- Les régulateurs surveilleront davantage l'espace crypto

---

<sup>1</sup> Rapport de KPMG;(2022);"The pulse of FinTech".

**Section 03 : FinTech et banques traditionnelles : concurrentes ou complémentaires ?**

Ces dernières années les consommateurs ont subi le retard technologiques des acteurs traditionnels . Depuis l’arriver des start-ups FinTech les banques luttent pour offrir à leurs clients les services innovants qu’ils attendent. A travers cette section nous allons aborder la relation entre les start-ups de la FinTech et les banques traditionnelles à savoir une relation de coopération ou de concurrence.

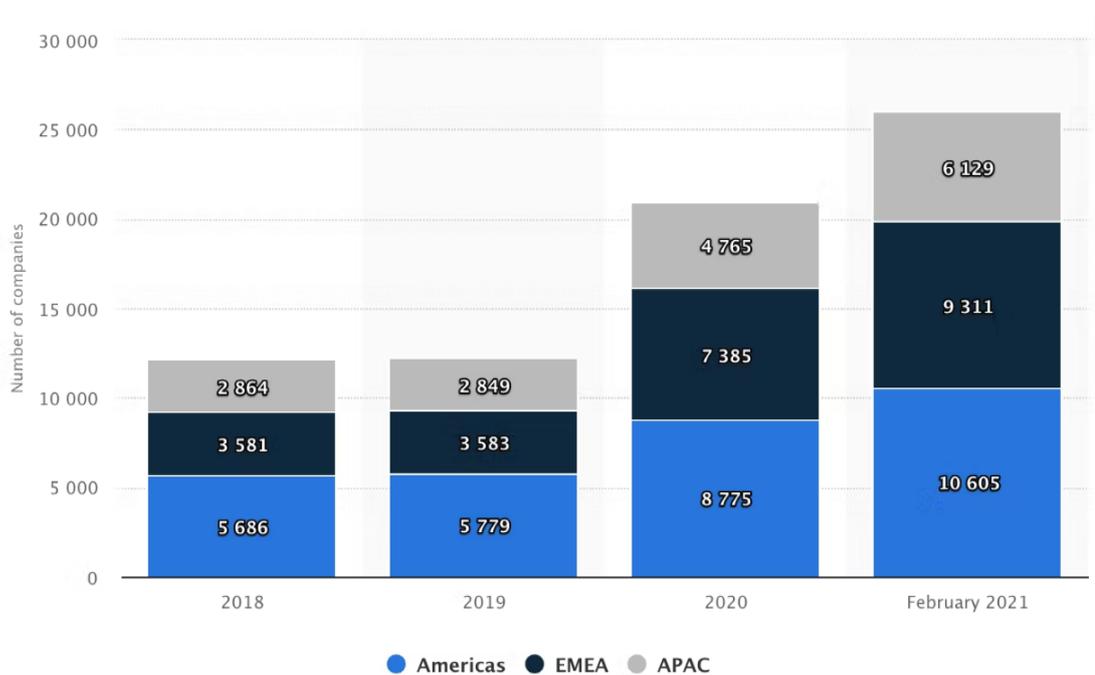
**1. La relation entre la banque et la FinTech :**

La relation entre les banques et les FinTech est complexe et évolutive. Au départ, les FinTech étaient considérées comme des concurrents potentiels pour les banques traditionnelles, car elles offraient des services financiers innovants et axés sur la technologie. Cependant, au fil du temps, de nombreuses banques ont reconnu le potentiel des FinTech et ont cherché à collaborer avec elles plutôt que de les considérer comme des concurrents directs.

**1.1. Concurrence entre FinTech et banque :**

Le nombre de FinTech est en très forte augmentation ces dernières années. D’après une étude menée par Statista, le nombre de start-up FinTech dans la zone « EMEA » a presque triplé entre l’année 2018 et l’année 2021, ce qui reflète la rapidité d’essor du développement de cette industrie.

**Figure N°17 : le nombre de start-ups FinTech par région**

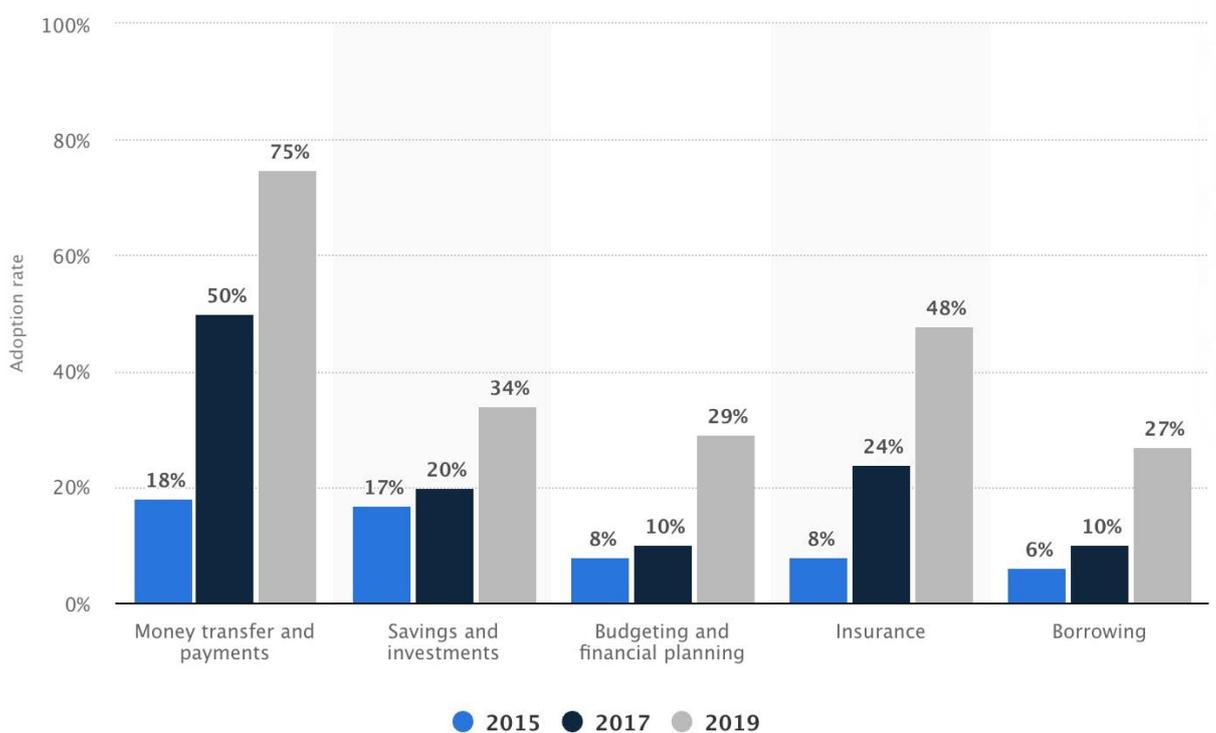


Source : Statista Research Department ;2021

La dernière incarnation de la technologie de l'information a conduit à une " révolution FinTech " où les banques sont confrontées à de nouveaux concurrents avec des modèles d'affaires différents - plus spécialisés - forçant une désagrégation de la chaîne de valeur. Avec des solutions basées sur la technologie, ils offrent des alternatives aux services bancaires clés, y compris les paiements et les prêts.

Aujourd'hui, au moins deux services FinTech sont utilisés par les consommateurs des produits numériques (au minimum un tiers de cette population les utilisent) , ce qui reflète l'appétit pour les nouvelles technologies, et surtout dans les niches qui, auparavant, avaient du mal à accéder aux services bancaires ou ne s'y prêtaient pas .Selon Statista ,l'adoption par les consommateurs des entreprises et des produits de FinTech a augmenté rapidement dans le monde entier. En 2019, 75 % des consommateurs ont commencé à utiliser un service de transfert d'argent et/ou de paiement. L'adoption de l'InsurTech a également connu une croissance significative passant de 8% en 2015 à 50% en 2019.

**Figure N°18: Le taux d'adoption des services FinTech par les consommateurs dans le monde entre 2015 à 2019**



Source : Statista Research Department ;2019

Les banques se sont traditionnellement concentrées sur les produits, tandis que les nouveaux entrants se concentrent davantage sur les clients. Les concurrents FinTech exercent une pression sur le modèle commerciale traditionnel des banques. Les deux avantages

concurrentiels des banques de détail qui pourraient être érodés par les nouveaux entrants sont les suivants : (1) les banques peuvent emprunter à bas prix grâce à leur accès à des dépôts bon marché et à l'assurance explicite ou implicite du gouvernement, et (2) elles bénéficient d'un accès privilégié à une base de clients stable pour laquelle elles peuvent vendre une gamme de produits.<sup>1</sup>

La réduction des marges bénéficiaires, l'évolution du comportement des clients, l'augmentation exponentielle de l'utilisation des appareils mobiles, la numérisation et la concurrence croissante exercent une pression sur le secteur bancaire. Certains voient ce développement comme une « Révolution » soulignant sa rapidité et son caractère perturbateur, et d'autres le considère comme une « évolution ».<sup>2</sup> Il ressort de tout ce qui précède que les banques sont confrontées à des défis importants en raison de la forte concurrence, non seulement dans la fourniture de nouveaux produits et services, mais aussi dans la manière dont ces derniers sont produits, fournis et consommés.

L'entrée de ces nouveaux acteurs non bancaires risque également d'avoir un impact négatif sur l'emploi dans le secteur, surtout au moment où les banques réduisent déjà le nombre de leurs agences. Citigroup a réalisé une étude en 2016 dans laquelle elle a prévu une baisse des effectifs dans les banques américaines de 30% en dix ans, passant de 2,6 millions en 2015 à 1,8 millions en 2025. En Europe, la réduction des effectifs atteindrait 37% et même 50% au Royaume-Uni.<sup>3</sup>

## **1.2. Coopération entre FinTech et banque :**

En dépit de la concurrence entre les FinTech et les acteurs traditionnels et que certaines d'entre elles leur présentent une véritable menace, certains établissements financiers ont opté à la création de partenariat avec d'autres start-ups FinTech afin de tirer profit de leurs avancées technologiques et de créer des avantages concurrentiels. Dans leur enquête Lee et Shin révèlent que les institutions financières traditionnelles investissent dans la FinTech de diverses manières, notamment en s'associant avec ces start-ups technologiques, en externalisant les services FinTech des start-up FinTech, en fournissant du capital-risque aux FinTech, en accélérant des startups via des incubateurs d'entreprise, en acquérant directement certaines startups ou en développant des startups Fintech directement en interne.<sup>4</sup> Quant à

---

<sup>1</sup> Xavier. V ;(2017); "The impact of FinTech on Banking" ; European Economy– Banks, Regulation, and the Real Sector.

<sup>2</sup> Guechi. M;(2020);" The Future of the banking industry in the era of digital transformation "; Journal of Economic Integration ;8(2): 341-353.

<sup>3</sup> Liorca. M ;(2017) ; " Les banques aux prises avec les FinTech". Economie politique ,75 :43-58.

<sup>4</sup> In Lee(Y) et Shin(J): Op.cit, P.9.

Benedict Drasch, André Schweizer, Nils Urbach dans leur enquête où ils ont classé 136 cas de coopération réel dans le monde et qui englobe l'ensemble des banques américaines européennes ainsi que certains FinTech internationales, ont soulevé les résultats suivants : la plupart des coopérations sont des alliances( 78%) et se focalisent sur l'innovation des produits(72%), l'acquisition (5%) et l'incubation(9%) tandis que les coentreprises représentent (1%), ces dernières formes représentent des formes minoritaires de coopérations. Ainsi ,ils ont constaté que dans la plupart des cas l'innovation reste dans les mains des FinTech avec un pourcentage de 91%, et que les banques agissent soit, en tant que prestataire de service avec un pourcentage de 47% en leurs fournissant par exemple des licences bancaires, soit en tant qu'investisseur dans les start-ups avec un pourcentage de 64% pour les banques américaines et 24% pour les banques européennes.<sup>1</sup>

Toutes ces formes de collaborations conduisent à améliorer l'innovation, la compétitivité et la performance des deux acteurs. Néanmoins, si la réglementation est avantageuses et favorisent le développement de leurs services (des FinTech) elles n'auront pas besoin de collaborer avec les acteurs traditionnels.

La concurrence entre les banques et les FinTech a déjà cédé la place à une collaboration directe dans l'écosystème FinTech (RegTech et banque). Il est donc nécessaire aux banques de développer des plateformes numériques, ouvertes et flexibles. Afin de faire prospérer au mieux la collaboration entre elles et ces jeunes entreprises .Cependant, plusieurs obstacles pouvant entraver la relation et la coopération entre les deux car, d'une part elles ont des objectifs et des positions de marché parfois antagonistes et de l'autre part, les opérateurs historiques craignent que ces nouveaux entrants manquent de sécurité informatique conforme à la réglementation pouvant leurs engendrer des risques importants. Quant aux start-up FinTech, les tensions résident dans les différences de culture et de processus opérationnels. Les banques possèdent un héritage, une expertise financière, une infrastructure et une "ancienne" clientèle stable ; les fintechs possèdent l'agilité, l'innovation et la future clientèle. De plus, les systèmes des banques n'ont pas encore pu s'adapter pleinement à l'évolution du marché autrement dit à l'écosystème numérique. Par conséquent, les banques doivent donc se "respécialiser" et ont potentiellement intérêt à considérer les FinTech comme des partenaires plutôt que des concurrents.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Drasch. B J, Schweizer. A et al;(2018);" Integrating the 'Troublemakers': A taxonomy for cooperation between banks and fintechs "; Journal of Economics and Business;100 :26-42.

<sup>2</sup> Ioannis (A), Op.cit, P.45.

Malgré ces obstacles théoriques, la motivation des acteurs pour entrer dans une coopération est importante car de multiples avantages sont tirés de ces rapprochements. En plus la coopération entre les start-ups FinTech et les acteurs financiers traditionnels est plus bénéfique pour le bon développement du secteur financier que l'affrontement entre les concurrents. Ainsi, Benedict Drasch, André Schweizer et Nils Urbach dans leur article constatent que les organisations coopèrent afin d'améliorer leur position concurrentielle et leur performance. Voici quelques avantages à la collaboration entre la FinTech et les banques traditionnelles, pour les banques elles cherchent à : développer de nouveaux produits et services, à attaquer de nouveaux segments de niche, à dynamiser leurs offres, en s'étendant sur des nouveaux marchés, en développant de nouvelles capacités et en accédant à de nouvelles technologies, ainsi que les banques ont d'énormes dépôts. S'ils s'associent, la construction de meilleurs systèmes financiers sera plus facile pour elles. Du côté des FinTech, elles cherchent à tirer profit des ressources financières des établissements bancaires, de leur infrastructure, de leur importante base clients, de leur conformité réglementaire ainsi que de leur réputation en matière de sécurité, en plus si elles s'associent elles seront réglementées par les mêmes instituts gouvernementaux, ce qui peut aider à instaurer la confiance.<sup>1</sup>

Enfin, les acteurs traditionnels dépendent plus des start-ups FinTech et de l'accès aux technologies de pointe que le contraire, car le système financier global s'améliorera grâce à la technologie de pointe que la technologie financière peut apporter au secteur bancaire. Cependant, le poids des banques freine encore l'adoption de la Fintech de manière globale et leur fait ainsi perdre leur position dominante sur certains marchés de niche et services financiers simples où les start-ups Fintech sont plus agiles, plus compétitives et répondent mieux aux besoins des clients. Afin de ne pas prendre un retard trop important et de profiter de leur position encore très dominante sur le secteur bancaire et financier, les acteurs traditionnels ont entamé des stratégies de coopération avec les startups Fintech qui leur permet de profiter de leurs innovations technologiques pour dynamiser leur offre.

---

<sup>1</sup> Drasch (B J), Schweizer(A) et al: Op.cit, P.65.

**Conclusion :**

Ce chapitre a permis, en premier lieu de déterminer la place qu'occupe la FinTech dans le monde, par le biais de plusieurs indicateurs. Puis, en deuxième lieu on est passés à la découverte de quelques innovations de ruptures apportés par les FinTech qui ont pu modifier le paysage financier. De telles innovations ont également pu perturber les structures existantes de l'industrie et brouiller les frontières de l'industrie, facilité la désintermédiation, révolutionner la façon dont les entreprises existantes créent et fournissent des produits et services, fournir de nouvelles passerelles pour l'entrepreneuriats, démocratiser l'accès aux services financiers, mais aussi créer une confidentialité, une réglementation et une législation importantes . Ainsi de promouvoir l'inclusion financière, d'encourager le développement de l'économie et de développer la finance islamique. Parmi les exemples d'innovations qui sont au cœur de la FinTech aujourd'hui, citons les crypto-monnaies et la Blockchain, l'intelligence artificielle le financement participatif...etc.

Si le développement des services et produits proposés par les FinTech répond aux besoins des consommateurs, et des entreprises et permet de réaliser des gains et d'apporter des bénéfices au secteur financier. Il recèle également des risques majeurs surtout en matière de cybercriminalité et de stabilité financière.

Certains acteurs du secteur financiers traditionnel( les banques) ont réagi au développement des FinTech, en lançant leur propre offre de services FinTech, tandis que d'autres ont opté pour des partenariats avec ces jeunes pousses afin d'offrir des services complémentaires . Dans l'ensemble , la relation entre la FinTech et les banques est complexe et en constante évolution, avec des avantages et des défis pour les deux parties.

# **C**hapitre **3**

---

## **Le développement de la FinTech en Algérie : étude empirique**

**Introduction :**

La révolution numérique a engendré d'importants bouleversements dans de nombreux secteurs économiques à travers le monde. Parmi ces secteurs, celui des services financiers a été profondément impacté par l'émergence de la technologie financière, communément appelée FinTech . En Algérie, ce phénomène n'a pas été en reste, et le pays a progressivement embrassé cette vague de transformation. Le pays en tant que plus grand pays d'Afrique et doté d'une population jeune et connectée, présente un énorme potentiel pour le développement de la FinTech.

Le développement de la FinTech en Algérie représente un catalyseur majeur pour la modernisation du secteur financier du pays.

L'objet du présent chapitre sera de présenter, dans la première section une brève présentation de l'organisme d'accueil. Dans la deuxième section d'exposer la méthodologie de collecte et d'analyse de données. Enfin, dans la troisième section d'analyser et d'interpréter les principaux résultats de notre étude.

- Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil
- Section 02 : Méthodologie de l'étude qualitative
- Section 03 : Résultats de l'analyse des entretiens semi-directif

**Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil**

Nous tentons à travers ce point d'assembler une vision générale de l'organisme d'accueil 'Guiddini', par un descriptif détaillé de celui-ci.

**1. Présentation générale de l'entreprise Guiddini :**

Guiddini est située à Alger, dans le centre d'affaire El Mohammadia Mall , c'est une EURL, créée en 2009, par monsieur Mourad MECHETA, avec un capital de 1,000,000 DA.

L'entreprise est présente sur le marché du commerce électronique depuis 2010, à travers le premier site Algérien du commerce en ligne. L'entreprise est spécialisée dans la transformation digitale des PME et elle offre des prestations orientées dans le E-commerce, le E-marketing, et l'intégration du E-paiement. L'entreprise Guiddini se distingue par son accueil et son environnement moderne de prestation de services basé sur l'utilisations des nouvelles technologies.

**Figure N°19: Le logo de l'entreprise**

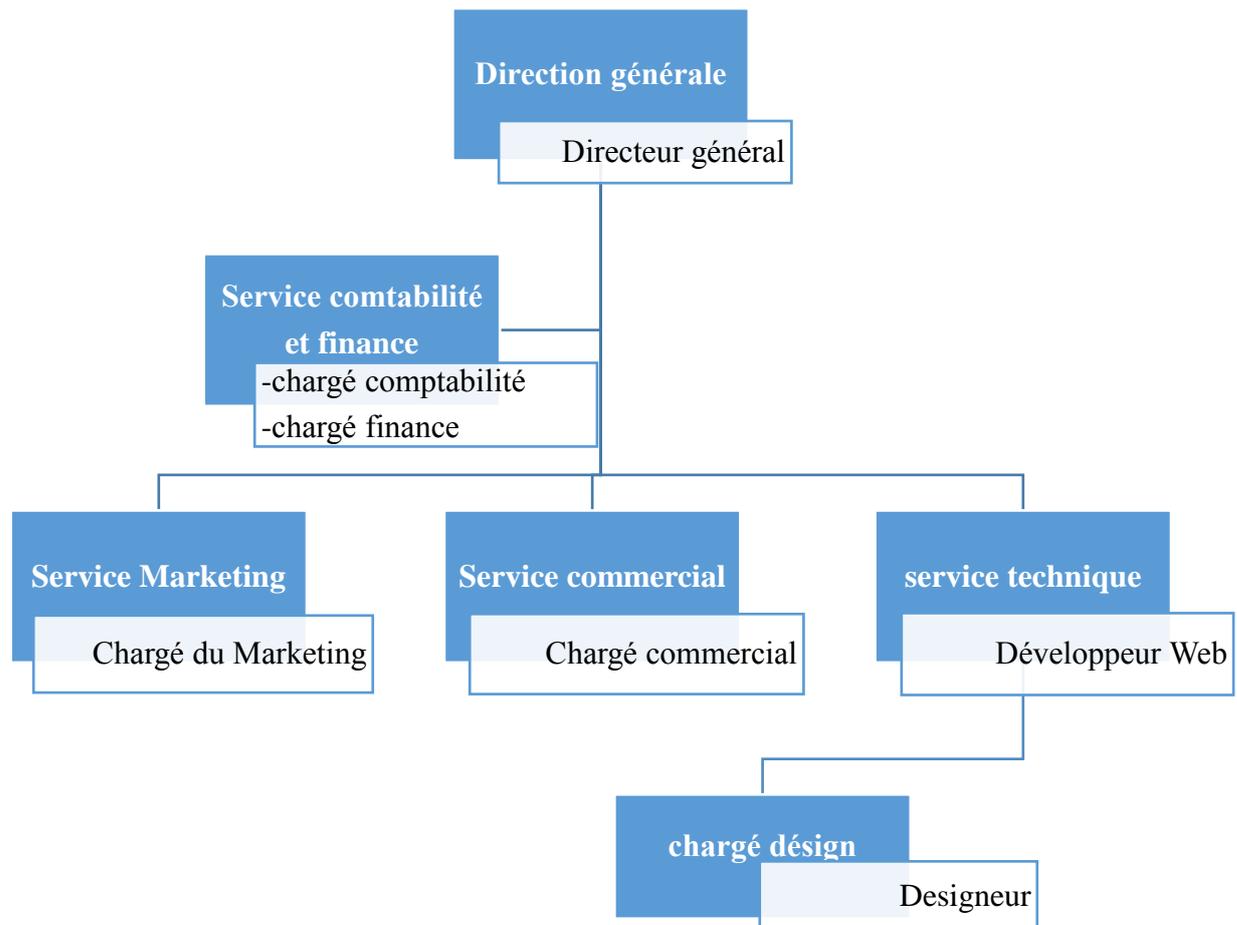


**Source :** Site Web de l'entreprise : <https://www.guiddini.com.dz>

**2. La structure hiérarchique de l'entreprise :**

Dans cette partie, nous allons présenter la structure hiérarchique de notre établissement d'accueil pour la réalisation de notre projet de fin d'étude, ainsi que les départements que nous avons touché lors de notre stage. Le graphique suivant illustré dans la figure présente l'organigramme général de l'entreprise :

Figure N°20: Organigramme de Guiddini



Source : Document interne de l'entreprise

## 2.1. Service comptabilité et finance :

### 2.1.1. Chargé de comptabilité :

La gestion des ventes en ligne, nécessite d'avoir une attention particulière sur les finances, par le biais d'une analyse continue des différents résultats financiers de l'entreprise. Le chargé de la comptabilité s'occupe ainsi d'être attentive aux éléments financiers, d'optimiser la gestion des stocks, garder un œil sur sa trésorerie, réajuster ses ratios en fonction de l'évolution de la structure... Ces différents aspects permettent d'assurer la pérennité et la performance financière de l'entreprise Guiddini.

### 2.1.2. Chargé de finance :

Le chargé de ce service est responsable de la préparation et le suivie des budgets de fonctionnement et d'investissements, de la préparation des états financiers et de la gestion de la trésorerie.

**2.2. Service marketing :**

Le chargé d'étude marketing dans l'entreprise Guiddini a pour missions d'analyse de marché, d'évaluer les besoins des clients, de planifier des campagnes publicitaires, d'analyser les données et d'élaborer les stratégies de fidélisation des clients en collaborant avec le chargé commercial.

**2.3. Service commerciale :**

Le e-commerce est avant tout une activité commerciale. Le chargé de la gestion commerciale, a pour mission de gérer les relations entre les fournisseurs de l'entreprise, de proposer de nouveaux clients et fidéliser la clientèle, de travailler en collaboration avec le chargé marketing pour promouvoir les produits de l'entreprise...Le travail de cette cellule est incontestablement important car une relation Client /Fournisseur saine est nécessaire pour garder une activité rentable. Ainsi il est demandé aux chargés de compte qui forment cette cellule de souvent faire preuve de diplomatie et ressources face à toute épreuve ou caprice du fournisseur Enfin le chargé de mission commerciale contribue à la stratégie de l'entreprise afin de maintenir un lien avec les clients à travers les différents canaux disponibles.

**3. Les services proposés par l'entreprise Guiddini :**

L'entreprise Guiddini propose une large gamme de services pour répondre aux besoins de ces clients<sup>1</sup> :

- **Intégration E-paiement :** Des modules développés par Guiddini qui facilitent le processus d'intégration de paiement en ligne par cartes CIB et Edahabia tout en respectant les normes de Satim et GIE.
- **Création Sites E-commerce :** Guiddini propose un service de création de sites e-commerce pour les entreprises et les commerçants souhaitant vendre leurs produits en ligne. Ce service comprend la conception, le développement et la mise en place d'une plateforme de commerce électronique entièrement fonctionnelle, adaptée aux besoins spécifiques de chaque client. Les sites e-commerce créés par Guiddini sont conçus pour être attrayants, conviviaux et faciles à naviguer pour les visiteurs, tout en offrant des fonctionnalités de gestion de magasin en ligne telles que la gestion des stocks, des commandes et des paiements sécurisés. Les clients bénéficient également de services d'optimisation de référencement (SEO) pour aider à améliorer la visibilité de leur site sur les moteurs de recherche. Avec l'expertise de Guiddini dans la création de sites e-commerce, les clients

---

<sup>1</sup> Documents interne de l'entreprise

peuvent être assurés d'une expérience de magasinage en ligne fluide et d'une présence en ligne réussie.

- Solution E-Facturation : Une solution web et prochainement Mobile qui permet aux entreprises de générer, d'envoyer et de gérer des factures en ligne. Les clients peuvent ensuite consulter les factures en ligne, les télécharger et les payer avec carte CIB et Edahabieh en toute sécurité.
- Solution de réservation : Une solution web et mobile qui facilite la réservation d'hôtels pour les clients et qui offre une gestion efficace des réservations pour les propriétaires avec une solution de paiement en ligne sécurisée et fiable intégrée par défaut.

## Section 02 : Méthodologie de l'étude qualitative

Cette deuxième section est consacrée à la définition des objectifs et à la présentation de la méthodologie de l'étude exploratoire qualitative. Pour mener à bien cette phase, nous avons réalisé plusieurs entretiens individuels semi-directifs auprès de différents responsables. Nous avons également employé d'autres techniques d'enquêtes telle que l'observation. Les entretiens ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entretiens préalablement défini. Les informations recueillies sont traitées par la méthode thématique et nous avons codé via le logiciel Nvivo12 (dernière version).

Dans cette section nous allons d'abord aborder la présentation de la méthodologie de recueils de données : la méthode qualitative « des entretiens semi-directifs » avec différents responsables . Puis on passe à la présentation du guide d'entretien élaboré afin de réaliser cette étude. Ainsi que la démarche adoptée pour l'analyse des données qualitatives .

### 1. Méthodologie de recueil des données : la méthode qualitative

Nous estimons que notre problématique de recherche requiert de faire appel à une démarche qualitative, pour pouvoir répondre à nos questionnements posés . Ainsi, afin de confirmer ou infirmer nos hypothèses précédemment émises, nous avons opté pour la technique de l'interview, réalisée auprès des fondateurs de startups Fintech, des experts du secteur Fintech et financiers et des cadres dirigeants de grandes banques traditionnelles.

D'une manière générale, la recherche qualitative se focalise particulièrement à comprendre un phénomène plutôt que de le quantifier. Par son approche compréhensive, la recherche qualitative permet d'explorer le lien entre ce qui se fait sur le terrain et ce qu'on voit à travers la littérature, d'ailleurs le choix de cette approche n'est pas arbitraire, mais plutôt dicté par la question de recherche.

#### 1.2. La technique d'entretien :

L'entretien est une « *technique destinée à collecter, dans la perspective de leur analyse, des données discursives reflétant notamment l'univers mental conscient ou inconscient des individus. Il s'agit d'amener les sujets à vaincre ou à oublier les mécanismes de défense qu'ils mettent en place vis-à-vis du regard extérieur sur leurs comportements ou leurs pensées* ». <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Galierie .S ;(2020); "Travailler via les plateformes numériques : une approche en termes d'instruments de gestion" ;Thèse de Doctorat en science économique et de gestion, Spécialité Science de gestion, Université de Nante ;P.135.

Selon Geneviève Imbert (2010) : « *L'interview est une méthode de recueil d'informations qui consiste en des entretiens oraux, individuels ou de groupes, avec plusieurs personnes sélectionnées soigneusement, afin d'obtenir des informations sur des faits ou des représentations, dont on analyse le degré de pertinence, de validité et de fiabilité en regard des objectifs du recueil d'information* »<sup>1</sup>.

Dans le cadre de la réalisation de notre étude qualitative, notre choix d'interviews s'est arrêté sur le type semi-directif à travers des entretiens individuels. Ces derniers nous donnent l'opportunité d'écouter les différents responsables et dirigeants, et de collecter un maximum de données nous permettant de répondre à nos questionnements ; La technique de recueil des données étant le face à face. Le choix de réaliser des entretiens exploratoires repose sur le désir d'appréhender la perception des différents cadres et responsables sur la FinTech et de comprendre les conditions nécessaires pour le développement de la FinTech en Algérie, ainsi que d'autres questions connexes relatives aux apports potentiels de la FinTech sur le secteur financier Algérien. L'avantage de cette méthode d'entretien est de pouvoir poser des questions

en fonction de la réponse de l'interlocuteur et d'approfondir certains sujets si nécessaire, tout en respectant un cadre d'entretien et d'éviter de s'éparpiller.

L'entretien semi-directif ou l'entrevue semi dirigée : « *est une technique de collecte de données qui contribue au développement de connaissances favorisant des approches qualitatives et interprétatives relevant en particulier des paradigmes constructivistes* »<sup>2</sup>. Dans ce type d'entretiens le chercheur utilise un guide d'entretien structuré et des hypothèses préparées à l'avance afin d'aborder une série de thèmes préalablement définis avec la possibilité de rajouter quelques interrogations pendant l'entretien.

Afin de mener à bien nos entretiens semi-directifs, nous avons jugé bon d'élaborer un guide d'entretien. Ce dernier permettra aux personnes que l'on questionne, de répondre avec un certain degré de flexibilité et de liberté, et ainsi de confirmer ou infirmer certains faits.

Nous avons fait le choix de répartir notre guide en quatre catégories principales : dont la première est consacrée à la perception de la FinTech, la deuxième aux conditions et limites de la FinTech en Algérie, la troisième aux apports de la FinTech et la quatrième aux perspectives futures de la FinTech (voir annexe n°1).

---

<sup>1</sup> Geneviève. I ; "L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie" ; Recherche en soins infirmiers, 102 :23-34.

<sup>2</sup> Azioun. S et Derguin. S ;(2018) ; " L'entretien de recherche dit « semi directif » dans le domaine des sciences humaines et sociales" ; Revue scientifique ,8.

Tableau N° 5 : La liste des principales questions de l'entretien

|   |
|---|
| <b>Première partie : La perception de la FinTech</b>  |
| Pouvez-vous décrire en quoi consiste la FinTech ?   |
| Que pensez-vous de l'innovation technologique dans le secteur financier Algérien ? pensez-vous que les Algériens sont familiarisés par cette dernière ?   |
| D'après-vous quel est le secteur qui a connu des changements considérables grâce à l'introduction de la FinTech en Algérie ? pourquoi, et quel changements les FinTech apportent-elles aux services de ce secteur ? |
| Comment les FinTech se différencient-elles des institutions financières traditionnelles ?   |
| <b>Deuxième partie : Les conditions et les limites de la FinTech en Algérie</b>   |
| Selon vous quels sont les conditions du développement de la FinTech en Algérie ?  |
| Quelle place occupe la réglementation dans le développement de la FinTech en Algérie ?  |
| A votre avis qu'elles sont les obstacles autres que la réglementation qui peuvent freiner le développement de la FinTech en Algérie ?   |
| D'après vous quels sont les facteurs qui affectent l'intention d'utiliser les services de la FinTech en Algérie ?   |
| <b>Troisième partie : Les apports potentiels de la FinTech</b>  |
| Quelles sont les retombés de la FinTech sur le secteur financier et bancaire Algérien ?   |
| Pensez-vous que ces innovations Financières ont impacté le niveau d'inclusion financière en Algérie ?   |
| <b>Quatrième partie : Les perspectives de la FinTech en Algérie</b>   |
| Comment prévoyez-vous l'avenir des FinTech en Algérie ? et quels sont les développements futurs de l'industrie de la FinTech en Algérie ?   |
| Quelles sont les opportunités de partenariats entre institution financière et start-ups FinTech ?   |
| D'après vous quels sont les défis auxquels les FinTech seront -elles confrontées ?  |

Source : Elaborée par l'étudiante

### 1.3. La démarche auprès la population interviewée :

Dans notre étude, pour diversifier les points de vue et avoir une vision variée sur les apports potentiels de la FinTech et les conditions nécessaires au développement de cette dernière en Algérie. L'étude exploratoire a été réalisée auprès de 20 personnes en s'appuyant sur des entretiens semi-directifs .En ce qui concerne le temps des entretiens, il était préalablement fixé à 1 heure. Mais, et en raison de l'emploi du temps chargé de certains directeurs, nous nous sommes vus contraints de raccourcir le temps de certaines interviews, et accorder plus d'importance aux questionnements majeurs pouvant répondre en manière efficace à notre problématique. Les entretiens ont été mené entre le 18 Février et le 4 Mai 2023 certains sont fait aux seins des bureaux des principaux concernés (interviewés), d'autres sont fait lors de l'évènement Algeria FinTech and e-commerce Summit et d'autres via google meet. Le tableau ci-dessous illustre les différentes personnes interrogées composant notre échantillon.

Tableau N° 6: La population interviewée

| L'interviewé  | Date        | Durée           | Lieu                |
|---|-------------|-----------------|---------------------|
| Président-directeur général   | 18/02/2023  | 20 min          | Lors de l'événement |
| Expert financier  | 18/02/2023  | 20 min          | Lors de l'événement |
| Directeur planification et veille stratégique (assurance)           | 18/02/2023  | 30 min          | Lors de l'événement |
| Directeur de la communication MJS                                   | 18/02/2023  | 20 min          | Lors de l'événement |
| Directeur commercial  | 19/02/2023  | 20 min          | Lors de l'événement |
| Chief division finance islamique(banque)                            | 19/02/2023  | 25 min          | Lors de l'événement |
| Président-directeur général   | 20/03/2023  | 30 min          | Bureau              |
| Entrepreneur/Consultant en stratégie marketing et de digitalisation | 10/04/2023  | 52 min          | Google meet         |
| Chief exécutive officier  | 13/04/2023  | 45 min          | Google meet         |
| Enseignant/FinTech entrepreneur                                     | 16/04/2023  | 52 min          | Google meet         |
| Fondatrice d'une start-up FinTech                                   | 16/04/2023  | 1heure          | Google meet         |
| Expert financier  | 20 /04/2023 | 1heure<br>15min | Google meet         |
| Président-directeur général   | 22/04/2023  | 45 min          | Google meet         |
| Président-directeur général   | 23/04/2023  | 37 min          | Bureau              |
| Expert financier  | 27/04/2023  | 1 heure         | Google meet         |
| Expert Freelance  | 02/05/2023  | 25 min          | Bureau              |
| Chief strategy officier   | 02/05/2023  | 43 min          | Google meet         |
| Fondateur de start-up FinTech                                       | 03/05/2023  | 22 min          | Google meet         |
| Fondateur de start-up FinTech                                       | 03/05/2023  | 1heure<br>06min | Google meet         |
| Enseignant/ FinTech entrepreneur                                    | 04/05/2023  | 57 min          | Bureau              |

Source : élaboré par l'étudiante

La sélection des interviewés n'a pas été fondée sur une base fortuite ; en effet, nous étions bien conscients de l'importance du choix que nous avons à faire, car la pertinence des informations collectées dépendait, en grande partie sur ça.

De ce fait la sélection des personnes interrogées s'est faite d'après le poste qu'occupe chaque interviewé, ainsi que sur la base de ses connaissances et son expérience. Ce qui fait de ces responsables les personnes les plus susceptibles de répondre au mieux à nos questions. Les personnes interrogées lors de cette série d'entretiens occupent en grande majorité des postes de responsabilité.

Tableau N° 7: Les principales caractéristiques des interviewés

| <b>A_ La répartition des interviewés par fonction</b> | <b>Nombre</b> |
|---|---------------|
| <b>Responsable de Start-up</b>                        | <b>11</b>     |
| Président-directeur général                           | <b>5</b>      |
| Fondateur de start-up FinTech                         | <b>6</b>      |
| <b>Responsable de Banque</b>                          | <b>1</b>      |
| Chief division finance islamique                      | <b>1</b>      |
| <b>Responsable assurance</b>                          | <b>1</b>      |
| Directeur planification et veille stratégique         | <b>1</b>      |
| <b>Expert</b>   | <b>3</b>      |
| Expert financier                                      | <b>3</b>      |
| <b>Responsable commercial</b>                         | <b>2</b>      |
| Directeur commercial                                  | <b>1</b>      |
| Directeur de la communication                         | <b>1</b>      |
| <b>Responsable Digital</b>                            | <b>1</b>      |
| Directeur de la stratégie                             | <b>1</b>      |
| <b>Expert Freelance</b>                               | <b>1</b>      |

| <b>B_ La formation des personnes interviewés</b> | <b>Nombres</b> |
|--|----------------|
| MBA Finance                                      | <b>4</b>       |
| MBA digital Business                             | <b>2</b>       |
| Docteur en Finance et banque                     | <b>1</b>       |
| Docteur en finance                               | <b>2</b>       |
| PGS Science commerciale                          | <b>3</b>       |
| PGS Business administration                      | <b>2</b>       |
| Master en international Business                 | <b>1</b>       |
| Master en finance                                | <b>2</b>       |
| Engineer's degree, Automatic & control           | <b>1</b>       |
| Master en finance et comptabilité                | <b>2</b>       |

**Source :** Elaborée par l'étudiante

#### **1.4. La déontologie de l'entretien :**

Lors de la réalisation de nos entretiens, nous avons tenu à respecter les points cités ci-dessous :

- Présentation de l'objet de notre étude avant d'entamer les questions

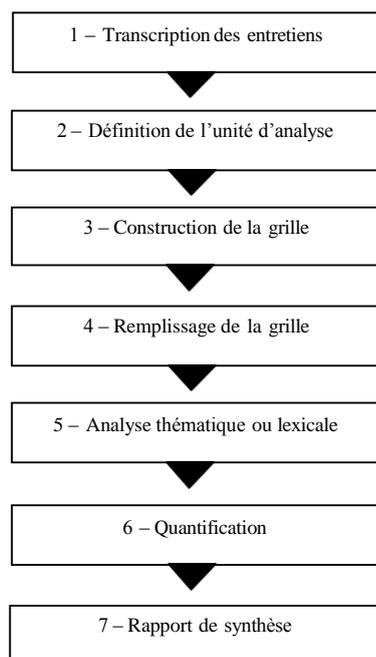
- Demande d'une autorisation pour des enregistrements vocaux
- Préserver l'anonymat des personnes interviewées
- Garder les notes et les enregistrements de l'entretien à notre niveau
- Remercier chaleureusement nos interviewés

## 2. L'analyse du contenu des entretiens :

Afin de traiter les discours recueillis lors des entretiens exploratoires, nous avons adopté la méthode d'analyse thématique et nous avons codé via le logiciel Nvivo12 (dernière version).

L'analyse de contenu est définie par Giannelloni et Vernet (2001) comme « *une technique d'analyse d'un « discours » fondée sur un ensemble de procédures structurées de classification. C'est une méthode de description objective, systématique du contenu manifeste des données qualitatives<sup>1</sup>* ». Cette méthode d'analyse repose sur un processus composé de sept étapes successives, comme le montre la figure ci-dessous :

**Figure N°21 : Etape d'une analyse de contenu**



**Source :Touri.R ;(2016)Dimensions organisationnelles et culturelles des alliances dyadiques internationales : Étude de deux cas d'alliances en contexte algérien ;P115.**

Cette méthode d'analyse de contenu est l'une des méthodes les plus utilisées pour l'analyse des entretiens. Cette dernière a pour objectif de simplifier la représentation et la transformation des données brutes issues lors de la recherche qualitative par entretien. Cette

<sup>1</sup> Touri. R;(2016) ; "Dimensions organisationnelles et culturelles des alliances dyadiques internationales : Étude de deux cas d'alliances en contexte algérien" ; Thèse de doctorat en science de l'homme et de la société , spécialité Gestion ; Université de Paris Saclay ;P.115.

méthode contient plusieurs techniques d'analyse. Dans notre étude nous avons retenue l'analyse thématique. Cette approche postule que la répartition d'unité d'analyse de discours (mots, expressions, phrases) reflète les préoccupations des auteurs du discours. L'analyse consiste à découper et à classer les discours collectés selon des thèmes et des sous thèmes dans le but de regrouper les objets similaires sous une même classe commune. Cela se fait le plus souvent par un processus de codage des données qualitatives, en fragmentant le contenu de ces entretiens en des unités d'analyses( mots, phrases) et de les intégrer dans des catégories sélectionnées en fonction de l'objet de recherche.<sup>1</sup> C'est ce qui a été affirmé par Polard et Martineau( 2019), disant : Le procéder de thématisation : « *constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donnée en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de recherche. L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus* »<sup>2</sup>.

Avant de passer à l'analyse des données, nous avons tout d'abord commencer par retranscrire tous les entretiens qui ont été enregistré afin de faciliter leur lecteur et surtout leur analyse. Ensuite nous avons effectué une étude flottante. Lors de cette étude, nous avons tamisé les informations les plus pertinentes et mis de côté celles dont nous n'aurons pas forcément besoin pour notre recherche. Enfin, un codage via le logiciel Nvivo des données contenues dans nos résumées a été fait .

### **3. Une présentation du logiciel Nvivo :**

Le logiciel Nvivo® est développé par la société QSR international et correspond à un programme informatique destiné à la mise en œuvre de démarche d'analyse qualitative<sup>3</sup>. Ce logiciel permet d'organiser et d'analyser facilement et rapidement les données non structurées. Ainsi, il joue une fonction d'assistant, car il peut constituer un support au codage et à l'indexation des données grâce aux fonctionnalités/ outils qui permettront un codage en direct des données sur le matériel et la création de catégories pour l'analyse. Selon Dany (2016), Le logiciel Nvivo peut jouer un triple rôle : <sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Benilles . B ;(2017); " Les déterminants de la gestion des résultats -approche qualitative et quantitative, cas des banques Algériennes ". Thèse de doctorat en Science de gestion. Spécialité finance ;Ecole supérieur de commerce ;P. 224.

<sup>2</sup> Plard, M. and A. Martineau ;(2019) ; "Analyse qualitative assistée par Nvivo. Structurer et analyser un corpus de recherche dans Nvivo."

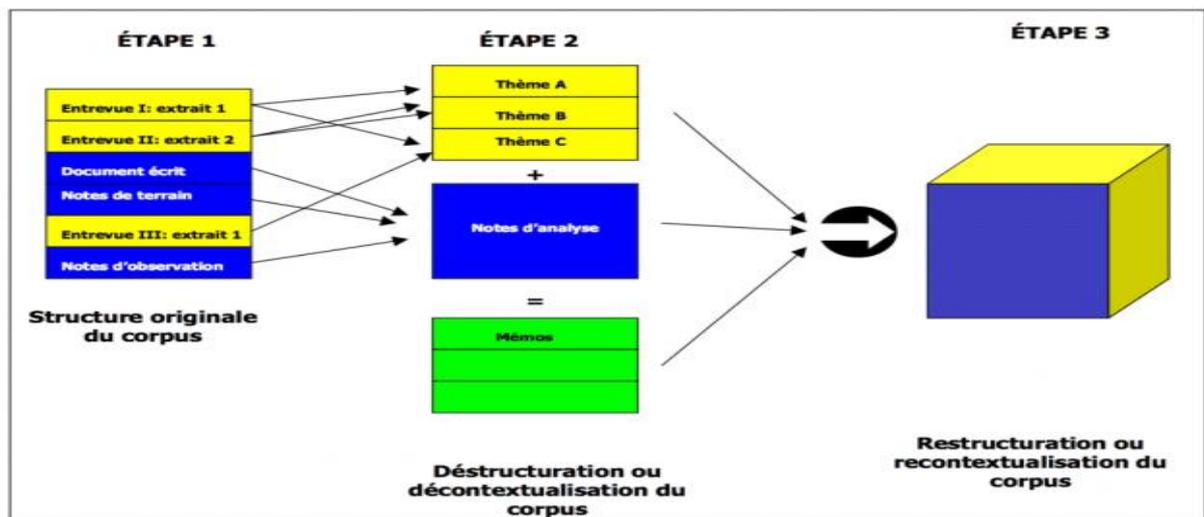
<sup>3</sup> Idem ;P.80.

<sup>4</sup> Dany .L ; (2016) ;"Analyse qualitative du contenu des représentations sociales" ; Les représentations sociales: 85-102.

- Il facilite la recherche de mots, de passages de textes ; il agit comme un « centre de documentation » enregistrant les différentes étapes de l'analyse et des interprétations en permettant une traçabilité des opérations d'analyse et il permet d'effectuer des liens/transferts avec des logiciels d'analyse statistiques (e.g., SPSS).
- Ce type de logiciel permet aussi une meilleure gestion du corpus par rapport à une analyse manuelle notamment lorsque le nombre de données (e.g., entretiens, articles de presse) est important ; il peut permettre de manipuler de grande base de données et de d'effectuer plus facilement des comparaisons entre des groupes ou corpus de données ;
- Enfin, il facilite la récupération des données comme des segments de textes ou des attributs quantitatifs de la base de données.

Son principe est très proche à l'analyse manuelle, il relève sur une démarche de « De-contextualisation/ Re-contextualisation ». Pour plus de détail (voir annexe 02).

Figure N° 22: Etape de l'analyse à l'aide du logiciel Nvivo 12 plus



Source : Logiciel Nvivo 12 plus.

### Section 03 : Résultats de l'analyse des entretiens semi directif

L'objectif de cette section est de présenter les résultats de l'étude exploratoire afin d'éclaircir l'objet de recherche et d'apporter une meilleure compréhension du phénomène étudié. Pour ce qui suit on va présenter les résultats par thème.

#### 1. La perception de la notion de la FinTech :

L'analyse de la perception de la notion de la FinTech est essentielle pour comprendre comment cette industrie émergente est perçue par les individus et les différents acteurs du secteur financier.

##### 1.1. La perception sur la définition du terme FinTech :

Après avoir analysé le discours des interviewés à l'aide du logiciel Nvivo, nous avons obtenu le nuage des mots ci-dessous qui visualise le vocabulaire utilisé par les interviewés.

Figure N°23 : Perception de la définition de la FinTech



Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».

En se basant sur ce nuage des mots, nous constatons que pour définir le concept de la **FinTech**, les interviewés ont insisté sur les termes « technologie », « finance », « bancaire », « services »...Ce qui met en évidence l'importance des technologies, le lien avec le domaine financier et l'ampleur des services financiers et bancaires couverts par la Fintech selon les interviewés :

- **L'importance des technologies :** Les interviewés ont souligné de manière récurrente l'importance des technologies dans le domaine de la finance. Ils ont insisté sur le fait que la FinTech repose en grande partie sur l'utilisation des technologies innovantes comme la blockchain pour offrir des services financiers et des solutions de paiement et les services bancaires numérique via des plateformes en ligne...etc.

*« Fin : finance, Tech : technologie, soit toute activité de technologie financière que ce soit de solutions d'agrégation financière, financement alternatif à celui des banques comme le crowd-lending ou crowde-quity, solutions de transfert de fonds B2B, B2C, C2C, solutions visant à améliorer le service bancaire classique en matière d'expérience utilisateur et gestion de risque (Scoring), E-banking, Banque en ligne...etc. ».*(Extrait d'entretien)

- **Le lien avec la finance :** En parlant de la FinTech , les interviewés ont utilisé à plusieurs reprises le vocabulaire suivant : « finance », « écosystème financier », « gestion des comptes bancaires ».... Ce qui montre qu'ils perçoivent la Fintech comme une discipline qui s'inscrit principalement dans le contexte financier et qui a pour objectif à améliorer les services financiers, et à faciliter les process.
- **Les services financiers et bancaires :** En se basant sur les réponses des interviewés, nous constatons que la Fintech englobe un large éventail de services financiers et bancaires. Ils ont mentionné des domaines tels que :
  - ✓ Les paiements
  - ✓ Les prêts
  - ✓ Les investissements
  - ✓ L'assurance
  - ✓ La réglementation
  - ✓ Les services bancaires en ligne

Enfin, nous déduisons que la FinTech ne se limite pas à un aspect unique mais plutôt elle englobe beaucoup de domaines où les technologies peuvent apporter des améliorations significatives.

Outre les résultats fournis par le logiciel Nvivo , il est impératif de recourir à une analyse manuelle, car dans certaines situations, certaines réponses ne peuvent pas être visualisées par le logiciel Nvivo ( le logiciel Nvivo est un outil d'aide à l'analyse qualitative, il ne fera en aucun cas l'analyse à la place du chercheur, juste il nous offre un espace qui nous permet d'organiser et de structurer les données et de visualiser les résultats).

L'analyse manuelle a révélé les points suivants :

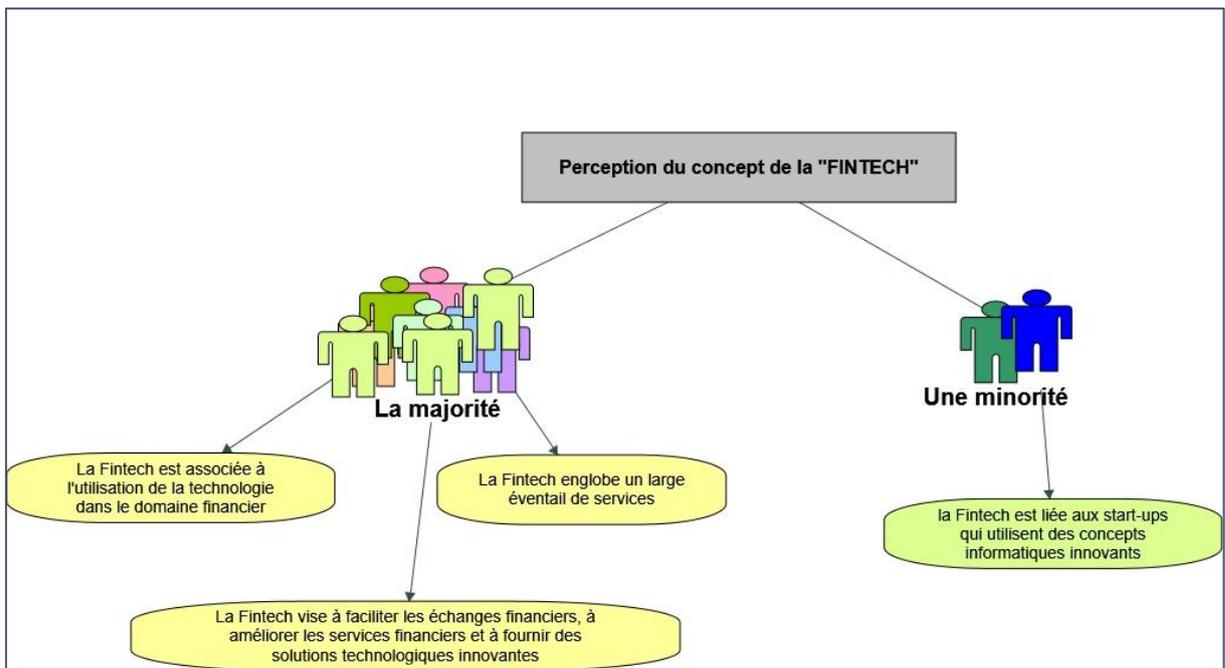
- La majorité des interviewés prétendent que la FinTech est l'intégration des technologies dans le domaine de la finance pour améliorer les services financiers. Un exemple concret des réponses réaccueillis lors des entretiens est le suivant :

« C'est l'utilisation de la technologie pour améliorer les services financiers en générale et bancaire en particulier autrement c'est l'intersection de la technologie avec la finance ».

- Une minorité des interviewés prétendent que la FinTech fait référence à une entreprise ou plus précisément une start-up qui change la façon dont les gens paient, envoient de l'argent, empruntent, prêtent et investissent.

« Les FinTech sont des entreprises qui gravitent au tour du secteur financier, ça ne veut pas forcément dire que ce sont des banques ça peut être des intermédiaires , des facilitateurs, ou même des agents qui fournissent de l'intelligence par exemple vous avez les FinTech qui travaillent dans le domaine des risques ceux ne sont pas des agents financiers mais ce sont des évaluateurs de risque sur base de critères c'est-à-dire que ce sont des intermédiaires ».(Extrait d'entretien).

**Figure N°24 : Divergences et convergences des perceptions des interviewés quant à la notion de Fintech**



Source : Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».

Ces divergences et ces convergences constatées dans la définition du terme « *FinTech* », nous on conduit à nous demander s'il existe une différence entre le terme « *FinTech* » avec et sans déterminant ?

D'après les conclusions de notre analyse, il en ressort que la différence réside dans l'usage de l'article (La, Une). Lorsque le terme « *FinTech* » est employé sans article, il renvoie à l'industrie de la technologie financière dans son ensemble. En revanche, lorsque l'on parle d'« *une FinTech* » ou de « *La FinTech* », il s'agit généralement de faire référence à une start-up spécifique faisant partie intégrante de cette industrie. Bien que cette nuance puisse sembler insignifiante, elle peut entraîner des malentendus importants notamment lorsqu'il s'agit d'interactions avec les régulateurs. Ces différences de définitions révélées par l'étude exploratoire sont dues à :

- La perception individuelle : La perception d'une personne sur la FinTech peut être influencer par ses connaissances, son expérience et ses intérêts personnels. Par exemple, une personne travaillant dans le secteur des assurances peut se concentrer davantage sur les innovations technologiques liées au secteur assurantiel. Tandis qu'une personne issue du secteur des paiements peut se concentrer sur les technologies de paiement numériques ;

*« La FinTech est l'utilisation du téléphone portable ou du PC, pour réaliser des opérations financières tel que les virements via des applications mobiles et le paiement par code QR ».*(extrait d'entretien).

- Domaines d'expertise : La FinTech est un terme large qui englobe différentes innovations technologiques dans le secteur financier. Certaines personnes peuvent se concentrer sur des aspects spécifiques de la FinTech tel que : les technologies Block chaine, les plateformes de prêts en ligne, la cryptomonnaie. En conséquence leurs définitions peuvent différer en fonction du domaine d'expertise.

*« La FinTech ça devrait être tout ce qui est technologie autonome de tout autre système qui est recherché par toute une population. Donc c'est une nouvelle forme de start-up qui utilise de nouveaux concepts informatiques de développement très innovants, comme l'intelligence artificielle, la blockchain etc.. »* (Extrait d'entretien )

- Contexte géographique et réglementaire : Les différences dans la définition de la FinTech peuvent également être influencées par le contexte géographique et réglementaire. Ces derniers varient d'un pays à un autre, ce qui peut avoir un impact sur la manière dont les personnes interviewées définissent la FinTech dans leurs régions.

La nécessité d'une compréhension commune du terme FinTech en Algérie est obligatoire. Le phénomène FinTech est devenu trop important et trop répondu au cours des dernières années pour n'être négligé ni par les gestionnaires de l'industrie des services financiers, ni par les consommateurs des services financiers, ni par les régulateurs. Ce n'est que s'il existe une compréhension commune du terme que cette industrie puisse commencer à émerger. Car en cas d'absence une problématique aura lieu :

Comment les régulateurs et les décideurs politiques peuvent-ils élaborer des règles et des lois adéquates dans l'intérêt de ces entités et des utilisateurs de ce genre de services financiers s'il n'y a pas de compréhension commune du sujet ?

En construisant une définition commune du terme qui soit acceptable par le milieu académique mais aussi encrée dans le monde pratique permet de : Faciliter l'enseignement et la transmission des connaissances liées au sujet, de réduire les malentendus et d'augmenter l'efficacité de la communication sur le sujet. Enfin une définition claire, nette et commune aidera les régulateurs et les décideurs politiques à mettre en place des lois qui à la fois favorisent et accélèrent le développement de cette industrie et ses entités et de protéger ses consommateurs.<sup>1</sup>

En s'appuyant sur l'étude théorique et l'étude empirique, nous avons pu extraire une définition qui peut servir comme le plus petit dénominateur commun: « *La FinTech est une nouvelle industrie qui se base sur la technologie pour améliorer les services financiers en générale et bancaires en particulier* ».

## **1.2. Perception de l'innovation technologique dans le secteur financier Algérien :**

Après avoir analysé le discours des interviewés à l'aide du logiciel Nvivo, nous avons obtenu le nuage des mots ci-dessous qui visualise le vocabulaire utilisé par les interviewés.

---

<sup>1</sup> Schueffle (P), *Op.cit*, P.2.



L'innovation technologique dans le secteur financier Algérien revêt une importance considérable. Certains interlocuteurs constatent qu'il y'a de l'innovation, mais ils estiment que son niveau reste encore au stade préliminaire, exprimant qu'« elle est encore à ses balbutiements »(extrait d'entretien) . La majorité de ces interviewés encouragent ces innovations et ces développements car ils ont permis d'améliorer le niveau de transparence de traçabilité et de rapidité dans le secteur. C'est le cas des DAB, des cartes bancaires et des guichets automatiques. Pour ce qui est des clients, on remarque qu'ils s'y intéressent puisque ce développement technologique facilite leurs vies en leur offrant par exemple de nouvelles méthodes de paiements ( paiement en ligne, paiement par carte). Un interviewé, a commenté:

*« Il y'a eu beaucoup d'efforts ces 5 dernières années, il y'a eu beaucoup d'investissement de la part des banques de la place pour aller un peu plus vers la digitalisation, seulement le rythme de déploiement de ces technologies est un peu long. Mais il faut noter qu'il y'a beaucoup d'investissement dans le sens-là , on voit de plus en plus de services financiers, d'applications de solutions qui permettent d'offrir un certain nombre de services à la clientèle. Donc oui il y'a beaucoup d'innovations dans le système bancaire. D'ailleurs la finance islamique est une innovation par rapport au marché Algérien, et si on lui associe la technologie pour faciliter et fluidifier son développement ça peut être très intéressant ».*(Extrait d'entretien)

De ce fait, on remarque que l'intégration des technologies de l'information et de communication dans l'activité bancaire s'est avérée être un atout majeur en termes de performance et de distinction.

Enfin, nous voyons que ces développements présentent un intérêt majeur pour les banques Algériennes qui se sont investies dans ce domaine. En outre, la banque d'Algérie encourage les banques à suivre le développement en lançant des circulaires qui les obligent à moderniser leurs systèmes, et à investir dans ce domaine.

Néanmoins, certains d'autres voient que ce développement et ces innovations restent relative à les comparer à d'autres pays développés, et les voient tout simplement une mise à niveau car en Algérie on n'a pas créé quelque chose de nouveau et qui n'existe pas ailleurs( on a rien inventé), en disant :

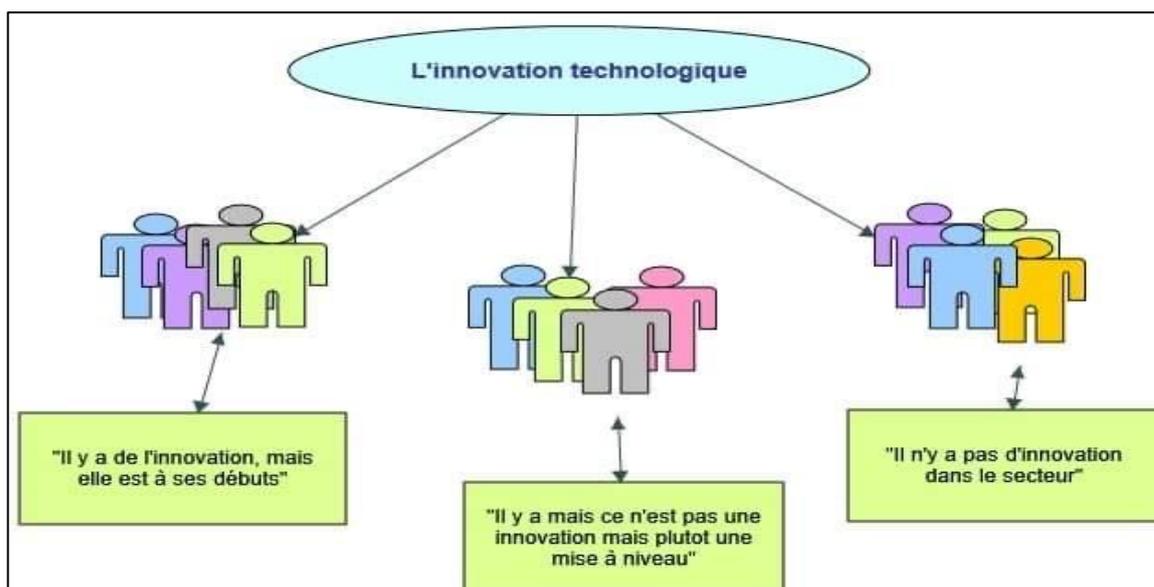
*« Si je mets aujourd'hui une plateforme de paiement de facture en ligne chez nous ça va apparaître comme une innovation, alors que dans un pays développé, il en existait depuis une dizaine d'années, il faut donc bien réfléchir à la notion d'innovation pour*

*ensuite l'appliquer dans notre pays. Si on veut être très positif il y'a comme même un peu d'innovation depuis une ou deux ans. Mais cette innovation reste relative par rapport à d'autres pays. Donc, ce n'est pas de l'innovation, c'est tout simplement une mise à niveau ». ( Extrait d'entretien).*

En dépit de tout ce qui a été constaté précédemment, certains interviewés avaient une vision complètement différente. Ils trouvent qu' en Algérie le secteur financier est très pauvre en matière d'innovation et de développement technologique. Un interrogé a déclaré : « *Elle est très pauvre, on est très loin de ce qui se fait ailleurs* » et certains entre eux sont allés à l'extrême c'est-à-dire l'inexistence totale de ces derniers et ce- ci est dû à :

- Un faible taux de bancarisation ;
- Un faible niveau de confiance en tout ce qui est élément bancaire et service bancaire ;
- Le dinar Algérien n'est pas convertible , ce qui fait qu'on est pas ouverts aux technologies et services internationaux ;
- Le fait d'acheter et d'importer des technologies( les logiciels, les services innovants...) de l'étranger ce n'est pas de l'innovation ;
- L'infrastructure vétuste du secteur bancaire;
- Notre système financier est un système qui est resté en marge du développement international.

**Figure N°27: Divergences et convergences des perceptions des interviewés quant à la notion de l'innovation technologique dans le secteur financier Algérien**



Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».

Cette analyse démontre que malgré des avancées aient été réalisées dans le secteur financier et bancaire Algérien en termes d'innovation technologique, des divergences d'opinions persistent en raison des facteurs suivants :

- La définition de l' innovation : Chaque personne mesure la situation de l'innovation technologique dans le secteur bancaire et financier Algérien selon sa propre définition a l'innovation. Cette situation soulève une problématique significative :

Si l'introduction d'une technologie déjà existante dans le secteur financier et bancaire Algériens constitue une innovation ? ou s'il est nécessaire de créer quelque chose de complètement nouveau et inexistant ailleurs afin de pouvoir parler d'innovation ?

D'après les enseignements théoriques et les observations concrètes sur le terrain, nous constatons que le fait d'introduire de nouveaux changements( dans les produits et les services, les process...) au secteur bancaire et financier Algérien inexistant au paravent en Algérie c'est de l'innovation, même s' ils existent déjà ailleurs.

- Le niveau actuel de l'innovation : L'innovation est un domaine illimité, chaque personne a une référence d'évaluation de l'innovation différente par rapport à une autre. Ces différences dans la perception d'évaluation d'innovation sont les résultats d'une combinaison complexe des facteurs culturels, contextuels, expérientiels et éducatifs.
- Le degré de familiarisation des Algériens avec les technologies financières: Le degré de familiarisation est l'un des causes majeures de la divergence d'opinions. La majorité pense que les Algériens sont familiarisés par les technologies financières, c'est ce qui a été affirmé par un directeur de planification et de digitalisation dans une assurance : *« Récemment beaucoup d'Algériens ont des cartes Visa et plusieurs d'autres ont des comptes dans des banques dématérialisées comme Paysera. Malgré que ce n'est pas toute la population, on voit qu' il y'a une génération qui est déjà habituée à ces opérations, à faire des transactions en ligne, d'acheter en ligne »*. Un autre interviewé a été plus loin que ça en disant : *« on est familiarisé, on est clairement familiarisé, les chiffres aujourd'hui d'adoption des nouvelles technologies, le taux d'adoption mobile, le taux de ceux qui sont connectés à internet mobile, l'augmentation croissante des paiements en ligne montrent ça »*. Une minorité des interviewés voient que les Algériens ne sont pas familiarisés par les technologies financières : disant une interrogée *« Non, Non, on n'est pas familiarisés, nous sommes des adeptes de la technologie»*. Un autre interviewé voit que le faite de voir les Algériens connectés à leur smart phones n'est pas un indice de performance ni de connexion en disant : *« Non, pas du tout . Il y'a le consommateur et il*

*y'a le créateur de technologie. A force de voir les jeunes connectés, ce n'est pas un indice de performance ou de connexion. Oui ils sont connectés ,mais pour qu'ils soient guider, donc ils deviennent des followers, des consommateurs de produits, plus que des créateurs de web ou influenceur ». Donc, on constate qu'i y'a une différence majeure entre connaitre et utiliser, et pour dire familiarisé c'est utilisé.*

La crise sanitaire du Covid-19 a permis d'améliorer les services bancaires et financiers et a été un tournant important vers la digitalisation. De plus, les statistiques actuelles montrent que l'entreprise Algérie Poste a doté à ce jour plus de 10,4 millions de citoyens de la carte « Edahabia », chiffre qui sera porté à 14,5 millions d'utilisateurs à l'horizon 2023/2024<sup>1</sup>. Ce qui montre la volonté des pouvoirs politique à la transformation digitale . Enfin, l'exemple des cartes GSM montrent que l'Algérien est attirée par la technologie, pour vu qu'elle soit proposée avec des prix raisonnables. De toutes les façons, à l'avenir on va être obligé à être familiarisé, car il va y'avoir de la demande et les institutions, les sociétés vont être obligées de s'adapter. D'où la nécessité des efforts supplémentaires pour renforcer la confiance des consommateurs et améliorer la culture financière en Algérie est devenue obligatoire.

Une autre constatation a eu lieu lors de notre analyse est que : Les FinTech sont perçues comme des acteurs clés pour stimuler l'innovation dans le secteur financier algérien. Ainsi, pour que le degré d'innovation augmente en Algérie, il faut que notre système d'innovation national soit cohérent et bien structuré, c'est-à-dire qu'il faut aller de l'idée que l'innovation est un processus individuel indépendant, vers l'idée qu'elle est un processus d'interaction entre différents réseaux d'institutions, d'organisations et d'environnement. Comme nous avons dit précédemment l'Algérie affiche une réelle volonté pour l'innovation et la transformation digital ce qui nous a conduit à une question centrale : Comment insérer l'économie Algérienne dans la mondialisation ? Le secteur bancaire est le pilier de l'économie Algérienne, et une économie moderne, puissante, performante et compétitive ne peut exister sans un système bancaire et financier puissant performant mais surtout moderne et innovant.

Pour conclure, les résultats de notre analyse nous ont permis de constater que l'innovation, technologique dans le secteur bancaire et financier Algérien, a connu des avancées ces dernières années. Malgré que le pays est encore en phase de transition. Dans le secteur des paiements par exemple, les services des paiements mobiles sont en pleine croissance, récemment on remarque qu'il y'a une eu vague de start-ups qui débarquent dans le secteur financier ont lançant des produits et services de paiements mobiles permettant aux utilisateurs

---

<sup>1</sup> Document interne de l'entreprise.



d'apporter de la valeur financière aux services des télécommunications (Algérie Poste) grâce aux paiements en ligne proposés par les opérateurs de téléphonie mobiles :

*« Le 1<sup>er</sup> est le secteur bancaire, les banques ont toutes des applications e-banking, puis le deuxième est le secteur des télécommunications. Les statistiques aujourd'hui montrent que les opérateurs téléphoniques ont les chiffres les plus élevés dans l'utilisation du e-paiement (paiement des factures) ». (Extrait d'entretien.)*

*« En Algérie, le secteur des paiements a connu des changements considérables grâce à l'introduction de la fintech. Les fintechs ont apporté des innovations significatives dans les services de paiement, en offrant des solutions électroniques plus rapides, plus sécurisées et plus pratiques que les méthodes de paiement traditionnelles ». Extrait d'entretien*

La FinTech à apporter aux services du secteur financier et de télécommunication des changements qui ne peuvent pas être négliger :

- Le secteur bancaire : Les services bancaires en ligne et les applications bancaires mobiles ont permis aux clients d'accéder facilement à leurs comptes, de réaliser des transactions en lignes, d'effectuer des paiements sans contact rapide et sécurisé d'effectuer des virements en toutes commodité.
- Le secteur des paiements : L'introduction des solutions de paiements électroniques a simplifié et accélérer les transactions financières en Algérie. Les plateformes de paiements en ligne et les terminaux de paiement électronique (TPE), ont permis aux entreprises de proposer des options de paiements modernes, réduisant ainsi les paiements en espèces (favorisant le cashless).

*« En Algérie, le secteur des paiements a connu des changements considérables grâce à l'introduction de la fintech. Les fintechs ont apporté des innovations significatives dans les services de paiement, en offrant des solutions électroniques plus rapides, plus sécurisées et plus pratiques que les méthodes de paiement traditionnelles. Voici quelques-uns des changements que les fintechs ont apportés dans ce secteur : Paiements électroniques ; Services de transfert d'argent ». (Extrait d'entretien)*

- Secteur des assurances : Les assureurs ont adopté des solutions numériques pour proposer des services d'assurance en ligne. Simplifiant les processus de souscription et de règlement des sinistres.

Ces exemples illustrent comment l'introduction de la technologie financière en Algérie a transformé ces secteurs tout en automatisant les process, en améliorant l'efficacité, l'accessibilité et la commodité des services financiers que ce soit pour les utilisateurs ou les entreprises en Algérie. Ainsi elle a permis de minimiser les couts d'exploitation, d'augmenter les ventes et de diminuer le temps nécessaire à l'acte d'achat, ce qui implique la réduction du manque à gagner pour les institutions. Enfin, nous remarquons que l'introduction de la technologie financière a réduit drastiquement les coûts de transaction en créant un système alternatif de transaction.

Enfin , notre analyse nous a montrer clairement que la FinTech en Algérie, est dans un stade primaire. Elle n'est pas encore généralisé, elle est encore principalement réservées aux banques et à Algérie Poste. Mais des opportunités de croissance sont attendues à l'avenir avec l'évolution du cadre règlementaire et la collaboration entre les acteurs traditionnels et les start-ups locales.

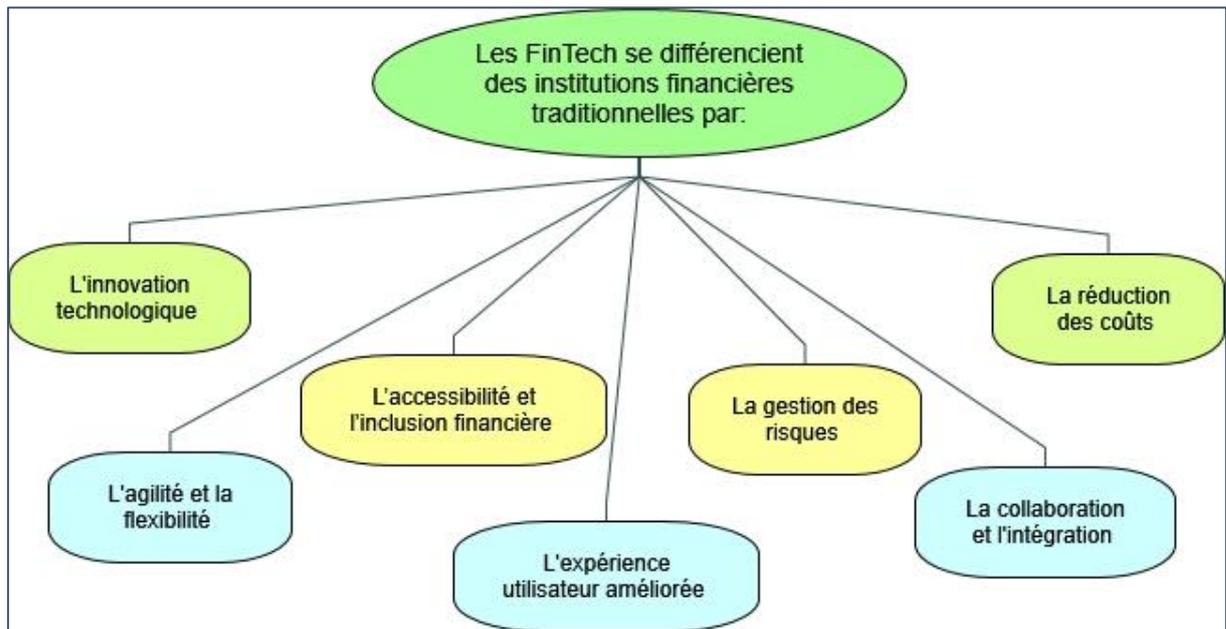
*« Le secteur des assurances et du paiement ont connu une avancée certaine mais pas encore suffisante ». (Extrait d'entretien)*

Avec l'avènement de l'industrie de la FinTech en Algérie, et plus précisément au secteur financier Algérien, les grandes institutions financières déjà actives et consolidés sur le marché vont être obliger de s'adapter ou de se réinventer face à leurs parties prenantes. Les services apportés par les FinTech ont mis les banques aux défis avec leurs différenciation commerciale efficace . Ce qu'on vient de dire nous conduits à poser la question suivante :

Comment les start-ups de la FinTech se différentient-elles des institutions financières traditionnelles ?

Après avoir analysé le discours des interviewés à l'aide du logiciel « NVIVO 12 PLUS », nous avons pu faire émerger certains éléments qui différencient les Fintechs des institutions financières, à savoir :

Figure N°29 : La différence entre institutions traditionnelles et FinTech



Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».

La majorité des interviewés ont convenu que les éléments principaux de différenciation sont :

- L'innovation technologique : Les interviewés ont souligné de manière récurrente la place qu'occupe l'innovation technologique dans la différenciation des start-ups de la FinTech des acteurs traditionnels . Ils ont insisté sur le fait que l'utilisation des technologies comme la Blockchain et le cloud permet d'améliorer la qualité des services financiers , mais surtout elle permet de réduire l'intermédiation bancaire.

*« La FinTech est en train de changer les habitudes du consommateur en créant de nouveaux services et produits et en créant de plus en plus de valeur ajoutée et tout cela signifie qu'il va y'avoir de nouvelles dynamiques économiques. On fait une institution financière traditionnelle fait de l'intermédiation financière . La start-up de la FinTech va faire de sorte que je n'ai plus besoin d'aller retirer mon cash mais plutôt que je puisse effectuer mon paiement ou ma transaction en ligne. Donc j'ai une réduction de déplacement, et moins de déplacement moins de carburant et donc moins de carburant à la couche d'ozone ».*(Extrait d'entretien)

- La réduction drastique des couts : En parlant des technologies disruptives qu'utilisent les FinTech pour se différencient des établissements traditionnels, les interviewés ont utilisé à plusieurs reprises l'expression « la réduction drastique des couts ». En effet, ces technologies permettent l'automatisation des process ce qui a comme conséquences de faciliter et de réduire les couts et les frais des transactions de manière drastique. Par

exemple les plateformes de prêts en ligne peuvent réduire les coûts associés aux prêts traditionnels en éliminant les frais de traitement papiers, les frais du personnels et d'autres dépenses liées aux processus manuels. Ainsi, l'absence physique de certaines FinTech a permis également de réduire les coûts des transactions :

*« Je pense que la différence réside dans la qualité de service et le fait qu'il n'y a pas de présence physique, le fait qu'elle n'a pas une présence physique à baisser de manière drastique les coûts c'est pour ça que la plupart des néo-banques ont un coût d'entrer qui est de 0, donc la principale différence pour moi elle est d'ordre logistique, et d'infrastructure ».* (Extrait d'entretien)

- La flexibilité et l'agilité : En se basant sur les réponses des interrogés. Nous avons observé que l'industrie de la FinTech englobe des start-ups qui se caractérisent par une grande agilité et flexibilité. Ce caractère agile et flexible rend l'adoption et la mise en œuvre des nouvelles technologies plus facile aux FinTech. Ainsi, grâce à ce caractère les FinTech peuvent réagir rapidement aux changements du marché et peuvent introduire des innovations plus rapidement que les institutions financières, qui sont généralement confrontées à des processus décisionnels plus lents et à des structures organisationnelles plus complexes :

*« Ce n'est pas la même taille, ce n'est pas la même approche, les FinTech ont des processus de décisions plus rapides et plus efficaces, en plus elles sont plus centrées sur les clients. Contrairement à la banque qui a plusieurs services .La banque est plus structurelle et c'est quelque chose de lourd. Les FinTech peuvent innover facilement les banques ont quelques innovations car elles ont une infrastructure ancienne , ce n'est pas facile de shifter d'un système à un autre ».* (Extrait d'entretien)

Outre les éléments cités par les interviewés. Nous avons pu puiser d'autres facteurs de distinction en combinant l'étude théorique avec notre observation sur le terrain :

- La fonction primordiale de la banque réside dans son rôle d'intermédiaire financier. Cependant, à la différence des banques, les FinTech aspirent à réduire voire éliminer totalement cette intermédiation . Cette désintermédiation qu'incarnent les FinTech explore quant à elle la désintermédiation de certains métiers de la banque, tel que la gestion des comptes bancaire...etc. chacune des fonctions de la banque qu'elle soit destinée aux particuliers ou aux entreprises, peut maintenant être réalisée sur le Web par le biais de start-ups qui sont dispensées des coûts fixes inhérents à une banque traditionnelle ;

- Le deuxième point majeur de distinction entre ces deux entités réside sur le fait que le business model de la banque est centré sur le produit contrairement aux FinTech qui sont centrées principalement sur le client. L'utilisation des nouvelles technologies et l'insertion du digital est une tendance qui concerne plusieurs industries et pas seulement le secteur bancaire. L'appui sur ces dernières permet d'abolir les couts de transactions et de rompre avec les modèles commerciaux centrés sur les produits au lieu d'être centré sur les clients. Les banques traditionnelles sont généralement organisés autour de produits spécifiques, tandis que les acteurs FinTech proposent des produits qui répondent aux attentes des clients de manière personnalisé, ce qui leurs permet de se distinguer par une rapidité , une convivialité et une personnalisation des processus. On peut donc déduire que l'utilisation du digital ne conduits pas à la standardisation de l'offre mais plutôt à sa personnalisation. Enfin, les organisations traditionnelles ayant alors l'exclusivité des services financiers, elles se sont contentées d'entretenir et de moderniser leurs infrastructures. Mais elles n'ont pas été poussées à innover, laissant ces systèmes devenir parfois obsolètes ;
- La spécialisation est aussi un facteur différenciateur et l'un des facteurs clé de succès de ces entités. Alors que les banques avaient jusqu'à là le monopole de l'innovation financière, les nouveaux acteurs se sont multipliés sur le marché en se spécialisant généralement sur un service particulier dans le but est d'offrir une expérience client sans friction.

### **Conclusion :**

Lors de l'analyse des perceptions sur les Fintech, il a été identifié qu'elles sont présentes sur le marché et qu'elles sont en croissance constante , tout en profitant des lacunes des business model des banques centrées sur les produits et la réglementation trop rigide et trop strict qui les régissent. Le modèle économique propre à ces start-ups leur permet d'innover plus facilement et plus rapidement que les institutions traditionnelles moins agiles et soumises à toute une série de réglementation. Enfin, il a été constaté que les FinTech possèdent un talent technologique et un esprit entrepreneurial leur permettant d'identifier et de répondre aux besoins de marché de manière innovante.

### **2. FinTech : Condition et limites**

L'analyse des conditions et des limites de développement des FinTech en Algérie permet de comprendre les défis auxquels ce secteur est confronté et les facteurs qui influencent sa croissance. Dans un contexte où les technologies financières sont en pleine expansion à

travers le monde , il est crucial d'examiner les spécificités et les contraintes propres à l'environnement Algérien.

### 2.1. Les principales conditions pour le développement des FinTech en Algérie :

Après avoir analysé le discours des interviewés, nous avons obtenu ce nuage des mots qui visualise le vocabulaire le plus utilisé par les interviewés :

Figure N°30 : Les conditions du développements des FinTech en Algérie



Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».

En observant ce nuage des mots, nous constatons que les interviewés ont insisté sur les mots : écosystème, cadre réglementaire, nouvelle infrastructure , les collaborations avec les acteurs du secteur...etc. Comme les principales conditions du développement des FinTech en Algérie.

En se basant sur les réponses des interviewés. Notre analyse nous a permis de faire émerger plusieurs conditions nécessaires pour le développement des Fintechs en Algérie à savoir :

- **Le cadre réglementaire :** La majorité des interviewés ont souligné la nécessité d'un cadre réglementaire favorable et ils mentionnent qu'actuellement, il y a un manque de réglementation claire et adaptée :

*« Il faut de la réglementation et que les lois et les textes d'applications soient claires et bien définis et permettent aux gens de savoir où ils peuvent naviguer et dans quoi ils peuvent avancer , je pense que la première chose est de définir les règles du jeu et de définir ce qui est permis et ce qui n'est pas ». (Extrait d'entretien)*

*« Il faut d'abord commencer par adapté la législation à la FinTech. En Algérie par exemple la FinTech n'est pas autorisé, aujourd'hui une FinTech ne peut pas vendre*

*des services de paiements donc nous attendons la statue de PSP qui doit arriver dans la nouvelle loi sur la monnaie et le crédit. Il faut aussi déréguler un peu le système et l'adapter à la nouvelle conjoncture liée à l'innovation et la FinTech, il faut aussi mettre en place la législation sur la crypto-monnaie. Nous sommes en train d'encourager nos start-ups à mettre en place le système FinTech adéquat ».*(Extrait d'entretien)

Un cadre réglementaire adéquat et adapté est crucial pour favoriser l'émergence des FinTech en Algérie. Il assure non seulement la protection des consommateurs, mais également favorise l'innovation et la concurrence équitable. En plus il permet de créer un environnement propice à la croissance des services financiers technologiques.

- **L'infrastructure technologique :** Lors de l'analyse des réponses des interviewés nous avons constaté qu'un consensus se dégage sur le besoin d'une infrastructure technologique robuste. Une infrastructure solide et avancée est nécessaire pour permettre aux FinTech d'innover, de développer et de fournir des services efficaces et sécurisés. Une connectivité internet fiable et à haut débit est indispensable aux FinTech afin d'offrir des services complètement digitalisés et aux utilisateurs afin d'accéder facilement à leurs plateformes et applications. En plus, l'accès rapide à l'internet permet de traiter les transactions financières en temps réel et de fournir des services sans interruption. Les FinTech gèrent les données financières sensibles des utilisateurs, il est donc primordiale d'avoir une infrastructure technologique sécurisée pour protéger ces données contre les cybercriminels et les fraude. Pour gérer leurs applications et gérer leurs infrastructures informatiques les FinTech peuvent recourir aux services cloud. Le cloud permet aux FinTech de se concentrer sur le cœur de leur métier plutôt que de gérer les infrastructures informatiques complexes, c'est ce qui a été affirmé par un directeur dans une entreprise de cloud en Algérie :

*« Le service cloud est aussi très important car si on veut développer déjà un segment et qu'on veut aller plus vite et que ça soit moins chère, le cloud est la solution clé. Le cloud est quelque chose qui est en train d'être adopté partout dans le monde. Il n'y a pas de raison qu'en Algérie on fasse autrement ».* (Extrait d'entretien)

Enfin, une infrastructure technologique bien conçue permet l'interopérabilité entre ces nouveaux acteurs et les différentes institutions financières, ce qui a pour conséquences de faciliter les partenariats et de favoriser l'intégration des services financiers digitaux.

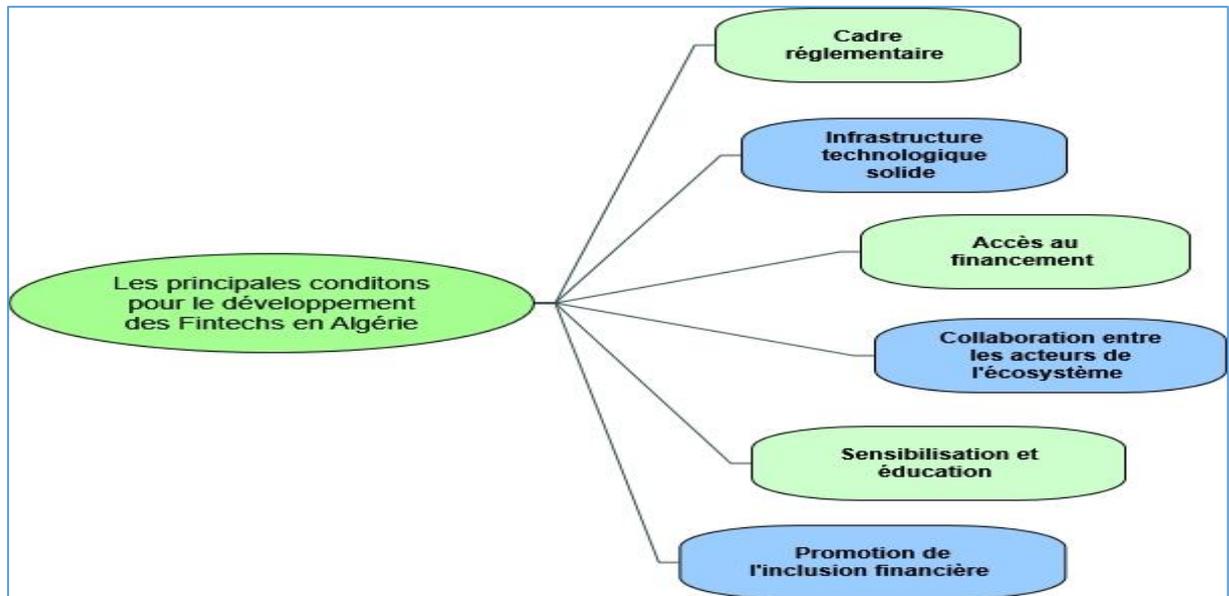
- **L'accès au financement :** Le financement est essentiel pour le développement des FinTech en Algérie ,selon quelques interviewés. Ce dernier permet de financer l'innovation on leur permettant d'acquérir les équipements et les technologies tout en incluant les dépenses liées au marketing ...etc. En plus, les FinTech ont besoins de financement pour étendre leur présence sur le marché et de développer leurs activités et d'accroître leur part de marché. Enfin, Les FinTech doivent répondre aux exigences réglementaires financières, ce qui nécessite peut-être des investissements supplémentaires pour par exemple mettre en place des systèmes de sécurité ou de répondre aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Ainsi, un accès adéquat au financement favorise la croissance et la pérennité des FinTech, contribuant également à la transformation du secteur financier Algérien
- **L'éducation financière :** Les utilisateurs eux aussi jouent un rôle primordial dans le développement des FinTech en Algérie. L'éducation financière permet de sensibiliser les individus et les entreprises aux nouvelles solutions technologiques proposées par ces start-ups. Elle les informe sur les avantages potentiels et les risques liées à l'utilisation de ces services . Une telle meilleur compréhension des FinTech et leurs fonctionnements favorise leur adoption et leur utilisation, contribuant ainsi à leur développement. En outre, l'éducation financière facilite l'inclusion financière et encourage les collaborations entre les FinTech et les établissements traditionnels. Enfin, une population bien éduquée financièrement est plus susceptible d'adopter les FinTech, de les utiliser de manière responsable et de bénéficier de leurs avantages contribuant ainsi à leur développement durable.

*« Le développement des FinTech en Algérie, dépend de plusieurs facteurs dont ,la sensibilisation et l'éducation financière ».* (Extrait d'entretien)

- **La collaboration entre les start-ups et les acteurs du système :** La collaboration entre les Fintech, les banques et autres institutions financières est jugée essentielle selon les profils interviewés. Les partenariats et les collaborations permettent aux FinTech de bénéficier des ressources et de l'infrastructure des banques, de gagner de la crédibilité, d'offrir plus de services mêmes des services complémentaires à ceux proposées par les banques. Enfin, cette collaboration mutuellement bénéfique créé un écosystème financiers ouverts plus dynamique, favorisant ainsi l'émergence des FinTech en Algérie .

« Je pense qu'il faudrait une ouverture des échanges, ( échange publique -privé, développeur de solution avec acheteurs comme les banques), il faut que l'écosystème s'y prêt ». (Extrait d'entretien)

**Figure N°31 : Les principales conditions du développement des FinTech en Algérie selon les réponses des interviewés**



**Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».**

Malgré la convergence des opinions de tous les interviewés concernant les conditions du développement des FinTech. Des divergences sont apparues pendant notre analyse quant à la priorité accordée à ces différentes conditions. Ces divergences de priorité reflètent les perspectives différentes des interrogés, et leurs priorités individuelles.

A partir de cette analyse on a pu constater que les conditions proposées par les interviewés pour développer les FinTech en Algérie sont similaires aux facteurs clés constituant l'écosystème des FinTech proposés par Lee et Shin (2018)<sup>1</sup> et elles sont aussi conformes à celles proposées par Haddad et Hornuf (2018)<sup>2</sup> et Laidroo et Avarmaa (2022)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> In Lee(Y) et Shin(J): Op.cit, P.9.

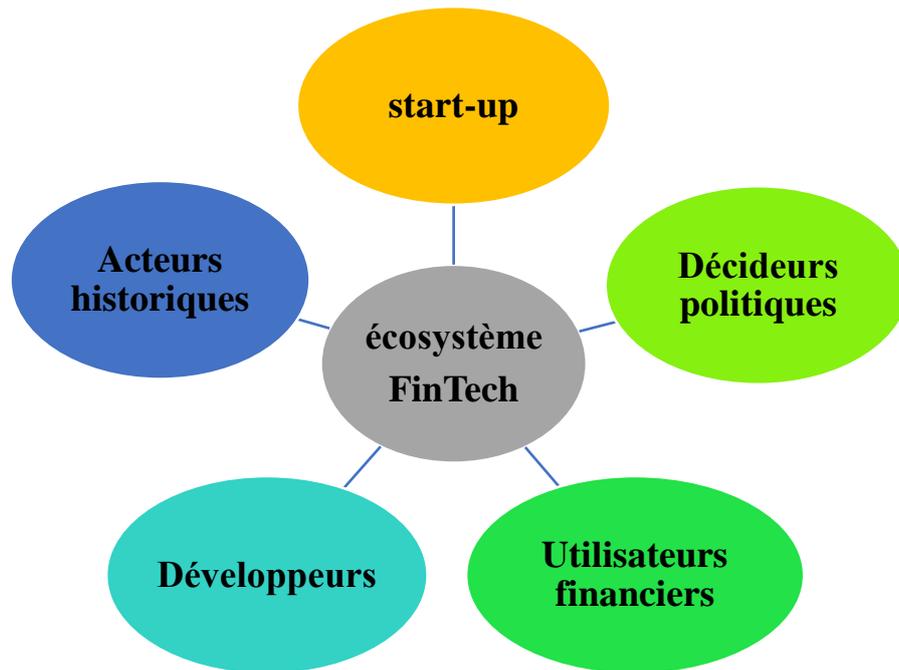
<sup>2</sup> Haddad . C et Harnuf .L ; (2018) ; " The emergence of the global FinTech market : economic and technological determinant " ; Small Bus Econ ;105 : 53-81.

<sup>3</sup> Avarmaa . M , Laidroo L, et al ; (2022) ; " The interplay of entrepreneurial ecosystem actors and conditions in FinTech ecosystems : an empirical analysis" ; Journal of Entrepreneurship, Management and innovation ; 18 : 79-113.

En partant de ces convergences et ces divergences , et en s'appuyant sur ce qui a été dit dans la littérature chez Lee et shin (2018)<sup>1</sup>, Haddad et Hornuf (2018)<sup>2</sup> et Laidroo et Avarmaa (2022)<sup>3</sup>. On a pu constater que la condition principale sur laquelle repose le développement des FinTech dans n'importe quel pays est **l'existence d'un écosystème FinTech**.

Cet écosystème est formé comme en l'a cité déjà précédemment des éléments suivants :

**Figure N°32: L'écosystème FinTech**



**Source : Elaborer par l'étudiante**

La compréhension des composants de l'écosystème FinTech et leurs interrelations est particulièrement utile pour comprendre les conditions nécessaires au développement des FinTech. Car ces derniers favorisent un environnement où l'innovation prospère en synergie, stimulent la croissance économique , facilitent la coopération et la coopération au sein du secteur financier et finalement apportent des avantages aux consommateurs de ce secteur.

En se basant sur l'étude économétrique de Haddad et Hornuf (2018) et sur celle de Laidroo et Avarmaa (2022), on a constaté que : pour que ces nouveaux acteurs puissent s'implanter sur le marché et peuvent le perturber par leurs solutions innovantes il faut qu'il existe premièrement un potentiel de talents. Autrement, le capital humain constitue un élément principal de la capacité entrepreneuriale d'une région, d'où un capital humain stable vaste et compétent et

<sup>1</sup> In Lee(Y) et Shin(J): Op.cit, P.9.

<sup>2</sup> Haddad(C) et Hornuf(L) : Op .Cit , P.101.

<sup>3</sup> Laidroo(L) , Avarmaa (M) et al : Op. Cit, P.101.

disposant des connaissances technologiques nécessaires est indispensable pour le développement de ces entités. Ainsi, Haddad et Hornuf (2018) l'ont prouvé par l'existence d'une relation positive entre le marché de travail et le nombre de création de start-ups FinTech, selon leur modèle : une augmentation d'une unité de travail permet d'augmenter le nombre de start-ups de 79,6% dans l'année qui suit. Deuxièmement, plus le marché des capitaux traditionnels est développé plus la demande de start-ups FinTech est élevée ; comme toute autre start-up les start-ups de la FinTech ont besoin de financement pour se développer et pour étendre leurs modèles commerciaux et cela ne se réalise qu'avec un marché financier solide et un marché de capital-risque bien développé, dans ce cas, les entrepreneurs auront un meilleur accès au capital nécessaire pour financer leurs entreprises, et peuvent bénéficier et recevoir des fonds d'incubateurs ou d'accélérateurs par le secteur financier traditionnel, Haddad et Hornuf (2018) constatent une relation positive entre la force des marchés traditionnels et de capital-risque et l'émergence des startups FinTech. Selon leur modèle, l'augmentation d'une unité de la variable "financement par capital-risque" est associée à une augmentation de 24.1% du nombre de startups FinTech l'année qui suit. Troisièmement, un autre facteur paraît comme décisif dans l'émergence des start-ups de la FinTech est l'accessibilité aux nouvelles technologies, le pays doit avoir et doit disposer d'une infrastructure de base solide, il s'agit de : un accès à internet stable et à haut débit, un nombre important d'abonnement à la téléphonie mobiles. Toujours selon les résultats de l'étude de Haddad et Hornuf (2018), un serveur internet sécurisé de plus pour un million de personne associé à une augmentation de 25,8% des formations de start-ups FinTech. <sup>1</sup>Cinquièmement, la réglementation elle aussi occupe une place primordiale dans l'émergence des FinTech, il est important d'encadrer l'activité de ces entités afin de garantir la sécurité aux utilisateurs. Néanmoins, les décideurs politiques doivent trouver un équilibre car l'excès de réglementation pourrait conduire à un ralentissement ou une fuite de l'innovation financière. Il est donc nécessaire de trouver des mesures garantissant la protection de leurs utilisateurs tout en favorisant leur implantation dans le pays. De plus, Laidroo et Avarmaa (2022)<sup>2</sup> ont pu selon leur étude montrer que les institutions traditionnelles sont aussi propice à l'évolution des FinTech, mais dans certains cas leur rôle est plutôt secondaire, en plus dans leurs études, enfin ils ont déduit que : de solides compétences technologiques, une littératie financière élevée, ainsi que la disponibilité de spécialistes et de dirigeant ayant une expérience financière peuvent soutenir la création et le développement des start-ups FinTech.

---

<sup>1</sup> Haddad(C) et Hornuf(L) : Op .Cit , P.101.

<sup>2</sup> Laidroo(L) , Avarmaa (M) et al : Op. Cit, P.101.

Pour clôturer, on peut en déduire que l'écosystème est principalement nécessaire au développement des FinTech surtout dans leurs premiers stades de développement. Enfin, l'Algérie peut bénéficier des expériences des autres pays comme la Lettonie , la Singapour et le Kenya en matière d'écosystème afin développer ces nouveaux arrivants.<sup>1</sup>

En Algérie, certains considèrent la réglementation comme une condition nécessaire au développement des FinTech , d'autre la considèrent comme un obstacle .De ce fait un dilemme est apparu.

Quelle place occupe la règlementation dans le développement des FinTech en Algérie ?

Après avoir analyser les réponses de nos informateurs, nous avons pu obtenir ce nuage mot :

**Figure N°33 : La place de la règlementation dans le développement des FinTech en Algérie**



Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».

L'analyse des entretiens révèle une focalisation des interviewés sur des termes spécifiques tel que : « innovation », « obstacle », « garantie », « consommateur », « protection », « stimulant », etc... Ces divergences et ces contradictions soulignent les opinions contrastées des interviewés quant au rôle de la réglementation dans le développement des FinTech en Algérie :

- **Régulateur et stimulateur** : Certains interviewés voient que la réglementation joue un rôle de régulateur, de superviseur et d'équilibre dans le développement des FinTech, car pour eux elle permet de définir les limites et les règles du jeu pour les entreprises, assurant

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur l'écosystème FinTech en Algérie, voire l'annexe 3

donc la stabilité financière, la protection des consommateurs et la lutte contre les activités illicites, en disant :

*« La réglementation ne pourra jamais être un obstacle, ça devient une soupape, comme une cocote minute, ça chauffe, ça bouille, il faut que sa siffle pour calmer un peu ce qu'il y'a dedans, donc la réglementation est la soupape qui fait l'équilibre , tu peux faire ça et tu ne peux pas faire ça ».*(Extrait d'entretien)

Ainsi, certains perçoivent que, vu la situation actuelle de la FinTech en Algérie , la réglementation pour le moment visent principalement à assurer la protection des consommateurs afin de renforcer leur confiance dans les services de la FinTech .Par conséquent, ces utilisateurs deviennent de plus en plus nombreux, contribuant ainsi au développement de ce secteur. Soulignant :

*« Pour l'instant c'est une garantie pour le client, tout cet arsenal règlementaire vise à rassurer les gens sur les opérations ce n'est pas volontaire que l'état crée toutes ces obligations c'est pour pouvoir poser un climat serin et d'opérabilité tranquille, car il faut savoir qu'il s'agit de fonds des gens et en cas de défaillance absolue la garantie est l'état donc c'est à sa responsabilité de faire ça, mais il faut comme même laisser un peu de temps et faciliter l'accès et l'opérabilité d'investissement ».*(Extrait d'entretien)

Un autre interrogé est allé plus loin et affirme explicitement que l'innovation ne peut être réglementer car c'est elle qui va aboutir à la réglementation, en disant :

*« Quand on veut innover on ne peut pas imaginer l'innovation dans un cadre réglementer. Donc le plus souvent quand on va innover c'est dans les terrains non explorés et qu'il n'y'a pas de réglementation et c'est mieux, car s'il n'y a pas de réglementation cela ne veut pas dire que c'est interdit et tout ce qui n'est pas interdit est permis. C'est pour cette raison qu'il faut aller chercher sur un terrain non exploiter des solutions, de nouvelles applications etc. et non pas attendre la réglementation pour que ça se développe. Au contraire la réglementation va venir accompagner pour réguler , protéger les consommateurs protéger les opérateurs et mettre en place des incitations fiscales , mais elle ne pourrait être au contraire un obstacle à l'innovation, car c'est l'innovation qui va aboutir de la réglementation ».*  
(Extrait d'entretien)

De ce fait en remarque que la réglementation devient un stimulant, lorsqu'elle est bien conçue, clair et prend en compte les besoins de l'écosystème, d'où elle peut favoriser l'innovation.

- **Obstacle et bloqueur :** Certains interviewés estiment que la réglementation est un obstacle surtout lorsqu'elle est floue ou trop rigide, ce qui conduit à freiner l'innovation et le développement pour les FinTech. Comme l'ont expliquée plusieurs personnes interrogées:

*« Elle occupe toute la place, la réglementation aujourd'hui fait que la FinTech devient quelque chose d'hyper contrôlé, et aujourd'hui la réglementation bloque ».*

Extrait d'entretien

*« La réglementation est devenue une source de blocage, il faut qu'il y'ai un travail de fond pour simplifier cette réglementation et faire en sorte qu'elle ne soit plus un obstacle mais qu'elle soit un catalyseur pour les FinTech ».* (Extrait d'entretien)

De ce fait , on peut déduire que lorsque la réglementation est trop complexe et trop couteuse, elle peut présenter un obstacle aux FinTech . Les exigences en matière de procédures en matière de conformité et en matière de licences peuvent rendre le développement un peu difficile pour ces nouvelles entreprises. Ainsi, les lenteurs dans l'adaptation de la réglementation aux évolutions technologiques rapides peuvent créer des décalages entre l'innovation des FinTech et les cadres réglementaires existants, ce qui par conséquent peut limiter un peut le développement de ces entités.

Enfin, on remarque que les opinions sur la place de la réglementation sont divers parmi les répondants en fonction de leur domaine d'activité. Lors de l'élaboration de nos entretiens deux interrogés nous ont donné deux solutions afin d'accélérâi l'atténuation des défis réglementaires, soit à travers l'adoption d'une attitude attentive c'est-à-dire selon cet interviewé il faut attendre que quelqu'un d'autre teste d'abord les cadres réglementaires et leur application afin de le généraliser. C'est-à-dire d'adopter la même approche que l'enseignement : une classe pilote. L'autre interviewé à proposer de faire comme l'exemple chinois, en disant :

*« Je pense qu'il faudrait d'abord faire un peu de dérégulation et faire comme l'exemple chinois c'est-à-dire qu'ils fassent semblant de pas voir ou de laisser volontairement des acteurs mettre en place de nouvelles choses ».* (Extrait d'entretien)

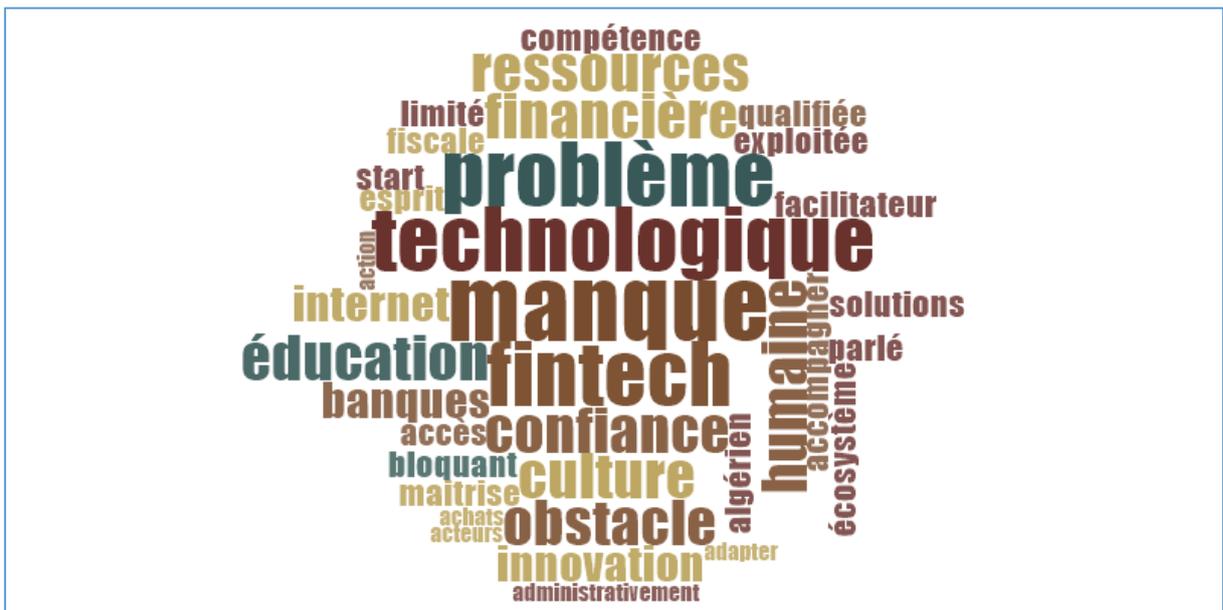
D'après notre analyse, nos résultats montrent qu'il faut trouver un équilibre entre l'innovation et la protection des consommateurs et la stabilité financière.

En partant, de ces divergences concernant la place de la réglementation une question se pose :

Quelles sont les obstacles qui peuvent freiner le développement de la FinTech en Algérie ?

Après avoir analysé les réponses de nos informateurs, nous avons pu obtenir ce nuage mot :

**Figure N°34 : Les obstacles freinant l'évolution de la FinTech en Algérie**



**Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».**

En observant ce nuage de mots, nous constatons que les interviewés ont insisté sur les mots : « les ressources financières », « les problèmes technologiques », « le manque de start-ups FinTech », « l'éducation financière », etc.... Comme les principaux obstacles freinant le développement des FinTech en Algérie.

Lors de notre analyse nous avons remarqué qu'il y'a une convergence très importante entre les différents interviewés quant aux obstacles majeurs suivants :

- **Le manque de ressources humaines qualifiées et compétentes :** L'opinion dominante par la majorité des interviewés est que : l'Algérie manque de personnes qualifiées dans le domaine technologique. C'est ce qui a été déclaré par un directeur d'une start-up FinTech:

*« Le manque de ressources humaines qualifiées qui maîtrisent le développement des solutions Fintech, notamment au vu de la fuite de ses ressources vers l'étranger ».*  
(Extrait d'entretien)

- **L'éducation financière :** Lors de notre analyse nous avons remarqué la persévérance des informateurs sur l'attachement des gens à la culture du cash pour des raisons fiscales, selon eux ceci peut vraiment limiter l'adoption des services FinTech et par conséquent freiner l'évolution de ces dernières :

*« Le manque d'éducation financière, et la confiance. Je pense qu'on a un grand problème de confiance mais c'est normal car on est au début d'un grand changement ».* (Extrait d'entretien)

D'où il est crucial de promouvoir la sensibilisation et l'éducation financière et technologique pour encourager l'adoption des services FinTech. Certains ont également souligné l'importance de l'éducation financière tant pour les individus que pour les institutions :

*« Honnêtement, je ne vois pas trop, en fait c'est les cultures des banques, des opérateurs financiers qui doivent s'adapter à la nouvelle culture liée aux FinTech. Aujourd'hui les banques existantes n'agissent pas en tant que facilitateur de la FinTech mais plus en tant qu'élément bloquant. Donc là pour moi il y'a un travail de fond qui doit être mis en place pour que les banques deviennent des facilitateurs et pas un élément bloquant ».* (Extrait d'entretien)

Ainsi, d'où il est nécessaire de renforcer l'éducation financière et surtout renforcer la confiance des utilisateurs envers les solutions technologiques financières.

- **L'infrastructure technologique :** Les interrogés ont également insistés sur les obstacles liés à l'infrastructure technologique limitée (comme le faible taux de pénétration d'internet , de smartphone dans certaines régions ....). Pour certains, ceux ne sont même pas des problèmes, exprimant :

*« Mais aussi il faut une connexion internet, une estricité stable mais ça c'est des problèmes mineurs ce ne sont même pas des problèmes ».* (Extrait d'entretien)

En plus, ils ont mis le point sur l'accès limité au financement pour les projets et les start-ups de la FinTech.

Enfin, comme l'on a déjà expliqué dans la première question le recours à l'analyse manuel est primordial. En analysant manuellement ces réponses on a pu extraire des divergences quant à :

- La responsabilité des banques et des opérateurs financiers existants : pour certains ce sont des facilitateurs et pour d'autres des éléments bloquants ;
- L'importance de l'intégration aux moyens de paiement internationaux : pour certains c'est une nécessité et pour d'autre ce n'est pas un obstacle majeur.

## 2.2. Les facteurs qui affectent l'intention d'utiliser les services de la FinTech en Algérie :

Avec, les avancés rapides des technologies de l'information et de communication, les attentes des consommateurs ont beaucoup changé. Ceci s'est propagé et a touché même les consommateurs des services financiers. Ainsi, les lacunes dont les services financiers traditionnels souffrent ont conduits à l'apparition d'un nouveau besoin dont les start-ups de la FinTech y répondent . Ceci nous a conduits à nous poser la question suivante :

Quelles sont les facteurs qui affectent l'intention d'utiliser les services de la FinTech en Algérie ?

Après avoir analysé le discours des interviewés, nous avons obtenu ce nuage des mots qui visualise le vocabulaire le plus utilisé par les interviewés :

Figure N°35: Les facteurs d'acceptations de la FinTech



Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».

Notre analyse à l'aide du logiciel NVIVO nous a permis de faire émerger les principaux facteurs clés qui affectent l'intention d'utiliser les services de la Fintech en Algérie, selon les interviewés, à savoir :

- **La facilité de l'utilisation :** Selon les interviewés la convivialité et la simplicité de l'interface utilisateur des services FinTech. Ainsi, que le design des applications jouent un rôle crucial dans l'intention d'utiliser les services de la FinTech. Car les consommateurs sont plus susceptibles d'adopter des services qui sont faciles à comprendre et à utiliser, sans nécessité de compétence techniques avancés :

*« Il faut qu'il y'ait déjà des utilisateurs, mais en gros c'est la facilité d'utilisation, le design des applications doit être facile pour le client ».* (Extrait d'entretien)

*« L'expérience utilisateur fluide est le principal facteur ».* (Extrait d'entretien)

- **La confiance et la sécurité :** La confiance est également un facteur primordial pour l'incitation des utilisateurs à adopter les services de la FinTech. Selon les interrogés les préoccupations liées à la sécurité des données et aux transactions financières doivent être prises en considération afin de protéger leurs données. Sinon dans le cas contraire elle devient démotivante. D'où il est préférable aux FinTech d'offrir des mesures de sécurité robustes tel que le chiffrement de donnée afin de mettre une plus grande confiance chez les consommateurs :

*« La sécurité, la crédibilité à travers une institutions que les Algériens connaissent comme la banque d'Algérie ou Algérie Poste ».* (Extrait d'entretien)

- **L'utilité perçue :** Est peut-être l'incitateur le plus important :

*« C'est La contrepartie que l'utilisateur pourrait obtenir en utilisant les solutions de Fintech à la place de services financiers classiques ».* (Extrait d'entretien)

*« En tant qu'individu et en tant qu'entreprise tout est lié à la valeur ajoutée que ce service va m'apporter : soit une réduction des couts, soit une facilitation donc une réduction de l'efforts et une forme de facilitation de processus d'acquisition. La FinTech est supposée réduire les couts grâce à la rapidité et la faciliter des transactions ».*(Extrait d'entretien)

*« À mon sens la confiance est le point central et si on doit la peser elle pèse 80% de l'intention le reste des détails sont très facile à déployer, la facilité plus c'est facile*

*plus c'est mieux pour les consommateurs, la simplicité. Maintenant, pour les gens qui ont déjà la confiance c'est le besoin et l'utilité et c'est le fait de trouver la bonne application. Pour moi le cout peut être perçu en termes de pécunier ».*( Extrait d'entretien)

Car en tout cas c'est l'utilité perçue(UP) du service qui amène la satisfaction et l'intention de répéter l'utilisation. Ashfaq et al( 2020)<sup>1</sup>, ont affirmé ça dans les cas des services en lignes des chatbots, et ont pu établir un lien significatif entre la facilité d'utilisation perçue et l'intention de réutilisation (répéter l'utilisation). L'utilité perçue peut inclure des facteurs tels que les : couts réduits, les délais de traitement plus rapides, la personnalisation des produits et des services. Par conséquent on peut déduire plus l'utilité perçue est élevée plus l'intention d'utiliser les services des FinTech sera élevée. Ce résultat est cohérent avec celui de l'étude de Um et Shin (2022) <sup>2</sup>.

Enfin, les résultats de notre analyse ont été conformes aux résultats de l'analyse statistique réalisée par Um et Shin (2022), dont ils ont montré que l'acceptation de la Fintech par les seniors est influencée par l'utilité perçue, la facilité d'utilisation, l'esprit d'innovation, l'incertitude et les problèmes de sécurité en termes d'exposition à des risques tels que la fraude. Ainsi ,Ces résultats sont en phase avec ce que la littérature a démontré. Essanoussi et Nechba (2022)<sup>3</sup>, dans leur statistique ont également montré que l'utilisation du paiement en ligne au Maroc lors du covid-19 est affectée par l'utilité perçue, la facilité d'accès et la sécurité. En plus le résultat de l'utilité perçue est un facteur incitant est cohérent avec le résultat de l'étude de Khuong et al(2022).<sup>4</sup>

Lors de notre analyse manuelle, nous avons observé qu'une minorité des interrogés mentionnent que l'Algérie manque de services FinTech , et font référence à ce manque comme un obstacle à l'intention d'utilisation des services FinTech et soulignent l'importance d'avoir une offre de services FinTech sur le marché local Algérien :

*« Déjà est-ce qu'il y'a des services FinTech en Algérie ? ».* (Extrait d'entretien)

---

<sup>1</sup> Ashfaq .M, Yun .J et al ;(2020) ;" I, Chatbots :Modeling the determinants of users satisfaction and continuance intention of AI powered service agents " ;Telematics and informatics " ;54.

<sup>2</sup> Um. S, Shin. H, Young-Sun Kim et al ; (2022) ; " Fintech et seniors Sud-Coréens: une étude des facteurs d'acceptation " ;Innovations -Revue d'économie et de management de l'innovation ; 67 : P.195-229.

<sup>3</sup> Essanoussi .N et Bennis Nechba. Z ; (2022) ; " L'utilisation du paiement en ligne au Maroc à l'heure de la COVID19 :Une analyse du modèle TAM par la régression logistique " ; International Journal of Business and Technology Studies.

<sup>4</sup> Khuong, N, Phuong. N et al ;(2022) ; "Factors affecting the intention to use Financial Technology among Vietnamese Youth : Research in time of Covid-19 and Beyond" ; economies .



ce qui permet d'avantage d'améliorer les services financiers. En introduisant des nouvelles innovations telles que les paiements en lignes instantanés, les transferts d'argent rapides et les règlements automatisés les FinTech ont amélioré les services financiers par la réduction des délais de traitement et les frictions liées aux transactions financières , offrant une expérience client plus fluide et plus rapide aux utilisateurs comparant à celle traditionnelle :

*« La fintech favorise l'innovation en introduisant de nouvelles technologies et en repensant les modèles d'affaires traditionnels. Les fintechs peuvent offrir des services financiers plus rapides, plus efficaces et plus personnalisés, ce qui peut améliorer l'expérience client et répondre à des besoins spécifiques du marché ;Accès accru aux services financiers ;Réduction des coûts ».* (Extrait d'entretien)

*« Ils sont nombreux : la qualité de service de réputation et la réduction des coûts ainsi que le time to market réduit et plus fréquent ».* (Extrait d'entretien)

- **La croissance économique :** Certains interviewés soulignent que la FinTech permet de réduire l'ampleur du marché informel contribuant par conséquent à augmenter la croissance économique du pays, par exemple disant :

*« Il y'a aujourd'hui un énorme gap entre ce qui se dépense vraiment et ce qui est bancarisé. Le marché parallèle est en train de continuer à englober tout le cashflow du pays .Aujourd'hui la FinTech permettra si c'est bien fait et si on arrive à éduquer le consommateur à aller chercher un énorme segment de ces flux d'échange cash qui ne sont pas bancarisés. Donc c'est un moyen de bancarisation de tout ce qui est informel ».*(Extrait d'entretien)

*« Il y'aura une économie énorme de tout ce qui est billet cash classique( système bancaire classique) on aura plus recours à l'impression, au comptage et tout ce qui faut pour garantir un circuit du cash, donc ce qui permet de passer au cashless. Alors quand on va passer à la monnaie électronique, on aura la banque d'Algérie qui aura quantifié réellement ce qui a sous et en dehors du marché ( la masse monétaire peut être quantifiée) ».* Extrait d'entretien

*« Je pense qu'on a comme même un gros marché informel du coup y'a aussi cette question d'intégration du marché informel car la FinTech et l'innovation sont censées aider le continent africain à pouvoir capter cet aspect et aussi de réduire le cout de vie et le niveau de pauvreté sur tout le continent ».*(Extrait d'entretien)



*« En offrant des services financiers accessibles à un plus large éventail de personnes .Oui, les innovations financières telles que la FinTech ont le potentiel d'améliorer l'inclusion financière » .(Extrait d'entretien)*

En se basant sur les réponses des interviewés, nous avons pu déduire que : Grâce à l'utilisation des technologies disruptives les FinTech ont réussi à offrir des services financiers à tout le monde y compris les personnes qui étaient auparavant exclut du système financier traditionnel soit à cause de la pauvreté, l'éloignement géographique ( la non existence de succursale bancaire dans leur région)...etc. De plus ces services sont souvent proposés à des couts très réduits par rapports aux services financiers traditionnels, ce qui peut constituer une motivation pour la population à faible revenu. Cela contribue ainsi à accroitre le niveau d'inclusion financière dans le pays.

Ce résultat, s'inscrit dans la même logique que celui trouvé par Malou et al (2021)<sup>1</sup> dans leur étude économétrique, dont ils ont trouvé que l'inclusion financière est fortement corrélée aux intérêts bancaires, et que la demande d'ouverture d'un compte bancaire augmente lorsque les conditions d'accès sont moins onéreuses pour les clients et que l'accès à la téléphonie mobile et à internet ne garantit pas toujours un accès aux FinTech, condition indispensable d'une inclusion financière accrue.

- **La valeur ajoutée de la relation banque/FinTech :** En s'appuyant sur les réponses de nos interviewés nous avons remarqué l'importance de la dynamique de collaboration entre les institutions financières traditionnelles et les FinTech. Initialement considérées comme entreprises concurrentes, les FinTech et les institutions financières se retrouvent face à la réalité de collaborer en vue d'accélérer l'innovation en technologies financières, d'offrir des solutions innovantes aux clients et surtout de moderniser le système financier Algérien :

*« Le potentiel de partenariats est extraordinaire, car la banque en elle-même n'a pas vraiment une structure adapté à l'innovation , donc elle devait recourir à ces start-ups pour l'aider à faire de l'innovation et à moderniser ses services, donc le potentiel de partenariat est très important .Donc une relation de coopération, c'est vrai il y'a un risque qu'elles deviennent des concurrentes, mais chaque décision a un risque, mais il faut juste le connaitre et le mesurer, et si il me fait gagner plus qu'il me fait perdre donc c'est bon ».(Extrait d'entretien)*

---

<sup>1</sup> Malou(J) , Ndion(M) et al : Op.cit, P. 53.



Selon la littérature<sup>1</sup>, la nature de la collaboration entre les start-ups de la FinTech et les banques est variée. Cette collaboration peut se faire à travers une cocréation d'un produit ou service bien précis qui peut être destinée à toute la population ou pour un segment spécifique (c'est-à-dire pour une cible particulière), combiné à une stratégie de participation minoritaire au capital des FinTech, soit moyennant un investissement dans la solution technologique, soit avec une cocréation ou encore par le biais d'un achat d'une solution.

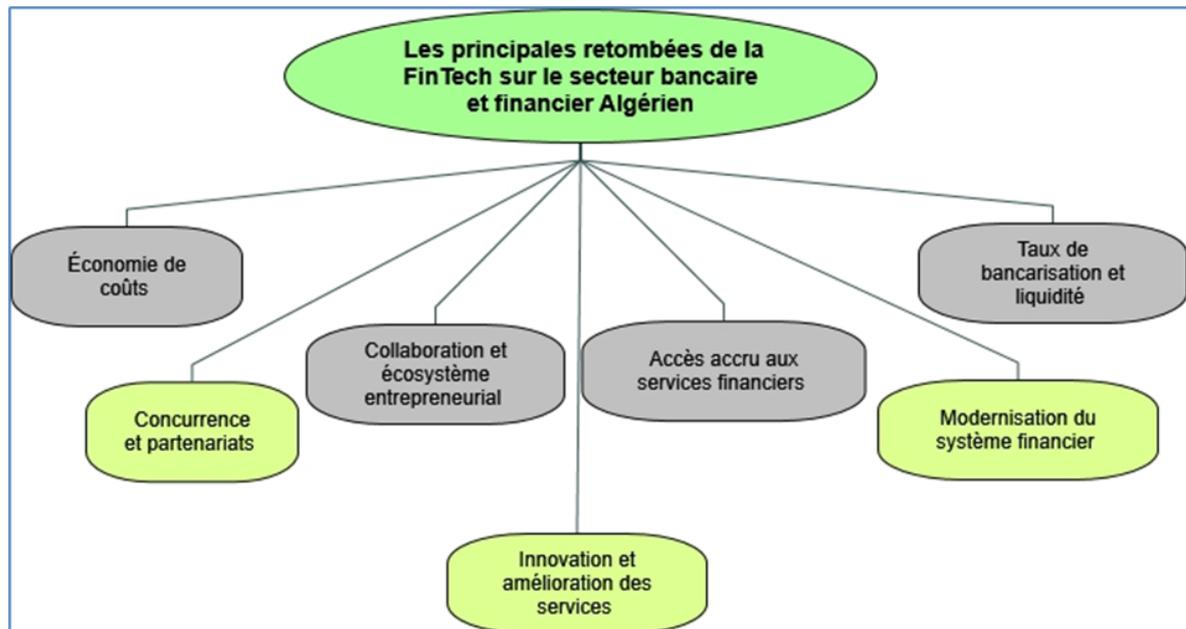
Quelle que soit la nature et le mode de coopération retenus, la collaboration est à la fois porteuse d'une grande valeur ajoutée à la fois pour les FinTech et pour les banques et par conséquent pour le secteur financier dans sa globalité :

- **Pour les FinTech** : Collaborer avec les grandes institutions financières leur offre l'opportunité de bénéficier d'un montant pour soutenir leur innovation, leur croissance et le développement de produits commercialisables. Cela leur permet également de stimuler l'évolution de leur technologie et de se diversifier dans de nouveaux secteurs. En plus cette collaboration va leur permettre de bénéficier de la crédibilité des établissements financiers traditionnels. Pour certaines FinTech collaborer avec une institution financière représente un moyen d'accéder à un partenaire fiable bénéficiant d'une expertise et d'une liquidité pour pouvoir un produit dans un univers lourdement réglementé comme celui des assurances.
- **Pour les institutions financières** : Du côté des banques et des assurances traditionnelles. La FinTech est une source qui leur permet de répondre à des besoins stratégiques. Ainsi, cette relation partenariale permet d'apporter une valeur ajoutée significative, car développer une solution en interne représente un investissement considérable en termes de temps, de ressources et de compétences pour les institutions financières. Cette collaboration permet donc d'éviter cet investissement et apporte une aide précieuse aux acteurs traditionnels pour enrichir leur portefeuille de services financiers. En effet, elle leur permet d'accélérer leur transformation numérique, de numériser leurs services, d'améliorer considérablement l'expérience client, d'augmenter leurs revenus, de réduire leurs coûts et d'obtenir un retour sur investissement. De plus, cette collaboration leur permet d'accéder à de nouvelles technologies disruptives, d'accroître leur agilité et de rester compétitifs sur le marché.

---

<sup>1</sup> Ben Selma. M, Nasica. A, et al ;(2021) ;Dynamique de la relation Fintech- grandes institutions financières à l'ère du Covid-19 ; Cahier de recherche de la chaire FinTech AMF-Finance Montréal.

**Figure N°39 : Les principales retombées de la FinTech sur le secteur bancaire et financier Algérien**



**Source : Résultats de l'analyse du logiciel « Nvivo 12 plus ».**

L'analyse manuelle est nécessaire, comme on l'a déjà cité précédemment . Les résultats de cette analyse nous ont révélé les points suivants :

Les différents intervenants ont convenu que les retombées mentionnées précédemment( l'amélioration des services financiers, l'accroissement de la croissance économique, promouvoir l'inclusion financière, l'augmentation de collaboration institution financière/Start-up FinTech) représentent les principaux apports que les FinTech peuvent apporter au secteur. Néanmoins, des divergences d'opinions sont apparues par la suite :

- La majorité de nos interviewés pensent les retombées sur le secteur financier Algérien en général et bancaire en particulier ne peuvent être mesurées pour l'instant, Un exemple concret des réponses réaccueillies lors des entretiens est le suivant :

*« Non, Pour le moment le marché est en création on vient de parler de la FinTech ».*  
(Extrait d'entretien)

*« Pas encore . Nous pensons que l'impact sera plus claire d'ici 2026 ».* Extrait d'entretien

- Une minorité des interviewés prétendent que, les retombées dont nous avons déjà parlé ont commencé déjà à être sentis :

*« Actuellement Barid mob et Banksy ont participé à l'augmentation de l'inclusion financière en Algérie, et cette contribution est en continuité la preuve en 2018 en était à 5 millions de carte Dhahabia et on est maintenant à 14 millions de cartes ».*

(Extrait d'entretien)

Ces divergences et ces convergences constatées , nous on conduit à nous demander les causes de cette divergence d'opinions ?

D'après les conclusions de notre analyse, il en ressort que la divergence d'opinions réside dans **la situation actuelle de la FinTech en Algérie**. Si l'on compare l'impact par rapport à la FinTech (3.0) , l'impact ne peut être quantifier car l'Algérie est encore loin de ce qui se fait ailleurs, et Ses retombées ne peuvent être mesurées que si les conditions dont nous avons déjà parlé se réalisent. En revanche si l'on considère l'impact par rapport à la FinTech(1.0), celui-ci est déjà perceptible est réel.

Pour en conclure, notre analyse à l'aide du logiciel NVIVO , nous a permis de constater que de manière générale, les interviewés partagent une vision plutôt positive des retombées de la Fintech sur le secteur financier Algérien en générale et bancaire en particulier.

#### **4. Les perspectives de la FinTech en Algérie :**

Après avoir analysé les réponses des interviewés à l'aide du logiciel Nvivo ,concernant les perspectives de la FinTech en Algérie, nous avons obtenu les résultats suivants :

Les opinions des interviewés sont réparties en deux catégories :Il y' a ceux qui ont une vision optimiste ; l'optimisme de ces interviewés provient des opportunités offertes par l'adoption croissante des services FinTech, de l'expansion des services financiers numériques, de l'émergence des nouvelles start-ups FinTech et des collaborations qui seront réaliser entre les acteurs traditionnels et les start-ups de la FinTech :

*« Y'a beaucoup à faire donc franchement je la vois comme quelque chose qui va exploser en 2023 et qui va être en croissance perpétuelle sur les 3,5 prochaines années ».* (Extrait d'entretien)

*« Si on leur fournit les conditions dont j'ai déjà parlé, elles vont faire des miracles. Quant aux développements futurs selon moi : c'est tout ce qui est moyen de paiement, de financement, de sécurité les Regtech, les Insurtech et de placement . Pour moi ce n'est pas la peine que l'innovation soit mondiale, c-à-d il va y' avoir*

*une solution innovante à l'étranger on peut créer la même en Algérie, car on a une population jeune et qui est à jour avec la technologie ».* (Extrait d'entretien)

*« Je pense que nous allons avoir un système PSP qui est en train de se mettre en place .c'est une excellente chose et je pense que c'est un service qui va nous apporter beaucoup de services voir même beaucoup d'innovations et là nous pourrons aller très loin en termes de système financier en Algérie. En Algérie, je pense qu'on va suivre ce qui a été fait à l'international ».* (Extrait d'entretien)

Quant à ceux qui ont une vision plutôt prudente, le succès des FinTech dépend de l'adoption de nouvelles technologies comme l'IA, de nombre de partenariats et de collaborations réalisées entre les start-ups et les institutions financières traditionnelles .Ainsi, de la durée de la réalisation des conditions de développements dont nous avons déjà parlé précédemment :

*« Ça va aller doucement, il ne faut pas espérer qu'au cours de l'année 2023 y'aura beaucoup de FinTech qui vont réussir, peut être avec l'arrivée de l'IA et tout ce qui passe dans le monde la FinTech aura d'autres ouvertures en utilisant d'autres technologies, attention à chaque fois les technologies avancent les précédentes deviennent obsolètes donc si elle n'est pas consommée dans le temps elle va être un souvenir. Donc le principe est que la FinTech doit être consommée au moment qu'elle est prête sinon il faudrait mieux changer de projet ».* (Extrait d'entretien)

Finalement, grâce à notre analyse utilisant le logiciel Nvivo. Nous avons observé que, dans l'ensemble, les personnes interrogées ont exprimé une vision majoritairement très optimiste quant à l'avenir des FinTech en Algérie.

**Conclusion :**

Ce chapitre a permis, en premier lieu de fournir une brève présentation de l'organisme d'accueil. Ensuite, dans la deuxième section ,nous avons exposé la méthodologie de collecte et d'analyse de données. Enfin, dans la troisième section nous avons analysé nos entretiens semi directifs effectués auprès de divers acteurs. Cette phase exploratoire nous a permis d'apporter un éclairage sur cet objet de recherche et de formuler des conclusions aidant à la formulation des hypothèses de recherche.

Au terme de cette étude, il est apparu que la FinTech en Algérie est à ses débuts. Afin de permettre son épanouissement et son développement il est essentiel d'encourager l'interaction et la collaboration entre plusieurs acteurs. Actuellement, la réglementation et l'éducation financière jouent un rôle crucial dans cette dynamique, car elles peuvent être à la fois un catalyseur ou un obstacle au développement des FinTech . Enfin, notre analyse indique que l'avenir de la FinTech en Algérie est prometteur. Son expansion est susceptible d'améliorer considérablement le niveau d'inclusion financière et de contribuer à la croissance économique du pays.

# **Conclusion Générale :**

---

La crise financière de 2008 a poussé les experts du secteur financier à se lancer dans des démarches entrepreneuriales pour repenser le modèle traditionnel de la finance en créant des start-ups appelées « FinTech ». La FinTech ou technologie financière représente une nouvelle industrie qui se base sur la technologie pour améliorer les services financiers en générale et bancaires en particulier.

D'autre part, selon le FinTech report 2016 de Price Waterhouse Coopers (PWC), les investissements cumulés dans le secteur des FinTech pourraient dépasser les 150 milliards de dollar au cours des trois à cinq prochaines années à l'échelle mondiale. De plus, les recherches d'Omar Mohout (2016) sur le financement des scale-ups FinTech révèlent que ce secteur est actuellement l'industrie la plus financé en Europe en termes d'investissements dans le capital à risque.

Etant donné la place qu'occupe l'industrie de la FinTech à l'échelle mondiale, et les bénéfices qu'elle a apportés tant aux pays développés qu'aux pays en développement, il est avantageux pour l'Algérie tout comme pour tout autre pays, d'embrasser cette technologie afin de créer un système financier plus inclusif et performant.

L'objectif de notre étude est de montrer l'importance de l'intégration de la FinTech et les start-ups de la FinTech dans le secteur bancaire et financier Algérien, mais aussi et surtout de comprendre les conditions du développement et de réussite de ces dernières en Algérie. Le cadre de recherche a été dérivé pour répondre à la question de recherche. Les données qualitatives ont été collectées à partir des entretiens semi-structurés et d'observations de terrain qui aident à détailler l'analyse où la discussion a été menée.

Après avoir mené notre étude empirique, nous avons constaté qu'en Algérie, le développement de la FinTech se trouve encore à un stade embryonnaire, c'est-à-dire qu'il est encore aux premières étapes de son évolution. Il est caractérisé par un niveau d'activité relativement limité et un nombre restreint de start-ups opérant dans le domaine des technologies financières. Ce qui contredit notre première hypothèse. Malgré quelques signes précurseurs suggérant un potentiel de croissance dans un avenir proche, il est essentiel de mettre en place un écosystème FinTech pour favoriser son émergence. Plusieurs facteurs contribuent au développement des FinTech en Algérie à savoir l'existence : D'un cadre réglementaire claire et adéquat, d'une infrastructure technologique solide et robuste, d'une disponibilité et d'une accessibilité aux financements, d'une population bien éduquée financièrement (l'éducation financière), et l'existence d'encouragements des acteurs traditionnels du secteur sous forme de

collaborations avec ces entités. Nous constatons également que le développement de cette industrie nécessite une compréhension approfondie des composants de l'écosystème et leurs interrelations. Pour le moment, la majorité de ces conditions ne sont pas remplies. D'où la confirmation de notre deuxième hypothèse. Par ailleurs, nos résultats empiriques indiquent que la présence d'un cadre réglementaire simple, flexible et clair est crucial pour le développement de la FinTech. Le cadre réglementaire entourant la FinTech en Algérie est en cours d'élaboration et n'est pas encore pleinement défini. Malheureusement, ce dernier ne favorise pas actuellement l'émergence de ce secteur, ce qui confirme notre troisième hypothèse. Toutefois, si l'Algérie parvient à créer un écosystème FinTech et à adapter sa réglementation à ces nouvelles entités, le secteur bancaire et financier Algérien bénéficiera d'une plus grande inclusion financière et deviendra plus performant et en phase avec le contexte mondial actuel, ce qui confirme notre dernière hypothèse.

Cette recherche présente trois types de contributions qui sont successivement abordées. Il s'agit de contributions à la fois théoriques, méthodologiques et managériales. Sur le plan théorique, notre recherche contribue à faire assimiler le concept de l'industrie de la FinTech et ses apports potentiels au secteur financier Algérien en générale et bancaire en particulier, ainsi que les conditions nécessaires à son développement en Algérie. Cette recherche a permis d'apporter un éclairage sur cet objet de recherche et enrichir la littérature traitant les déterminants de l'émergence des FinTech d'un point macroéconomique. Par ailleurs, faire un balayage sur les travaux de recherche théoriques et empiriques portant sur les divers déterminant de l'émergence de l'écosystème des FinTech est l'une des contributions majeures de cette étude sur le plan théorique.

Le principal apport méthodologique porte sur l'utilisation d'une approche qualitative. Cette dernière consiste à effectuer une étude qualitative exploratoire auprès de divers acteurs concernés par la FinTech dans le secteur bancaire et financier Algérien. Pour diversifier les points de vue et avoir une vision variée des apports et des conditions nécessaires au développement de la FinTech en Algérie, plusieurs acteurs ont été sélectionnées. Les entretiens ont été analysés par le biais de l'analyse de contenu thématique.

Sur le plan pratique, cette recherche est susceptible d'intéresser les différents acteurs du système financier Algérien et surtout les start-ups de la FinTech puisqu'elle peut leur permettre d'adapter leurs solutions en fonction des différents segments du marché voir même de développer des produits adaptés à toute la population.

En s'appuyant sur les réponses des entretiens menés auprès des responsables, et sur les résultats de notre analyse : on a pu faire sortir quelques recommandations permettant d'accélérer l'essor du développement des FinTech en Algérie :

- Plus les opportunités de collaborations entre les institutions financières traditionnelles et les start-ups de la FinTech sont encouragées, plus les FinTech permettent aux acteurs traditionnels d'élargir leur gamme de produits en intégrant des solutions extrêmement novatrices. En conséquence, cela renforce les FinTech, leur permettant de faire connaître leurs solutions et de poursuivre leur développement de manière plus approfondie. Cette relation est mutuellement bénéfique pour les deux parties, créant une situation gagnant-gagnant ;
- Les motivations des utilisateurs pour recourir aux services FinTech, que nous avons déjà mentionnées, ont des implications directes sur les Fintech puisqu'elles peuvent leur permettre d'adapter leurs solutions en fonction des différents segments du marché voire même de développer des produits adaptés à toute la population ;
- Créé un environnement réglementaire simple et favorable qui à la fois encourage l'innovation, protège les consommateurs et garanti- la sécurité des transactions ; ceci peut se faire par exemple par la mise en place de divers pôles d'innovation pour les nouvelles idées et un "sandbox réglementaire", pour permettre aux startups FinTech de tester leurs idées.
- Promouvoir l'éducation financière et la sensibilisation aux services financiers numériques serait essentiel pour encourager l'adoption des FinTech par la population. Des programmes éducatifs, des campagnes de sensibilisation et des initiatives de formations pourraient aider à surmonter les obstacles liés à la confiance et à la compréhension des services FinTech ;
- Élargir les initiatives de création d'entreprises technologiques et innovantes ; le gouvernement doit vulgariser la création d'entreprise en mettant en place des politiques adaptées. Il doit aussi contribuer à améliorer la culture d'entreprise afin d'arriver au point où la perception de l'échec entrepreneurial ne sera plus considéré comme un facteur contesté mais plutôt un atout nécessaire à une réussite future .

Malgré les apports mentionnés ci-dessus et comme toute recherche, les résultats obtenus doivent être appréciés en tenant compte des limites inhérentes à l'étude réalisée, Nous présentons tour à tour ces limites :

- Vingt-cinq acteurs ont été contactés lors de l'étude exploratoire, et seulement 20 ont acceptés d'être interviewés, quant aux 5 autres, nous les avons contactés mais sans réponses. Même si ces acteurs nous ont permis d'avoir une idée sur les différents aspects de la FinTech en Algérie. Néanmoins, il existe, à notre avis d'autres acteurs, qui peuvent enrichir les réponses concernant les différentes questions du guide d'entretien, n'ont pas été interrogés. Il s'agit notamment des , des directeurs généraux des banques, d'autres directeurs de Start-ups FinTech. L'absence d'entretiens auprès de ces acteurs est due aux réponses négatives reçues lors de la prise de contact avec eux ;
- La deuxième limite est la zone géographique des personnes contactées. La phase théorique s'est basée sur une littérature internationale, avec des questions de recherche qui suivent une logique mondiale, alors que la phase empirique s'appuie sur des entretiens effectués avec des personnes travaillant exclusivement en Algérie. Le réseau activé étant quasi-intégralement Algérien, il a été très difficile d'atteindre des experts internationaux ;
- La troisième limite est la partialité des personnes interrogées. Bien que les interviewés aient tenté de faire preuve d'impartialité dans leur réponse, il est normal que les réponses données soit influencées et biaisées par leur situation professionnelle. La réponse et la vision du marché d'un dirigeant de startup peuvent pencher en faveur des startups Fintech et celles d'un cadre-dirigeant de grand acteur traditionnel en faveur de son entreprise ou de sa corporation ;
- Au début de notre travail notre intention était de faire une étude mixte(quali -quanti), afin de voir comment développer la FinTech en Algérie et cela par le biais d'une étude quantitative auprès des consommateurs des services financiers et une étude qualitative auprès des personnes du terrain. Cependant, par faute de temps, on n'a pas pu réaliser l'étude quanti et on s'est focalisé juste sur l'étude qualitative.

A l'issue de notre travail, nous avons identifié plusieurs voies futures de recherche qui nous semblent être intéressantes à mener. Nous présentons ci-dessous quelques-unes d'entre elles :Tout d'abord, notre recherche pourrait être prolongée par une étude quantitative par questionnaire qui permettraient de mettre en évidence d'autres facteurs explicatifs du recours des utilisateurs aux services FinTech aux détriments des services bancaires traditionnels, chose qui nous permettrait d'avoir une autre voie afin de développer la FinTech d'un autre coté qui est le côté de la demande. Par ailleurs, une étude comparative entre les banques traditionnelles et les start-ups de la FinTech, pourrait être réaliser surtout après l'avènement de loi sur les PSP et le dinar électronique.

# **Bibliographie**

---

**Ouvrages :**

- Bouyala .Régis ;(2016). " La révolution FinTech " ;RB édition.
- Bouyala .Régis ;(2018). " La révolution FinTech : acte 2 " ;RB édition.
- Bonneau. Thierry et Verbiest .Thibault . T ;(2017) ;"FinTech et droit " ;RB édition.
- Chaabene. M ;(2016) ; "Le Financement participatif: (Crowdfunding) " ;Connaissances et Savoirs édition.

**Articles :**

- Arner. D, Barberist. J et al ;(2015); " The evolution of FinTech: A new post-crisis paradigm? " ; Geo. J. Int'l ; 47: 1271.
- Alfauri. H, Jain. R et al;(2022); "Survey of Blockchain Applications in the FinTech Sector"; Journal of open innovation technology market and complexity;8.
- Adeyoju. A ;(2018); "Cybercrime and cybersecurity: FinTech's Greatest Challenges"; SSRN Electronic Journal.
- Azioun. S et Derguin. S ;(2018) ; " L'entretien de recherche dit « semi directif » dans le domaine des sciences humaines et sociales" ; Revue scientifique ,8.
- Avarmaa. M, Laidroo L, et al; (2022); " The interplay of entrepreneurial ecosystem actors and conditions in FinTech ecosystems: an empirical analysis"; Journal of Entrepreneurship, Management and innovation; 18: 79-113.
- Ashfaq .M, Yun.J et al ;(2020);" I, Chatbots: Modeling the determinants of users satisfaction and continuance intention of AI powered service agents ";Telematics and informatics ;54
- Bourjij. S ; (2016) ; "Innovations technologiques et offre de services financiers en appui au Développement" ; Techniques Financières et Développement ;124 :7-26.
- Buckley.R, Arner. D et al ;(2016);"150 years of FinTech : An Evolutionary Analysis"; JASSA The Finsia journal of Applied Finance;3 .
- Bessière, V., & Lebeau, F. (2017). Les Fintech, enjeux et opportunités pour le secteur financier. Banque de France Bulletin Digest, (207), 29-39.
- Boulahbel. S et Ben dahmane. A ;(2022) ; "Technologie financière et inclusion financière : opportunités, défis et risques" ;The Use of Thechnology in Financial institutions ,Berlin.

- Badwan. N et Awad. A;(2022);"The impact of financial technological advancement (FinTech) on the economic growth: evidence from Palestine "; Asian Journal of Economics business and Accounting :50-65.
- Briden . D, conseil de fonds d'investissement ;(2022) ;"L'après covid : une opportunité pour les FinTech" ; Le Magazine des professions financières et de l'économie n°23.
- Branellec . G et Lee .J Y ;(2019) ;" Le choix du modèle de régulation des FinTech : entre sandbox et soundbox " ; Revue d'Economie Financière, 136 :387-410.
- Ben Selma. M , Nasica. A, et al ;(2021) ;Dynamique de la relation Fintech- grandes institutions financières à l'ère du Covid-19 ; Cahier de recherche de la chaire FinTech AMF-Finance Montréal.
- Dapp. T ;(2014) ; "FinTech- the digital (r)evolution in the Financial sector"; Deutsche Bank Research.
- Demirgüç-Kunt. A, Klapper. L et al;(2020);"Measuring Financial Inclusion and Opportunities to Expand Access to and Use of Financial Services"; The world Bank Economic Review.
- Drasch. B J, Schweizer. A et al;(2018);" Integrating the 'Troublemakers': A taxonomy for cooperation between banks and fintechs "; Journal of Economics and Business;100 :26-42.
- Dany .L ; (2016) ;"Analyse qualitative du contenu des représentations sociales" ; Les représentations sociales: 85-102.
- El Moussaoui. A et Maaroufi. A ;(2022) ;"Les apports de la FinTech au développement de la finance islamique - Étude empirique" ; Revue Internationale des Sciences de Gestion ; 5(3): 176 -197.
- Essanoussi .N et Bennis Nechba. Z ; (2022) ; " L'utilisation du paiement en ligne au Maroc à l'heure de la COVID19 :Une analyse du modèle TAM par la régression logistique " ; International Journal of Business and Technology Studies.
- Fu. J et Mishra. M; (2020);"The Global Impact of COVID-19 on Fintech Adoption " ; Swiss Finance Institute Research Paper ;20-38.
- Fernandez. S, Rosillo. R et al; (2019); "Blockchain in FinTech: A mapping study"; Sustainability; 11.

- Gomber. P, Kauffmann. R J et al ;(2018) ;" On the Fintech revolution: Interpreting the forces of innovation, disruption and transformation in financial services"; Journal of Management Information Systems; 35: 220-265.
- Guo. P et Shen Y ; (2016) ; "The impact of internet finance on commercial Bank's Risk taking : evidence from china" ; China Finance and Economic Review; 4.
- Ioannis. A;(2018); " FinTech and RegTech: Impact on Regulators and Banks"; Journal of Economics and Business;100 :7-25.
- Guechi. M;(2020);" The Future of the banking industry in the era of digital transformation " ; Journal of Economic Integration ;8(2): 341-353.
- Geneviève. I ;"L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie" ;Recherche en soins infirmiers, 102 :23-34.
- Haddad . C et Harnuf .L ; (2018) ; " The emergence of the global FinTech market : economic and technological determinant " ; Small Bus Econ ;105 : 53-81.
- Kabir. H, Rabbani. M et al;(2020);"Challenges for the Islamic Finance and banking in post COVID era and the role of Fintech"; Journal of economic cooperation and development ;41(3): 93-116.
- Khuong, N, Phuong. N et al ;(2022) ; "Factors affecting the intention to use Financial Technology among Vietnamese Youth : Research in time of Covid-19 and Beyond" ; economies .
- Lakmiti .L N, Cadimi . I et al ;(2021) ;"La Finance islamique dans l'ère post-COVID-19 : Le rôle des FinTech, innovation et régulation " ; International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics; 2:44-59.
- Lee. I et Shin. Y J;( 2017);" Fintech: Ecosystem, business models, investment decisions, and challenges". Business Horizons ;61 :35-46.
- Liorca. M ;(2017) ; " Les banques aux prises avec les FinTech". Economie politique ,75 :43-58.
- Micu . I et Micu. A;(2016);" Financial Technology (Fintech) And Its Implementation on The Romanian Non-Banking Capital Market"; Practical Application of Science;4.

- Mention. A; (2019); " The future of FinTech"; Research-Technology Management ;62 :59-63.
- Malou. J B , Ndione . M et al ;(2021) ;"Enjeux de l'adéquation FinTech-inclusion financière dans l'union économique et monétaire ouest Africaine" ;Science Technologie et Développement
- Nelaturu. K, Han. D et al; (2022); "A Review of Blockchain in Fintech: Taxonomy, Challenges, and Future Directions"; Cryptography ;6.
- Navaretti .G B, Calzolari.G et al ;(2017) ; " FinTech and Banking. Friends or foes? "; European Economy, Banks, Regulation, and the Real Sector.
- Philippon.T; (2017); " The Opportunity of Fintech "; BIS working Papers;655 :653-656.
- Puschmann. T;(2017); "FinTech" Journal of Business & Information Systems Engineering;59: 69-76.
- Plard, M. and A. Martineau ;(2019) ; "Analyse qualitative assistée par Nvivo. Structurer et analyser un corpus de recherche dans Nvivo."
- Schueffel. P;(2016);"Taming the Beast: A Scientific Definition of FinTech"; Journal of Innovation Management;4(4) :32-54.
- Song. N et Appiah-otoo. I;(2022); "The impact of FinTech on economic growth: Evidence from China"; Sustainability :146-211.
- Um. S, Shin. H, Young-Sun Kim et al ; (2022) ; " Fintech et seniors Sud-Coréens: une étude des facteurs d'acceptation " ;Innovations -Revue d'économie et de management de l'innovation ; 67 : P.195-229.
- Weill. L ;(2019) ; "L'impact de la FinTech sur la structure des marchés bancaires" ;Revue d'économie financière ;135 :181- 192.
- Weiyi. CC; (2018);"Disruption of financial intermediation by FinTech"; Accounting and finance;58: 965-992.
- Xavier. V ;(2017); "The impact of FinTech on Banking"; European Economy– Banks, Regulation, and the Real Sector.

**Rapports:**

- Rapport Ernest &Young ;(2019) ; " EY FinTech adoption index".

- Rapport d'Ernest and Young ;(2017) ; " EY FinTech Adoption Index ".
- Rapport KPMG ;(2022) ; "The pulse of FinTech".
- Rapport de KPMG;(2019); " The Pulse of FinTech: Biannual global analysis of investment in FinTech".
- Rapport de KPMG;(2018); "The Pulse of FinTech 2018: Global Report on Fintech Investment Trends".
- Rapport du cabinet McKinsey & conseil ;(2022); "FinTech in Africa: the end of beginning ".
- Rapport de McKinsey & company;(2015); "Cutting Through the FinTech Noise: Markers of Success, Imperatives for Banks".
- Dinar Standard; (2022); "Global Islamic FinTech report ".
- Dinar Standard; (2021); "Global Islamic FinTech report ".
- Rapport de la Croissance plus et PME finance ;(2020);"Rapport FinTech 2020 : reprendre l'initiative".

**Thèses de doctorat :**

- Abou Shakra .N ;(2019) ; "L'impact de la Fintech dans la restructuration du secteur bancaire au Liban" ; Thèse de Doctorat en Economie et Finances ;Université de Picardie Jules Verne .
- Benilles . B ;(2017); " Les déterminants de la gestion des résultats -approche qualitative et quantitative, cas des banques Algériennes ". Thèse de doctorat en Science de gestion. Spécialité finance ;Ecole supérieur de commerce.
- Galiere .S ;(2020); "Travailler via les plateformes numériques : une approche en termes d'instruments de gestion" ;Thèse de Doctorat en science économique et de gestion, Spécialité Science de gestion, Université de Nante.
- Touri. R;(2016) ; "Dimensions organisationnelles et culturelles des alliances dyadiques internationales : Étude de deux cas d'alliances en contexte algérien" ; Thèse de doctorat en science de l'homme et de la société , spécialité Gestion ; Université de Paris Saclay.

**Mémoires:**

- Brym .S ; (2019) ;" Comment accélérer l'essor de l'écosystème FinTech à Bruxelles ?" ; Mémoire de master en science de gestion , Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion ; Université de Namur.

- Ben Boubaker .S;(2020) ; "L'Évolution du Modèle Bancaire à l'Ère du Digital " ;Mémoire de fin d'étude. Institut de financement du développement du Maghreb Arabe
- Steinvill. T ; " La FinTech et les nouveaux rapports de force sur le secteur bancaire et financier " ;Mémoire de master de programme de grandes écoles, Spécialité Innovation et entrepreneuriat ; Kedge Business school.
- Vives .C;(2021) ; " Fintechs et inclusion financière" ;Mémoire de master en Gestion et Management, IAE de Grenoble.

**Documents consultatifs :**

- Comité de Bale sur le contrôle bancaire ;(2018) ; "Implications des évolutions de la technologie financière pour les banques et les autorités de contrôle bancaires" ;Saines Pratique ; Banque des règlements internationaux.
- Etude réalisée par le cabinet Deloitte ;(2022);" étude: RegTech de l'Assuretech".
- Etude réalisée par la Direction d'étude et d'analyse des risques et le Pôle FinTech de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution(ACRP) ; (2020) ; "Des néo-banques en quête de rentabilité" ;ACRP Banque de France.
- Lamoussière -Pouvreau. C ;(2009); "L'entrée en vigueur de la directive sur les services de paiement" ; Etude juridique ; INC document N°1539.
- Union des entreprises de proximité ; (2021) ; "conjoncture : les entreprises de proximité renouent avec une croissance soutenu " ; étude réalisée par Xerfi ; La brève n°432.

**Webographies:**

- <https://fr.statista.com/>
- <https://newsroom.accenture.fr/fr/news/company-news-release-fintech-investments.htm>
- <https://www.banquemonde.org/>
- <https://www.imf.org/>
- <https://blogs.worldbank.org/>.
- <https://www.dlga.fr/wp-content/uploads/2019/01/PALMO-363031.1-Le-cadre-juridique-des-FinTech.pdf>.

Documents internes de l'entreprise.

# **Les Annexes**

---

**Annexe 01 : Le guide d'entretien**

Bonjour / Bonsoir :

Je m'appelle ZERDOUM Rania, promotion 2022/2023 école supérieure de commerce  
spécialité : Monnaie, Finance et Banque

La présente grille est un outil de collecte de données relatives aux apports potentiels de la FinTech et les conditions nécessaires pour son développement en Algérie. Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un mémoire de fin d'étude intitulé : Le développement de la FinTech en Algérie : Apports, limites et perspectives.

L'objectif est d'appréhender les apports potentiels liée aux développent de la FinTech en Algérie. Ainsi, de trouver les conditions nécessaires pour accélérer l'essor de son développement en Algérie.

Votre participation est pertinente, la confidentialité et l'anonymat de vos informations seront respectés selon les règles d'éthiques.

**Section 1 : La description du profil de l'interviewé**

- Pouvez-vous vous présenter en quelques mots (âge, sexe, , activité professionnelle) ?
- Quel a été votre parcours professionnel

**Section 2 : La perception sur la FinTech**

- Pouvez -vous décrire en quoi consiste la FinTech ?
- Que pensez-vous de l'innovation technologique dans le secteur financier Algérien ? Pensez- vous que les Algériens sont familiarisés par cette dernière ?
- D'après vous, quel est le secteur qui a connu des changements considérables grâce à l'introduction de la FinTech en Algérie ? pourquoi, et quels changements les FinTech apportent-elles aux services de ce secteur ?
- Comment les FinTech se différencient-elles des institutions financières traditionnelles ?

**Section 3 : Les conditions et les limites de la FinTech**

- Selon vous, quelles sont les conditions du développement des Fintech en Algérie ?
- Quelle place occupe la réglementation dans le développement de la FinTech en Algérie ?

- A votre avis, quels sont les obstacles autres que la réglementation qui peuvent freiner l'évolution de la technologie financière en Algérie ?
- D'après vous, quels sont les facteurs clé qui affectent l'intention d'utiliser les services de la FinTech en Algérie ?

#### **Section 4 : Les apports de la FinTech en Algérie:**

- Quelles sont les retombées de la FinTech sur le secteur bancaire et financier Algérien ?
- Pensez-vous que ces innovations financières ont impacté le niveau d'inclusion financière en Algérie ?

#### **Section 5 : Les perspectives futures de la FinTech en Algérie :**

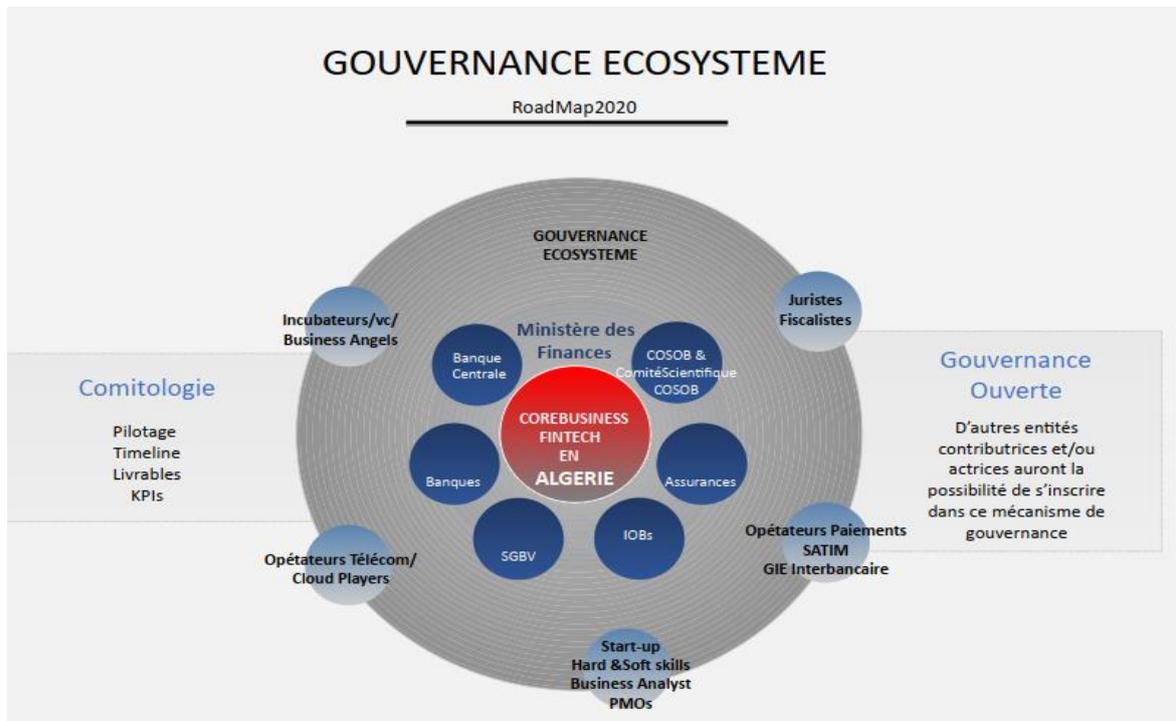
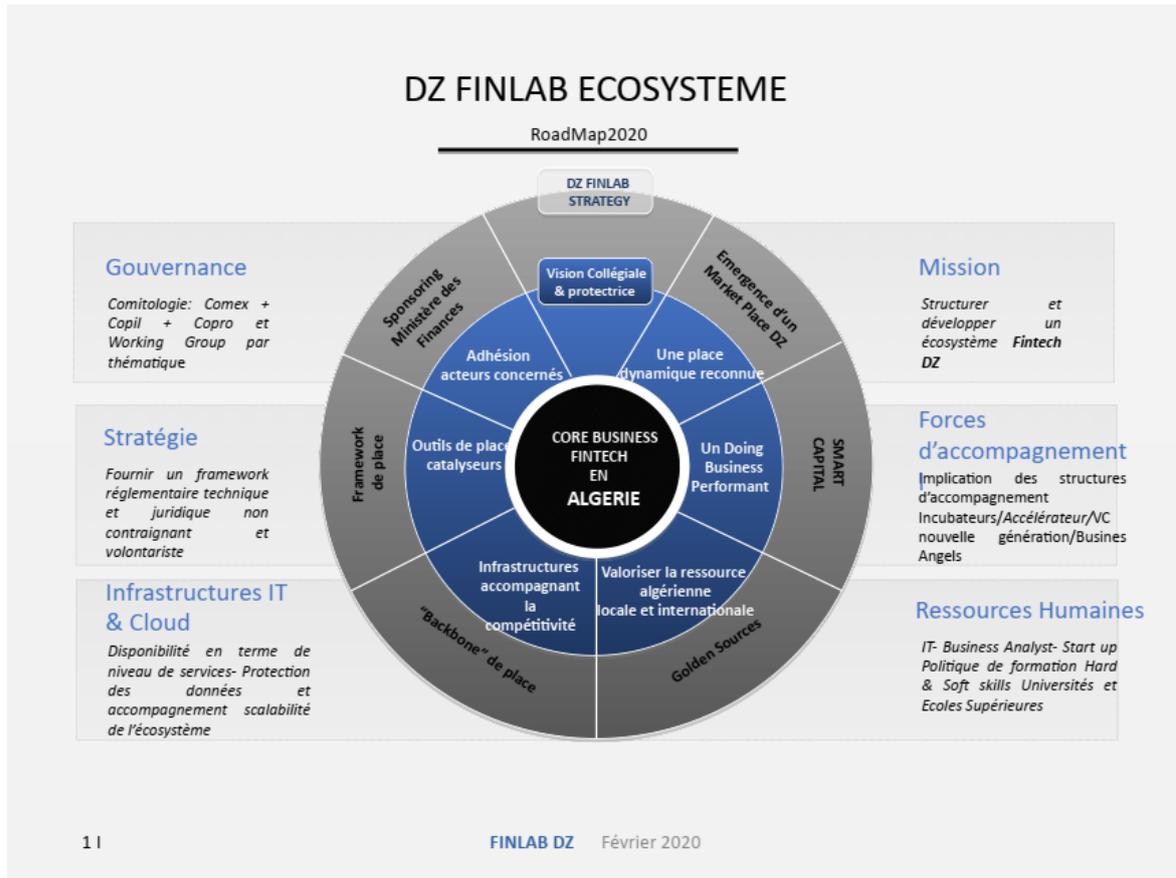
- Comment prévoyez-vous l'avenir des FinTech en Algérie ,et quel sont les développements futurs de l'industrie de la FinTech en Algérie ?
- Quelles sont les opportunités de partenariats entre institution financière et start-up FinTech?
- D'après vous, quels sont les défis auxquels les FinTech seront-elles confrontées ?

Annexe 02 : Interface du logiciel « Nvivo 12 plus ».

The screenshot displays the Nvivo 12 Plus software interface. At the top, there is a menu bar with options: Fichier, Début, Importer, Créer, Explorer, Partager, and Requête de fréquence de mots. Below the menu is a toolbar with icons for Zoom, Ajouter à la liste des mots ignorés, Exécuter une requête de recherche textuelle, Créer en tant que code, and Exécuter une requête. The main workspace is divided into several panels:

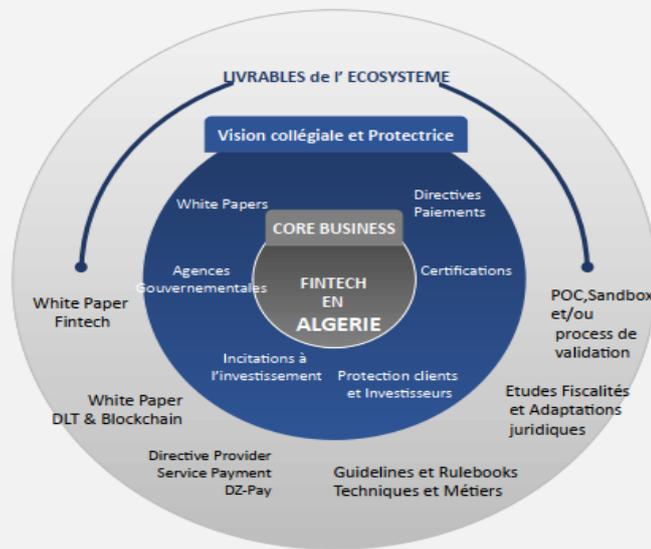
- Accès rapide (Left Panel):** A sidebar with navigation options: Fichiers, Mémos, Nœuds, Données, Codes, Cas, Commentaires, Rechercher, Cartes, and Sortie.
- Nœuds (Middle Panel):** A tree view showing a project structure with nodes like Perspectives, Thème 1, Définition FINTEC, Fintech VS Instit.fin, Les secteurs qui on, Perception innov-t, Thème 2, Conditions de dev, La place de la régl, Les facteurs clés, Les obstacles, Thème 3, Impact, and les retombées de l.
- Requête de fréquence de mots (Right Panel):** A configuration window for a word frequency query. It includes:
  - Criteria: Critères de fréquence de mots.
  - Search scope: Rechercher dans (Fichiers et alias, Éléments sélectionnés, Dossiers sélectionnés, Regroupement).
  - Display options: Afficher les mots (radio buttons for '40 plus fréquents' and 'Tout').
  - Minimum length: Avec longueur minimale (input field with '4').
  - Match types: A dropdown menu with options like 'Correspondances exactes', 'Avec des mots lexicaux', 'Avec des synonymes', 'Avec des spécialisations', and 'Avec des généralisations'.
- Word Cloud (Bottom Right):** A visualization of the query results, showing words of varying sizes and colors. Key words include 'fintech', 'banques', 'services', 'développer', 'partenariats', 'technologies', 'politique', 'information', 'adoption', 'travail', 'financier', 'solutions', 'concurrence', 'marché', 'algériennes', 'accès', 'jeune', 'bancaire', 'clients', 'pouvoir', 'numérique', 'culturels', and 'monétaire'.

Annexe 03 : L'écosystème FinTech en Algérie



## GOVERNANCE ECOSYSTEME

RoadMap2020



### Livrables

Une boîte à outils informative et réglementaire

### Groupes de travail

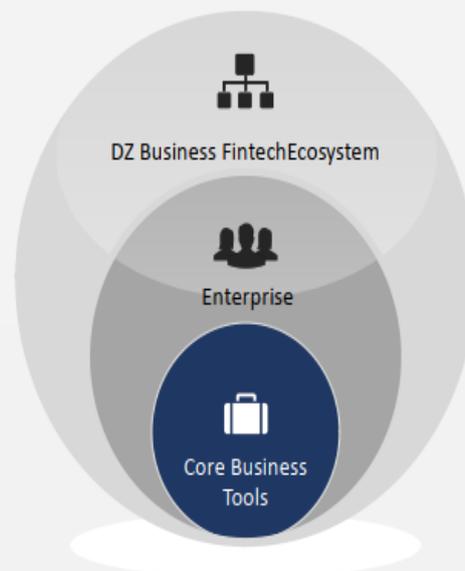
Des objectifs concrets mesurables par des clés de performance

### Agenda

Une « multi-projection » avec des perspectives validées à court et moyen terme selon les items

## STRATEGIE ECOSYSTEME

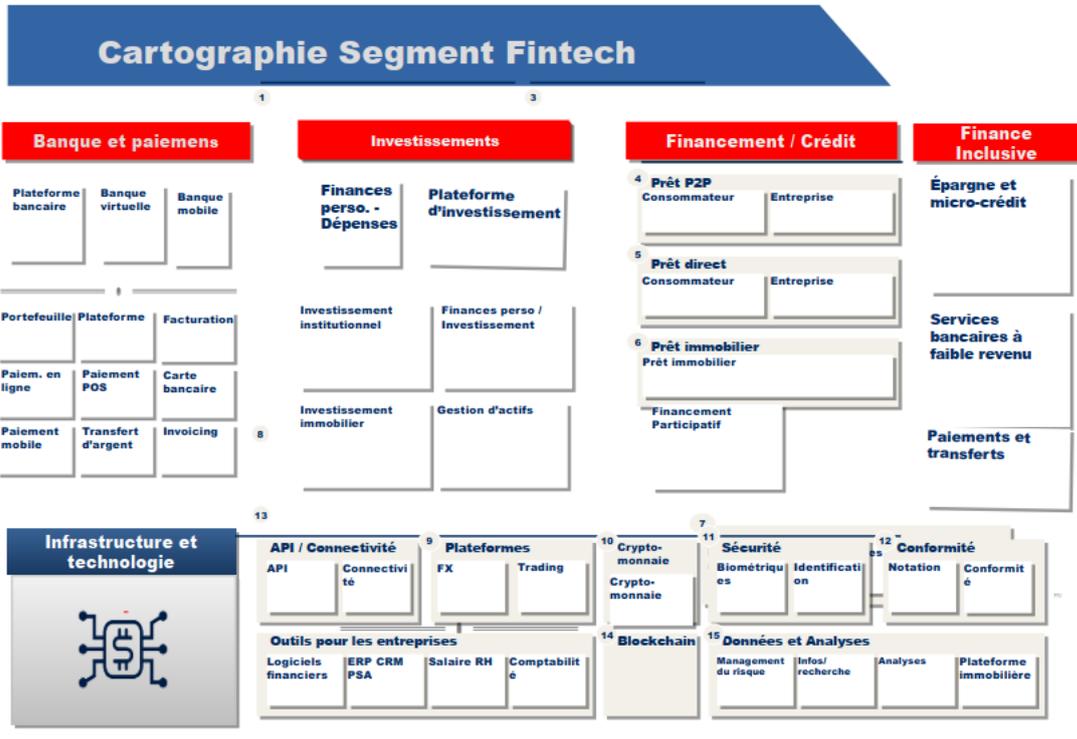
RoadMap2020



► **Tools** : Fournir un cadre réglementaire volontariste technique fonctionnel et juridique

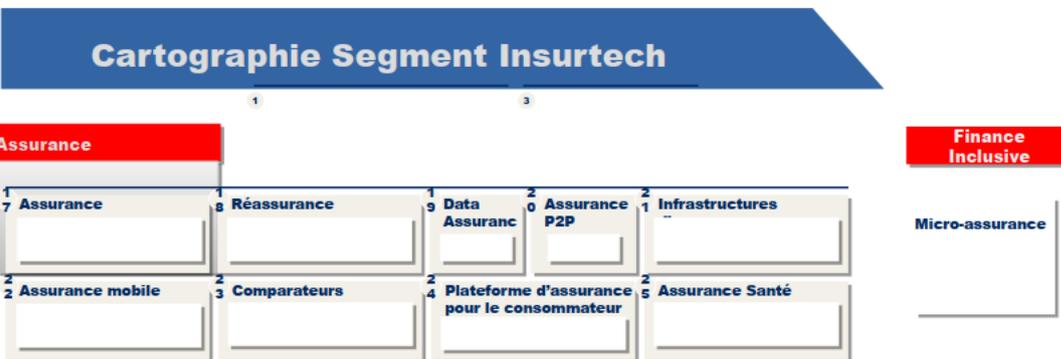
► **Enterprise** : Permettre aux différents acteurs de s'approprier les outils de place en y adhérant fortement

► **DZ Business Fintech Ecosystem** : Créer une place dynamique productrice de services et de valorisation de ses acteurs



FINLAB DZ Février 2020

5



# **Table des matières**

---

---

|  |      |
|--|------|
| Liste des tableaux   | II   |
| Liste des figures  | III  |
| Liste des cro nymes  | V    |
| Liste des annexes  | VII  |
| Résumé   | VIII |
| INTRODUCTION GENERALE  | A-E  |
| <b>CHAPITRE 1: Généralités sur la FinTech</b>  |      |
| Introduction :   | 2    |
| Section 01 : FinTech : définition, origine, caractéristiques et typologies                       | 3    |
| 1. L'origine du terme FinTech :  | 3    |
| 2. Définition de la FinTech :  | 3    |
| 3. L'évolution de la FinTech :   | 5    |
| a. La FinTech 1.0 de 1866 à 1987 : Passage de l'analogique au digital.                           | 6    |
| b. La FinTech 2.0 de 1987 à 2008 : L'ère des services financiers digitaux                        | 7    |
| c. La FinTech 3.0 de 2009 jusqu'à aujourd'hui : Démocratisation des services financiers digitaux | 8    |
| 4. Les caractéristiques des FinTech :  | 9    |
| 5. Les types des FinTech :   | 10   |
| Section 02 : FinTech et développement des services financiers                                    | 12   |
| 1. Les différents types de services proposés par les FinTech :                                   | 12   |
| 1.1. Les paiements :   | 12   |
| 1.1.1. Les offres de paiement dédiés aux entreprises :   | 12   |
| a. Les offres destinées aux e- commerçants :   | 12   |
| b. Les offres destinées aux commerces de proximité :   | 13   |
| c. Les offres Business to Business :   | 14   |
| 1.1.2. Les offres dédiées aux particuliers :   | 15   |

|  |    |
|--|----|
| a. Les portefeuilles électroniques :   | 15 |
| b. Les réseaux de transferts de fonds :  | 15 |
| c. Les produits de niche :   | 16 |
| 1.2. Les offres de gestions des comptes :  | 17 |
| 1.2.1. Remplacer la banque « Les néo-banques »:                                      | 17 |
| 1.2.2. Se greffer sur la banque :  | 18 |
| 1.2. Financement et épargne :  | 18 |
| 1.2.1. Le financement participatif :   | 19 |
| a. Le crowdgiving :  | 20 |
| b. Le crowdlending:  | 20 |
| C. Le crowd-equity : L'épargne « les robo-advisors » :                               | 20 |
| 1.3.2. L'épargne « les robo-advisors » :   | 21 |
| Section 03 : FinTech et cadre réglementaire  | 23 |
| 3. Ecosystème FinTech :  | 23 |
| 4. Cadre réglementaire :   | 24 |
| 2.1. Les types de réglementation prédominante :                                      | 25 |
| 2.1.1. Le modèle anglo-saxon : la sandbox  | 25 |
| 2.3.2. Le modèle de régulation français : la soundbox ou l'approche proportionnelle  | 27 |
| 2.4. Initiatives pour promouvoir les FinTech en Europe:                              | 28 |
| 2.2.1 . La deuxième directive sur les services de paiement :                         | 28 |
| 2.5. Le cadre réglementaire régissant le crowdfunding « Financement participatif » : | 29 |
| Conclusion :   | 31 |
| <b>CHAPITRE2: FinTech et modification du paysage financier</b>                       |    |
| introduction   | 33 |
| section1:  | 34 |
| 1. FinTech : indicateurs chiffrés  | 34 |
| 1.1. indice d'adoption des technologies financière                                   | 34 |

|   |    |
|---|----|
| 1.2. Indice d'investissements dans les FinTech :                                    | 40 |
| 1.3. Indice de la FinTech islamique :   | 42 |
| 1.3.1. Indice Global de la FinTech Islamique (GIFT) :                               | 43 |
| Section 02 : FinTech : Apports, Limites et perspectives                             | 45 |
| 1. Quelles technologies dans les FinTech ?  | 45 |
| 1.2. Big Data : un levier principal de la FinTech :                                 | 46 |
| 1.3. La blockchain : un vrai « Game changer » ?                                     | 48 |
| 2. Les apports de la FinTech :  | 51 |
| 2.1. Promouvoir l'inclusion financière :  | 51 |
| 2.2. Encourager la croissance économique :  | 54 |
| 2.3. Développer la finance islamique :  | 56 |
| 3. Les limites des FinTech :  | 57 |
| 4. Les perspectives de la FinTech :   | 60 |
| Section 03 : FinTech et banques traditionnelles : concurrentes ou complémentaires ? | 62 |
| 1. La relation entre la banque et la FinTech :                                      | 62 |
| 1.1. Concurrence entre FinTech et banque :  | 62 |
| 1.2. Coopération entre FinTech et banque :  | 64 |
| Conclusion :  | 67 |
| <b>Chapitre 3: Le développement de la FinTech en Algérie : étude empirique</b>      |    |
| Introduction :  | 69 |
| Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil                                  | 70 |
| 1. Présentation générale de l'entreprise Guiddini :                                 | 70 |
| 2. La structure hiérarchique de l'entreprise :                                      | 70 |
| 2.1. Service comptabilité et finance :  | 70 |
| 2.1.1. Chargé de comptabilité :   | 71 |
| 2.1.2. Chargé de finance :  | 71 |
| 2.2. Service marketing :  | 71 |

|  |     |
|--|-----|
| 2.3. Service commerciale :   | 72  |
| 3. Les services proposés par l'entreprise Guiddini :   | 72  |
| Section 02 : Méthodologie de l'étude qualitative   | 74  |
| 1. Méthodologie de recueil des données : la méthode qualitative                                | 74  |
| 1.2. La technique d'entretien :  | 74  |
| 1.3. La démarche auprès la population interviewée :  | 76  |
| 1.4. La déontologie de l'entretien :   | 78  |
| 2. L'analyse du contenu des entretiens :   | 79  |
| 3. Une présentation du logiciel Nvivo :  | 80  |
| Section 03 : Résultats de l'analyse des entretiens semi directif                               | 82  |
| 1. La perception de la notion de la FinTech :  | 82  |
| 1.1. La perception sur la définition du terme FinTech :  | 82  |
| 1.2. Perception de l'innovation technologique dans le secteur financier Algérien :             | 86  |
| 1.3. Transformation du paysage financier en Algérie: L'impact révolutionnaire de la FinTech    | 92  |
| 2. FinTech : Condition et limites  | 97  |
| 2.1. Les principales conditions pour le développement des FinTech en Algérie :                 | 98  |
| 2.2. Les facteurs qui affectent l'intention d'utiliser les services de la FinTech en Algérie : | 109 |
| 3. Les apports de la FinTech :   | 112 |
| 3.1. les retombées de la FinTech sur le secteur bancaire et financier Algérien                 | 112 |
| 4. Les perspectives de la FinTech en Algérie :   | 119 |
| Conclusion :   | 121 |
| Conclusion générale  | 123 |
| Bibliographie  | 128 |
| Annexes  | 135 |
| Table des matières   |     |